



Institut Royal Supérieur de Défense



LA DÉFENSE

SÉCURITÉ & STRATÉGIE N°142

Mai 2019

# Entre « déradicalisation » et désengagement : comparatif franco-belge

André Dumoulin



# **Entre « déradicalisation » et désengagement : comparatif franco-belge**

Dr. André Dumoulin

Chercheur au Centre d'études de sécurité et défense

Institut Royal Supérieur de Défense  
Centre d'Etudes de Sécurité et Défense  
30 Avenue de la Renaissance  
1000 Bruxelles

**ISSN 2295-0915**

Une version électronique du présent document est disponible et peut être téléchargée gratuitement sur notre site internet : [www.irsd.be](http://www.irsd.be).

Les vues exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les positions de l'Institut Royal Supérieur de Défense, de la Défense belge ou celles du gouvernement belge.

Vos questions, remarques ou commentaires relatifs au présent document peuvent être adressés au :

Directeur du Centre d'Etudes de Sécurité et Défense  
Institut Royal Supérieur de Défense  
30 Avenue de la Renaissance  
1000 Bruxelles

ou par courriel à : [+IRSD-CESD-SCVD@mil.be](mailto:+IRSD-CESD-SCVD@mil.be)

# L'auteur



Le Dr. André Dumoulin est chercheur au Centre d'études de sécurité et défense de l'Institut royal supérieur de défense et chargé de cours à l'Université de Liège. Il est membre du Centre d'Étude sur le radicalisme et le terrorisme (CETR) à l'ULiège.

Ses centres d'intérêt sont la sécurité-défense européenne, la politique de défense de la France et de la Belgique et les questions de dissuasion nucléaire.

Les vues exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les positions de l'Institut royal supérieur de défense, de la Défense belge ou celles du gouvernement belge.



# Executive Summary

The Strategic Vision for Belgian Defence of June 2016<sup>1</sup> states that “[t]he conflict in Syria provides the clearest illustration of the link between external and internal security, namely the participation of radicalised foreign fighters in this conflict and their subsequent return to Europe” (p. 25). In the context of the fight against terrorism, the Belgian government agreement of 10 October 2014 (p. 143, § 6.4.5) mentions the holistic approach to radicalisation: “Protecting the democratic rule of law and guaranteeing our citizens’ security are absolute priorities for the Belgian government. They are nowadays under pressure from the increasing threat of radicalisation and terrorism [...]. Consequently, the Belgian government will formulate a holistic approach to radicalisation within the scope of which a dialogue will be set up in the short term with the federated entities, and a policy will be put in place covering the preventive<sup>2</sup>, proactive, judicial as well as administrative levels”.

What is the current state of the art, several years after this statement? What are the “de-radicalisation programmes”<sup>3</sup>, or rather “disengagement programmes”? What are the policies led in Belgium and France in this regard? Are we prepared to take care of the returnees’ follow-up and to counter the non-detectable potential solitary terrorists? Can we integrate the notion of “radicalisation”, one definition of which is “the gradual and evolving adoption of a rigid thinking, absolute and non-negotiable truth, the logic of which structures the actors’ vision of the world, who – in order to impose it – use violent action ranges, acting most of the time within illegal – formalised or virtual – structures which seclude them from ordinary social referents and reflect to them a grandiose projection of themselves”<sup>4</sup>.

Can we adopt this definition whereas its final meaning is debated and we observe both many confusions linked to this expression<sup>5</sup> and many difficulties in identifying their referents? Some authors rather use the word “radicality”, as it covers at the same time acts, facts and behaviours that infringe well-established norms, including the reaction to these infringements by the

---

<sup>1</sup> The Strategic Vision for Defence, illustrated version on <https://www.mil.be/sites/mil.be/files/pdf/strategic-vision-belgian-defence-en.pdf>

<sup>2</sup> For an analysis of the concept of prevention and the various approaches to its interpretation, see Vincent SERON, *Prévention de la radicalisation : aperçu des différents modèles utilisés à l’échelle internationale*, CETR, ULg, 27 April 2018 (non-accessible document).

<sup>3</sup> Dounia Bouzar even talks about “désistement” (renunciation) for those who have finished mourning over both the use of violence and the underlying ideology (Dounia BOUZAR, *Étapes du processus de radicalisation et de déradicalisation*, Practicies, research project, May 2018, p. 12).

<sup>4</sup> Bilel AININE, Xavier CRETTEZ, Thomas LINDEMANN, Romain SEZE, *Saisir les mécanismes de la radicalisation violente. Pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents djihadistes et nationalistes*, research report for the Mission de recherche Droit et Justice, Paris, April 2017, p. 10.

<sup>5</sup> Mark SEDGWICK, “The concept of radicalization as a source of confusion”, *Terrorism and Political Violence*, vol. 22, N°4, Routledge, 2010, pp. 479-494.

institutions that see in it a subversion threat for the political and social order for which they are the guarantors<sup>6</sup>.

This study aims to synthetically look into the sociological, psychological, religious and ideological fields regarding radicalism (exclusion and auto-exclusion<sup>7</sup>, transgression/reaction), by focussing on radicalism associated with terrorism and the Islamic State's violent operations, before addressing the multidimensional policies set up in Belgium<sup>8</sup> and in France in order to fight against this extremism.

Ultimately, before proposing some specific recommendations, we will address – through a comparative and synthetic reading – the different policies implemented in Belgium and in France in order to fight against violent radicalism. At any rate, jihadism is – as Khosrokhavar puts it – a “*fait social total*” (comprehensive social fact), involving many facets.

As a warning before reading on: the literature on the radicalism issue is vast and amounts to millions of pages<sup>9</sup>. The sole purpose of this study is to try and produce an utmost synthesis of this complex and multifaceted issue.

---

<sup>6</sup> Laurent BONELLI and Fabien CARRIE, *La fabrique de la radicalité. Une sociologie des jeunes djihadistes français*, Le Seuil, Paris, 2018, p. 16.

<sup>7</sup> Eloi GUNN, “Le discours intégriste religieux dans le processus de radicalisation menant à la violence”, *Revue militaire canadienne*, N°2, Kingston, spring 2018, p. 65.

<sup>8</sup> See Lars SCRAEYEN, “België gewapend tegen het terrorisme? Een lezing van het fenomeen en zijn bestrijding : strategieën en middelen », in *Security & Strategy*, n°126, RHID, Brussels, September 2016.

<sup>9</sup> See <http://www.terranel.eu/files/publications>



# Sommaire

La vision stratégique de la Défense de juin 2016<sup>10</sup> mentionne que « le conflit syrien offre la meilleure illustration du lien entre sécurité extérieure et intérieure en raison de la participation et du retour en Europe de personnes radicalisées ayant combattu en Syrie » (p. 25). Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, l'accord de gouvernement du 10 octobre 2014 (p. 143 par. 6.4.5) mentionne l'approche intégrale de la radicalisation : « La protection de l'État de droit démocratique et la sécurité de nos citoyens constituent une priorité absolue pour le gouvernement. Aujourd'hui, elle se trouve sous la pression de la menace croissante de la radicalisation et du terrorisme [...]. Par conséquent, le gouvernement élaborera une approche intégrale de la radicalisation dans le cadre de laquelle une concertation sera développée à court terme avec les entités fédérées et une politique sera développée au niveau tant préventif<sup>11</sup>, proactif et judiciaire qu'administratif ».

Quel est l'état de la question plusieurs années après cette déclaration ? Quels sont les programmes de déradicalisation<sup>12</sup> ou plutôt de désengagement ? Quelles sont les politiques menées par la Belgique et la France ? Sommes-nous prêts pour assurer le suivi des « *returnees* » et faire face aux terroristes potentiels solitaires non décelables ? Pouvons-nous intégrer le concept de « radicalisation » dont une des définitions désigne « l'adoption progressive et évolutive d'une pensée rigide, vérité absolue et non négociable, dont la logique structure la vision du monde des acteurs, qui usent pour la faire entendre de répertoires d'action violents, le plus souvent au sein de structures clandestines, formalisées ou virtuelles, qui les isolent des référents sociaux ordinaires et leur renvoient une projection grandiose d'eux-mêmes »<sup>13</sup>.

Pouvons-nous adopter cette définition dès lors que l'on s'affronte sur son sens final et que l'on observe bien des confusions associées à ce terme<sup>14</sup> et bien des difficultés à reconnaître leurs référents ? Certains auteurs pratiquent plutôt le mot « radicalité » car il comprend à la fois des

---

<sup>10</sup> Vision stratégique pour la défense, version illustrée sur <http://www.vandeput.fgov.be/sites/default/files/articles/Strategic-Vision-Belgian-Defense-FR.pdf>

<sup>11</sup> Pour une analyse du concept de prévention et ses différentes approches interprétatives, cf. Vincent SERON, *Prévention de la radicalisation : aperçu des différents modèles utilisés à l'échelle internationale*, CETR, ULg, 27 avril 2018 (document non accessible).

<sup>12</sup> Dounia Bouzar parle même de « désistement » pour ceux qui ont fait le deuil à la fois de l'utilisation de la violence et de l'idéologie qui la sous-tend (Dounia BOUZAR, *Étapes du processus de radicalisation et de déradicalisation*, Practicies, projet de recherche, mai 2018, p. 12).

<sup>13</sup> Bilel AININE, Xavier CRETTEZ, Thomas LINDEMANN, Romain SEZE, *Saisir les mécanismes de la radicalisation violente. Pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents djihadistes et nationalistes*, Rapport de recherche pour la mission de recherche Droit et Justice, Paris, avril 2017, p. 10.

<sup>14</sup> Mark SEDGWICK, « The concept of radicalization as a source of confusion », *Terrorism and Political Violence*, vol. 22, n°4, Routledge, 2010, pp. 479-494.

actes, des faits ou des comportements qui transgressent des normes établies, incluant la réaction à ces transgressions de la part des institutions qui y voient une menace de subversion pour l'ordre politique et social dont elles sont les garantes<sup>15</sup>.

La présente étude a pour objet d'examiner synthétiquement les champs sociologiques, psychologiques, religieux et idéologiques autour du radicalisme (exclusion et auto-exclusion<sup>16</sup>, transgression/réaction), en se concentrant sur le radicalisme associé au terrorisme et aux opérations violentes de Daesh (État islamique, EI) avant d'aborder les politiques pluridimensionnelles engagées en Belgique<sup>17</sup> et en France pour lutter contre cet extrémisme.

Enfin, avant de poser quelques recommandations spécifiques, nous aborderons par une lecture comparative et synthétique les différentes politiques mises en œuvre en Belgique et en France pour lutter contre le radicalisme violent. Dans tous les cas, le djihadisme est un « fait social total » (selon Khosrokhavar) impliquant bien des facettes.

En guise d'avertissement : la littérature sur la question du radicalisme est immense et se compte en millions de pages<sup>18</sup>. La présente étude n'a pas d'autre ambition que de réaliser une tentative ultra-synthétique de cette problématique complexe et multifacettes.

---

<sup>15</sup> Laurent BONELLI et Fabien CARRIE, *La fabrique de la radicalité. Une sociologie des jeunes djihadistes français*, Le Seuil, Paris, 2018, p. 16.

<sup>16</sup> Eloi GUNN, « Le discours intégriste religieux dans le processus de radicalisation menant à la violence », *Revue militaire canadienne*, n°2, Kingston, printemps 2018, p. 65.

<sup>17</sup> Cf. Lars SCRAEYEN, « België gewapend tegen het terrorisme? Een lezing van het fenomeen en zijn bestrijding : strategieën en middelen », in *Veiligheid & Strategie*, n°126, KHID, Brussels, september 2016.

<sup>18</sup> Cf. <http://www.terraneet.eu/files/publications>





# Table des matières

<b>L'auteur .....</b>	<b>i</b>
<b>Executive Summary .....</b>	<b>iii</b>
<b>Sommaire .....</b>	<b>v</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>ix</b>
<b>Liste des abréviations et acronymes.....</b>	<b>1</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>Partie 1 : Analyse politique, idéologique, sociologique, philosophique, éducationnelle et identitaire du phénomène de radicalisation .....</b>	<b>11</b>
1. Aspects politiques et géopolitiques.....	12
2. Aspects sociologiques .....	15
3. Aspects religieux.....	18
4. Aspects psychologiques .....	22
5. Aspects communicationnels.....	25
6. Aspects idéologiques.....	28
<b>Partie 2 : Propositions et mesures contre la radicalisation et pour le désengagement (Belgique et France).....</b>	<b>30</b>
1. La Déradicalisation en milieu carcéral.....	33
2. La Déradicalisation en milieu local et de proximité .....	44
3. La Déradicalisation en milieux éducationnels .....	54
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>63</b>
<b>Recommandations pour la Belgique .....</b>	<b>65</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>66</b>



# Liste des abréviations et acronymes

AE	Affaires étrangères
AFP	Agence France Presse
ASBL	Association sans but lucratif
BRI	Brigade de recherche et d'intervention
CAPREV	Centre d'Aide et de Prise en charge de toutes personnes concernées par les Extrémismes et Radicalismes Violents
CELEX	Cellule Extrémisme
CETR	Centre d'étude sur le terrorisme et la radicalisation
CIPDR	Comité interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CPDSI	Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'Islam
CSIL	Cellule de sécurité intégrale locale
CREA	Centre de Ressources et d'Appui pour la prévention des extrémismes et des radicalismes violents
DGSE	Direction générale de la sécurité extérieure
DGSI	Direction générale de la sécurité intérieure
DRM	Direction du renseignement militaire
DRSD	Direction du renseignement et de la sécurité de la Défense
EI	Etat islamique
EIIL	Etat islamique d'Irak et du Levant
FTF	<i>Foreign Terrorist Fighters</i>
FSPRT	Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste
GIGN	Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale
HTF	<i>Home-grown terrorist Fighters</i>

IDE	<i>Improvised Explosive Device</i>
IRSD	Institut royal supérieur de défense
OCAD	<i>Orgaan voor de Coördinatie en de Analyse van de Dreiging</i>
OCAM	Organe de coordination pour l'analyse de la menace
PNAT	Parquet national antiterroriste
QER	Quartier d'évaluation
RAFRAP	Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents
RAID	Recherche, assistance, intervention, dissuasion (police)
RG	Renseignements généraux
SAFER	Service d'Accompagnement des Familles et de l'Entourage en matière de radicalisme
SAVE	Society Against Violent Extremism
SCRT	Service central du renseignement territorial
SGRS	Service général du renseignement et de la sécurité
TIS	Terroriste islamiste
UCLAT	Unité de coordination de la lutte anti-terroriste
UE	Union européenne
ULB	Université libre de Bruxelles
UMP	Union pour un mouvement populaire



# Introduction

« *L'ignorance mène à la peur. La peur mène à la haine. La haine mène à la violence* »  
Averroès

Il s'agit dans cette introduction de replacer la thématique dans le cadre plus large de la tentative de création d'un État islamique (EI) et les moyens mis en œuvre pour asseoir un pouvoir totalitaire régional. EI, qui avait connu une ascension fulgurante en Syrie et en Irak où il avait proclamé en 2014 un "califat" à cheval sur les deux pays, a vu son territoire se réduire comme peau de chagrin au fil des années, à coups d'offensives distinctes. Le groupe conservait encore l'année dernière quelques poches (localités de Soussa et Al-Chaafa)<sup>19</sup> dans la partie désertique de l'est de la province de Homs ; la dernière poche assiégée est tombée fin mars 2019 (village syrien de Baghouz) proche de la frontière irakienne. L'organisation a toujours des hommes et des armes mais il n'a plus de califat, près de 5 ans après son apparition sur la scène internationale. Daesh dispose encore de cellules dispersées dans le désert et les montagnes d'al-Hamrin, converties à l'art de la guérilla.

Avec une forte capacité de résilience, « avec un basculement immédiat dans une stratégie insurrectionnelle »<sup>20</sup> dès l'instant où Daesh perd sur le terrain, les djihadistes disposeraient encore de ressources pour engager des actions clandestines et terroristes dans plusieurs régions du monde (Libye, Sinaï, Somalie, Yémen, Afghanistan, Sahel...) <sup>21</sup>, dont l'Europe.

Plusieurs incertitudes demeurent : combien de militants Daesh peut-il encore compter pour nuire ? Combien de loups solitaires avec passages à l'acte individuel après allégeance ? Combien de « cellules dormantes » dans trois continents ? Combien de djihadistes rentreront finalement en Europe ou relanceront une guérilla en zone irako-syrienne ?

Depuis le 11 septembre 2001 et son « séisme émotionnel »<sup>22</sup> et par la suite avec les attentats en Europe, la création de l'EI et les attaques à Paris et à Bruxelles, les citoyens belges sont particulièrement sensibles sinon sensibilisés à cette forme de violence qu'est le terrorisme, technique au service d'un but politique. Terrorisme qui a l'apparence d'une guerre avec des tenues, des techniques militaires et des armes de guerre, donnant l'impression que les acteurs

---

<sup>19</sup> La localité de Hajine a été reprise par les Forces démocratiques syriennes (alliance kurdo-arabe) fin 2018.

<sup>20</sup> En ciblant les dirigeants locaux sunnites et les forces de sécurité en zone rurale et de nuit (cf. Michael KNIGHTS, interview, *Le Monde*, 27 février 2019).

<sup>21</sup> Cf. Marc HECKER et Elie TENENBAUM, *Quel avenir pour le djihadisme ? Al-Qaïda et Daesh après le califat*, Etudes de l'IFRI, Focus stratégique 87, IFRI, Paris, janvier 2019, pp. 17-36.

<sup>22</sup> Jacques SEMELIN, *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Seuil, Paris, 2005, p. 421. Cf. aussi Jean BEAUFAYS, *La démocratie après le 11 septembre*, Ed. de l'ULg, Liège, 2003.

terroristes sont des « combattants » légaux avec le statut correspondant, alors qu'ils ne sont que des criminels visant les populations civiles vulnérables ou en frappant indifféremment.

Selon l'index publié par l'*Institute for Economics and Peace* (IEP) le 5 décembre 2018 et les données du *Jane's Terrorism and Insurgency Center* (JTIC), le terrorisme fait encore plusieurs milliers de morts dans le monde (certes en diminution)<sup>23</sup>, majoritairement dans le monde musulman mais l'énorme affaiblissement territorial du Califat auto-proclamé par Daesh en Irak et en Syrie pourrait aboutir à une recrudescence des attentats dans les sociétés dites occidentales, commandités ou inspirant des actions<sup>24</sup>.

Reste que le djihad<sup>25</sup> n'est pas présent partout et le risque n'est pas permanent, ce qui complexifie les approches (voir première partie) et les réponses (voir seconde partie). En outre, le nombre de victimes de Daesh a baissé de 40% entre 2016 et 2017. Selon une étude<sup>26</sup> de l'Université de Maryland parue en 2018, le nombre de victimes en Europe est passé de 238 à 83 victimes ; Daesh serait moins en capacité d'organiser un attentat coordonné et de grande ampleur. Reste qu'en France, 20 attentats auraient été déjoués sur la seule année 2017. En Belgique, le nombre de procès-verbaux pour terrorisme et radicalisme a récemment été divisé par plus de deux : 146 procès-verbaux en 2011, 212 (2012), 218 (2013), 402 (2014), 602 (2015), 777 (2016) pour 374 (neuf premiers mois de 2017)<sup>27</sup>.

Dans cet espace complexe, nous avons pu observer une évolution des cadres d'analyse autour des causes. Nous sommes passés de l'explication géopolitique dominante (avec le tandem oppositionnel<sup>28</sup> Al Qaïda-Talibans puis Daesh<sup>29</sup>) à une vision du terrorisme et du

---

<sup>23</sup> À savoir 27.697 décès en 2016 et 18.814 décès en 2017. Cette réduction de 27% par rapport à 2016 fait suite à la défaite de l'Etat islamique en Syrie et en Irak. Selon la même source, en Europe, le nombre de décès par terrorisme est passé de 168 (2016) à 81 (2017). Cf. également Europol, *Terrorism situation and trend Report 2018*.

<sup>24</sup> Les attentats terroristes en Europe (Fédération de Russie et Turquie inclus) ont causé plus de 2.200 morts entre 2001 et début 2017 dont une grande partie entre 2002 et 2004 en Tchétchénie et à Moscou (*Le Monde*, 2 janvier 2017). Selon le *Black and White Paper on Terrorism in Europe*, les actes terroristes ont fait 1.790 victimes européennes décédées dans 15 pays du continent ou localisées ailleurs dans le monde (dont 151 en 2015 ; 256 en 2016 ; 88 en 2017). Selon le site [www.cat-int.org](http://www.cat-int.org) et le rapport Europol (20 juin 2018), en 2017, 62 incidents ont visé l'Union européenne dont 15 attentats, 7 tentatives et 20 projets d'attentats. Les terroristes ont visé majoritairement les forces de l'ordre dans 45% des incidents (67% des incidents en France). Le nombre de morts dans l'UE est estimé à 62 et 329 blessés. La plupart des événements moins sophistiqués ont été le fait d'individus n'ayant aucun contact avec des organisations terroristes.

<sup>25</sup> Pour une histoire du djihad, cf. Gilles KEPPEL, *Jihad*, Gallimard, Paris, 2003.

<sup>26</sup> [https://www.start.umd.edu/pubs/START\\_GTD\\_Overview2017\\_July2018.pdf](https://www.start.umd.edu/pubs/START_GTD_Overview2017_July2018.pdf).

<sup>27</sup> Agence Belga, Bruxelles, 28 avril 2018.

<sup>28</sup> Divergences en Al Qaïda et Daesh à propos de l'application de charia, concurrence pour le leadership mondial, opposition d'Al Qaïda à l'idée d'Etat islamique, rivalités locales pour le contrôle des ressources pétrolières (David THOMSON, *Les revenants*, Seuil, Paris, 2016, pp. 32-33).

<sup>29</sup> Cf. Jenny RAFLIK, *Terrorisme et mondialisation. Approches historiques*, Gallimard, Paris, 2016 ; Gérard Chaliand, *Les stratégies du terrorisme*, Desclée de Brouwer, Paris, 2002 ; Pierre-Jean LUIZARD, *Le piège*

radicalisme islamiste violent pluri-dimensionnelle allant de l'explication sociologique, psychologique, psychiatrique, religieuse, économique, idéologique, éducationnelle, culturelle à une explication médiatique. Selon les écoles de pensée, les think tanks, les gouvernements, les situations nationales, nous pûmes constater la mise en avant d'une cause dominante au détriment des autres.

Aujourd'hui, il semble bien que l'explication du radicalisme violent comme des réponses à tenter de lui apporter sont plurielles et particulièrement complexes. Dans tous les cas, il ne peut être question d'avoir une lecture exclusive du phénomène sachant par ailleurs que tous les cycles terroristes du passé ont duré au moins une vingtaine d'années<sup>30</sup> et que l'on a pu constater l'émergence de nouvelles typologies de groupes et d'individus et de leurs *clusters*<sup>31</sup>.

De même, les approches autour de la « guerre contre le terrorisme » sont devenues très ouvertes dans les champs couverts<sup>32</sup> : sémantique du mot « terrorisme »<sup>33</sup>, gestion des espaces de confrontation, militarisation de la sécurité, guerre psychologique, usage des drones armés, réforme du renseignement, guerre hybride<sup>34</sup>, *returnees* ; tactiques de contre-insurrection<sup>35</sup>, réseaux urbains, libertés publiques, propagande et privatisation de la guerre. De même,

---

*Daesh. L'Etat islamique ou le retour de l'Histoire*, La Découverte, Paris, 2015. Dans l'ouvrage il sera aussi question d'analyser la création de l'Etat islamique comme un outil anticolonial permettant par son occupation en zone irako-syrienne de chercher à provoquer l'Occident pour le pousser à entrer en guerre. Une façon pour Daesh de se poser en unique défenseur de la « société civile locale » en listant tout ce qui peut révolter les opinions publiques occidentales.

<sup>30</sup> Alain Bauer, entretien, *Le Vif*, Bruxelles, 9 juin 2017, p. 64.

<sup>31</sup> Alex DYEUVRE (dir.), *Une nouvelle approche du terrorisme*, Les notes stratégiques, CEIS, Bruxelles, mai 2013. Le CEIS distingue les mouvements insurgés territorialisés, les cellules transnationales, les marginaux, les armées irrégulières et les cellules subversives nationales.

<sup>32</sup> Alex HOUEN (dir.), *States of War since 9/11 Terrorism. Sovereignty and the War on Terror*, Routledge, New York, 2014.

<sup>33</sup> Cf. la communication d'Elie Barnavi, « Brève histoire d'un mot » colloque sur « Le terrorisme : sommes-nous en guerre ? », Bastogne, 9 mars 2018 ; André GIRARD, « Qu'est-ce qu'un terroriste ? », dans *Revue de Défense nationale*, Paris, juin 2017. Selon Vincent Sizaïre, « la qualification de terrorisme relève donc d'avantage du rapport de forces politiques que de l'herméneutique juridique ». Pour Nicolas Tavaglione, il faut entendre par terrorisme « l'usage d'une force extrême potentiellement mortelle inspirée par des raisons politiques et accompli contre un ou plusieurs individus sans uniforme militaire par un ou plusieurs individus sans uniforme militaire » (« Les habits de la mort. Sur la différence morale entre terrorisme et guerre légale », dans *Raisons politiques*, n°41, février 2011). Pour Marc HECKER, « les terroristes des uns sont toujours les résistants des autres » (« Questions stratégiques », cours en ligne, CSFRS, 2015).

<sup>34</sup> Combinaison de moyens conventionnels (chars, artillerie et missiles pris à l'ennemi) et des éléments relevant de la guérilla-insurrection en conflits asymétriques (véhicules suicides, IDE, etc.).

<sup>35</sup> Georges-Henri BRICET des VALLONS (dir.), *Faut-il brûler la contre-insurrection ?* Choiseul, Paris, 2010 ; Andrew MUMFORD et Bruno REIS (dir.), *The Theory and Practice of Irregular Warfare. Warrior-Scholarship in Counter-Insurgency*, Routledge, New-York, 2014 ; Richard ENGLISH, « The future study of terrorism », in *European Journal of International Security*, vol. 1, n°2, Brussels, 2016, pp. 9 et sv.

plusieurs études furent menées sur les méthodes de combat qui sont celles des groupes radicaux violents (Daesh) au Moyen-Orient ou dans nos contrées. Le terrorisme est considéré par certains comme un mode de guerre, particulièrement dans des zones de conflits armés.

À partir de l'embryon d'État autour de Raqqa avec son cocktail de brutalité et de bureaucratie, Daesh a organisé sa défense par des méthodes de combat particulières tout en opprimant les minorités religieuses de la région en jouant sur l'effet médiatique<sup>36</sup>, les réseaux sociaux et la propagande (cf. infra). Ces méthodes furent en grande partie dictées par des espaces insurrectionnels, de contrôle totalitaire (rapines, pillage des banques et des antiquités, exactions et autres atrocités, esclavagisme sexuel, application stricte de la charia, assassinats par crucifixions et décapitations, ensevelissements d'enfants vivants, imposition du niqab, génocide du peuple yézidis, suppression de toute référence à l'art et à la musique occidentale, brigades de contrôle des comportements, endoctrinement et recrutement d'enfants soldats qui seront formatés<sup>37</sup>) ou de confrontations asymétriques<sup>38</sup>. Dans ce dernier modèle, l'État islamique pratiqua, à propos de la défense de Mossoul (Irak), la dissimulation (tunnels et incendie de colonnes de pneus ou de puits de pétrole pour gêner l'action de l'aviation), utilisa multiples pièges et IDE (personnel ou via *pick-up* ou camions-citernes surblindés, petits drones armés de grenades), et employa des armes chimiques improvisées (incendie mine et montagne de soufre, gaz chloré). Ils avaient à disposition missiles anti-chars de types Fagot, Konkurs, Kornet, Metis-M et TOW, mortiers, mitrailleuses lourdes et fusils pour snipers<sup>39</sup>. Enfin, ils

---

<sup>36</sup> « Un terroriste sans journaliste, c'est un acteur sans public, une lettre sans timbre », citation de Régis Debray, Leçon inaugurale : « Le terroriste comme figure paradoxale de l'espérance », colloque sur « Le terrorisme : sommes-nous en guerre ? », Bastogne, 9 mars 2018 ; Hasna HUSSEIN, « Terrorisme : assez avec les scoops de l'épouvante ! », *Le Monde*, 20 juin 2016.

<sup>37</sup> Gina VALE, *Cub in the Lion's Den : Indoctrination and Recruitment of Children Within Islamic State Territory*, ICSR, King's College, London, 2016. Thomas DANDOIS et François-Xavier TREGAN, *Daesh, parole de déserteurs*, Gallimard, Paris, 2018 ; Hélène SALLON, *L'Etat islamique de Mossoul. Histoire d'une entreprise totalitaire*, La Découverte, Paris, 2018 ; Fondation Quilliam, *Les enfants de Daesh*, éd. Inculte/Dernière marge, Paris, 2016 ; Vincent de GAULEJAC et Isabelle SERET, *Mon enfant se radicalise. Des familles de djihadistes et des jeunes témoignent*, Odile Jacob, Paris, 2018.

<sup>38</sup> Les conflits asymétriques sont, entre autres, caractérisés chez le « faible technologique » par le contournement de la puissance, le choc des volontés, la dilution des lignes d'opération, l'arythmie opérationnelle, le refus de se conformer aux droits de la guerre, utilisation des boucliers humains, jeu de la propagande, autonomisation des cellules, ....

<sup>39</sup> Cf. aussi Collectif, Techno-guérillas. Anatomie de l'ennemi probable, *Défense & sécurité internationale*, hors-série 64, Areion, Paris, février-mars 2019 ; Stéphane MANTOUX, « Les tactiques militaires de l'Etat islamique », dans *Défense & sécurité internationale*, n° 130, Paris, juillet-août 2017, pp. 42 et sv. ; Jean-Frédéric POISSON, Rapport d'information au nom de la mission d'information n°3964, *Les moyens de Daesh*, tome I et II, Assemblée nationale, Paris, 13 juillet 2016.

s'affranchirent de bien des règles du droit international humanitaire<sup>40</sup> et dont les charniers sont un des symboles parmi d'autres.

L'extrême affaiblissement territorial en zone irako-syrienne<sup>41</sup> ainsi que la perte d'Alep (décembre 2016), de Mossoul (Irak, juillet 2017) et de Raqqah (Syrie, octobre 2017) dans des combats urbains perdus<sup>42</sup> va amener Daesh (en post-califat) à se fondre dans le paysage et à se mélanger à la population, à revenir à la guérilla insurrectionnelle (en Asie du sud-est), à l'action clandestine et à recourir davantage aux attentats dans le monde musulman, en zone rurale d'Afrique sahélienne (où la guerre au Mali gagnée au printemps 2013 reprend dans ce pays mais aussi au Niger et au Burkina Faso)<sup>43</sup> et en Europe par un terrorisme de proximité.

En parallèle s'organisa l'exportation/exfiltration de ses membres vers d'autres contrées asiatiques ou africaines pour ouvrir de nouveaux fronts et engager le combat djihadiste. « L'EI n'a pas disparu, mais son rêve d'État, si » pour paraphraser le titre d'une nouvelle de l'AFP du 18 novembre 2017. La marque de fabrique « Daesh » reste virtuellement présente et il y a des terres de djihad ailleurs.

En outre, Daesh fut l'instigatrice d'une propagande et d'attentats en Europe via l'internet<sup>44</sup>, la publication « Al-Naba » et les messageries cryptées (Zello et Telegram), les vidéos (site *Jihadology*) et les réseaux sociaux, Facebook et SMS, autant que le référant pour des cellules dormantes<sup>45</sup> en Europe ou en zone irako-syrienne, des individus isolés

---

<sup>40</sup> Cf. Robert REMACLE et Pauline WARNOTTE, *La psychologie du combattant et le respect du droit des conflits armés. Etude des facteurs pouvant influencer le comportement du combattant au regard du droit international humanitaire*, Presses universitaires de Namur, Namur, 2018.

<sup>41</sup> Ils seraient encore présents dans quelques oueds, oasis et étendues désertiques. Le nombre de combattants de Daesh est difficile à fixer après son affaiblissement et ses défaites militaires face à la coalition internationale, les Kurdes, les Russes et autres forces irakiennes et syriennes. Selon un rapport de l'ONU publié le 13 août 2018, entre 20.000 et 30.000 combattants de l'État islamique seraient encore présents en Syrie et en Irak. Idlib (Syrie) fut le dernier gros bastion des rebelles, une mosaïque composée de combattants djihadistes, de rebelles modérés mais aussi de miliciens syriens financés par Ankara. Des rebelles qui se mêlent à la population civile ([https://www.rtf.be/info/monde/detail\\_idlib-pourquoi-un-assaut?id=10013363](https://www.rtf.be/info/monde/detail_idlib-pourquoi-un-assaut?id=10013363); Gilles KEPPEL, interview, *Le Soir*, 29 novembre 2018).

<sup>42</sup> Cf. Serge CHOLLEY, « L'expérience Chammal, des enseignements militaires à prendre en compte », *Revue de Défense nationale*, Paris, octobre 2018.

<sup>43</sup> Cf. aussi Myrto HATZIGEORGOPOULOS, *La menace islamiste dans la région des Grands Lacs : un enjeu sécuritaire utile ?* Sécurité et Stratégie n°133, IRSD, Bruxelles, janvier 2018 ; Marc-Antoine PEROUSE DE MONTCLOS, *L'Afrique, nouvelle frontière du djihad ?*, La Découverte, Paris, 2018 ; Interview de Joseph KABILA, *Le Soir*, 1 décembre 2018. Daesh a revendiqué une première attaque au Nord-Kivu (RDC) en avril 2019.

<sup>44</sup> Philip GREEN, « Tools and tactics of radical Islamic groups hiding in the Dark Web », [www.defenceiq.com](http://www.defenceiq.com), 4 octobre 2017. Le site djihadiste francophone de référence fut le site Ansar Al-Haqq.

<sup>45</sup> André DUMOULIN, « Belgique et terrorisme : « C'est arrivé près de chez nous » (tribune n°603, *Revue de Défense nationale*, Paris) [http://www.defnat.com/site\\_fr/pdf/Dumoulin%20-](http://www.defnat.com/site_fr/pdf/Dumoulin%20-)

« opportunistes », « loups solitaires » et djihadistes locaux parfois coachés virtuellement et autres groupes de rencontres (en rue, en prison, au sein de mosquées radicales ou clandestines, en salles de sport, dans les restaurants kebab, ...), ainsi que de l'autoradicalisation avec allégeance à Daesh juste avant de passer à l'acte. Une branche de renseignement<sup>46</sup> de l'EI, l'Emni, était spécialement chargée de recruter et de former des combattants étrangers (le Califat a compté jusqu'à 41.490 étrangers venant de 80 pays dont 5.900 d'Europe de l'Ouest dont un quart de femmes)<sup>47</sup>, au départ pour le renseignement dans les territoires contrôlés mais aussi d'organiser attentats et attaques dans plusieurs régions du monde<sup>48</sup>, en interaction ou en rivalité, « chaque groupe islamiste voulant montrer sa supériorité dans cette funeste course à l'horreur »<sup>49</sup>.

Les techniques d'agression sont diverses<sup>50</sup> (dont certaines purent être déjouées ou ont échouées) : voitures avec bonbonnes de gaz, camions, camionnettes ou autos comme béliers, explosifs TATP<sup>51</sup> et bombes artisanales (ceintures d'explosifs), agressions à l'arme blanche (hache, machette, couteau, cutter), massacre à la Kalashnikov AK-47, armes de poing, tentative d'une bombe biologique à la ricine...et projet d'agression à la tronçonneuse. Il s'agit bien de frapper n'importe où n'importe comment pour accentuer les angoisses, le sentiment d'insécurité, distiller la peur pour voir s'installer la haine et tenter de provoquer des tensions intercommunautaires violentes.

Aujourd'hui, selon Europol, nous pouvons prendre en compte les évolutions récentes suivantes<sup>52</sup> :

---

[%20Belgique%20et%20terrorisme.%20C%E2%80%99est%20arriv%C3%A9%20pr%C3%A8s%20de%20chez%20nous%20\(T%20603\)%20\(1\).pdf](#), 20 janvier 2015

<sup>46</sup> Cf. aussi Matthieu SUC, *Les espions de la terreur. Enquête sur les services secrets de l'état islamique*, Ed. Harper Collins, Paris, 2018.

<sup>47</sup> Rapport du Centre international de l'étude de la radicalisation (King's College, Londres), juillet 2018.

<sup>48</sup> « Enquête du *New-York Times* sur la branche de l'Etat islamique chargée « d'exporter la terreur », dans *Le Monde*, 6 août 2016.

<sup>49</sup> Mireille DUTEIL, « Daesh-Al-Qaïda : surenchères djihadistes », dans [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr), 12 janvier 2015 ; « L'Etat islamique, une menace existentielle pour Al-Qaïda », AFP, 3 juillet 2015.

<sup>50</sup> « *Si vous ne pouvez pas faire sauter une bombe ou tirer une balle, débrouillez-vous pour vous retrouver seul avec un infidèle français ou américain et fracassez-lui le crâne avec une pierre, tuez-le à coups de couteau, renversez-le avec votre voiture, jetez-le d'une falaise, étranglez-le, empoisonnez-le* ». (Message audio diffusé en septembre 2014 par Al Furqan, l'un des principaux canaux de communication de l'EI (*Le Figaro*, 15 juillet 2016).

<sup>51</sup> Le TATP ou triacétone triperoxyde (peroxyde d'acétone) est un explosif artisanal très instable obtenu en mélangeant, dans des proportions précises, de l'acétone, de l'eau oxygénée et un acide (sulfurique, chlorhydrique ou nitrique).

<sup>52</sup> Dont la synthèse ci-dessous est reprise du site [www.bruxelles2.eu](http://www.bruxelles2.eu) de Nicolas Gros-Verheyde.

« Ces dernières années, il y a eu une augmentation de la fréquence des attaques djihadistes, mais une diminution de la sophistication de leur préparation et de leur exécution. Les attaques djihadistes, cependant, causent plus de morts et de blessés que toute autre attaque terroriste. Les récents attentats perpétrés par des terroristes djihadistes ont suivi trois tendances : les meurtres sans discernement (Londres, mars et juin 2017 et Barcelone, août 2017) ; attaques contre des symboles de style de vie occidentale (Manchester, mai 2017) ; et les attaques sur les symboles de l'autorité (Paris, février, juin et août 2017). De nouvelles attaques par des terroristes djihadistes suivant l'une de ces tendances ou une combinaison de celles-ci sont très probables dans l'UE ».

« Les attaques djihadistes sont principalement commises par des terroristes locaux, radicalisés dans leur pays de résidence sans avoir voyagé pour rejoindre un groupe terroriste à l'étranger. Ce groupe d'acteurs locaux est très diversifié, composé de personnes qui sont nées dans l'UE ou ont vécu dans l'UE la plupart de leur vie, peuvent être connues de la police mais pas pour des activités terroristes et n'ont souvent pas de contacts directs, de liens avec l'État islamique (EI) ou toute autre organisation djihadiste ».

« Les terroristes djihadistes préfèrent attaquer les gens plutôt que d'autres cibles provoquant moins de réactions émotives de la part du grand public, telles que des dommages aux locaux ou la perte de capitaux ».

« Les terroristes djihadistes peuvent opérer en groupe, mais peuvent souvent être des acteurs solitaires. Ils ont peut-être réussi à garder leur environnement complètement dans l'ignorance de leurs intentions avant l'attaque. Cependant, ils peuvent avoir des amis et des parents dans leur environnement qui connaissent, sympathisent, facilitent ou même aident à la préparation d'une attaque ».

Le nombre de personnes se rendant dans les zones de conflit en Irak ou en Syrie pour rejoindre des groupes terroristes djihadistes en tant que combattants terroristes étrangers a considérablement diminué depuis 2015. Le nombre de rapatriés était faible en 2017.

La propagande en ligne et la mise en réseau via les médias sociaux restent essentielles pour les tentatives terroristes visant à atteindre les publics européens pour le recrutement, la radicalisation et la collecte de fonds mais aussi pour engager l'islamisation politique du monde<sup>53</sup>. Alors que les capacités de l'État islamique à produire de nouveaux matériels de propagande sont sévèrement affectées par les pertes d'opérateurs et d'infrastructures, le groupe continue de diffuser son message auprès d'un large public, en redistribuant de plus en plus de matériel ancien par de nouveaux moyens.

---

<sup>53</sup> Jean CHICHIZOLA et Christophe CORNEVIN, « Internet, ce « muezzin » qui appelle à l'islamisation mondiale », *Le Figaro*, 10 septembre 2018.

La connaissance souvent rudimentaire et fragmentée de l'islam des terroristes djihadistes (aspirants) et des convertis<sup>54</sup> (un djihadiste sur sept l'est) les rend vulnérables à l'influence et à la manipulation via les réseaux et l'entourage de ceux qui utilisent de manière sélective des textes religieux pour s'adapter à une idéologie violente.

La dégradation des structures organisationnelles de l'organisation du proto-État islamique (au Levant) peut réduire l'attractivité du groupe. Cependant, cela n'affectera pas la menace du terrorisme djihadiste<sup>55</sup>, car les membres et sympathisants désaffectés de l'État islamique - y compris ceux résidant dans les États membres de l'UE - continueront probablement à adhérer aux croyances djihadistes et pourraient être attirés par d'autres groupes, comme Al-Qaïda.

Al-Qaïda est toujours un acteur puissant et encourage activement les attaques terroristes dans l'UE. Les activités terroristes dans l'UE commandées, guidées ou inspirées par Al-Qaïda ou d'autres organisations djihadistes restent une possibilité réaliste.

Les attaques terroristes ethno-nationalistes et séparatistes continuent de surpasser de loin les attaques perpétrées par des extrémistes violents inspirés par d'autres idéologies ou motivations. Le spectre des extrémistes de droite violents est en expansion, en partie alimenté par les craintes d'une islamisation perçue de la société et de l'anxiété face à la migration.

Rien n'indique que des armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN) aient été utilisées par des terroristes dans l'UE, bien que des terroristes djihadistes aient manifesté un intérêt actif pour ses possibilités. Les engins explosifs improvisés, les armes à feu et les armes improvisées, comme les couteaux et les véhicules, sont les armes de choix avec lesquelles de récentes attaques ont été menées. Ces armes, à l'exception des engins explosifs, ne nécessitent pas beaucoup de préparation ou de compétences spéciales pour être utilisées dans des attentats terroristes, qui sont soigneusement préparés ou effectués spontanément.

---

<sup>54</sup> Sur les caractéristiques des convertis, cf. Juliette Galonnier, « L'islam des convertis », [www.laviedesidees.fr](http://www.laviedesidees.fr), 31 octobre 2017.

<sup>55</sup> [www.aboudjaffar.blog/lemonde.fr/category/art-de-la-guerre-art-de-tuer](http://www.aboudjaffar.blog/lemonde.fr/category/art-de-la-guerre-art-de-tuer), 24 mars 2018.



# Partie 1 : Analyse politique, idéologique, sociologique, philosophique, éducationnelle et identitaire du phénomène de radicalisation

À propos du radicalisme violent et des attentats multiformes associés, plusieurs explications ont dominé temporellement le champ des études. À chaque fois, un tropisme spécifique y fut associé en « ignorant totalement ou partiellement » les autres causes. Dans un premier temps, l'on se concentra sur l'explication géopolitique de la menace djihadiste pour ensuite alimenter le débat à propos des difficultés sociales<sup>56</sup> explicitant le passage à l'acte mortifère. Il fut ensuite question de la dimension religieuse de l'action, y compris le pourquoi des actions suicides. L'explication fut ensuite élargie aux aspects psychologiques, psychanalytiques et psychiatriques (« *Sont-ils fous* » ?) pour, au final, en venir à la dimension culturelle et idéologique.

Dans cet espace fortement polémique s'affrontèrent plus particulièrement les adeptes de l'explication sociale et des discriminations explicitant sinon « excusant » les actions violentes (culture de l'excuse) associées à ces frustrations tandis que d'autres condamnaient cette vision « idéaliste » de « l'excuse » en invoquant plutôt une confrontation globale : « une guerre religieuse et civilisationnelle ». Et pour complexifier le tout, des études mirent en avant l'approche anthropologique. Mais le processus de radicalisation et d'islamisation ne peut être appréhendé par une seule discipline académique.

Ce n'est que plus récemment qu'un effort de synthèse pluridimensionnelle et pluri-explicatif est apparu, associant les différentes explications et surtout en considérant, sous la forme d'études empiriques et de manière spécifique le parcours de chaque radicalisé. « Les ressorts de ce phénomène et des trajectoires de radicalisation sont protéiformes, multifonctionnels et touchent des profils variés, aux origines sociales diverses, pas toujours pour les mêmes raisons »<sup>57</sup>.

---

<sup>56</sup> Cf. à propos du sentiment de discrimination au début du processus de radicalisation, les modèles de Moghaddam (2005), de Wiktorowicz (2005) et Sageman (2008) où des « humiliations » locales et sentiment d'injustices personnelles sont alimentées aussi par des sentiments « d'outrage moral » causé par les conflits en zone musulmane (« guerre contre l'Islam »).

<sup>57</sup> David THOMSON, *Les revenants*, Seuil, 2016, p. 87. Cf. aussi Xavier CRETTEZ, Romain SÈZE, Bilel AININE, Thomas LINDEMANN, *Saisir les mécanismes de la radicalisation violente : pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents*, Rapport de recherche pour la Mission de recherche Droit et Justice, Paris, avril 2017 ; Dounia BOUZAR, *Etapas du processus de radicalisation et de déradicalisation*, Practicies, projet de recherche, mai 2018.

Bien évidemment, derrière les spécificités personnelles nous pouvons aussi tenter de poser le principe global de l'idéologie. Facteur qui semble aujourd'hui être la porte d'entrée à contrecarrer pour lutter contre ces actes barbares (*cf.* deuxième partie).

## 1. Aspects politiques et géopolitiques

Dès lors que tout attentat repose sur une logique de message politique, nous pouvons aborder celui qui repose sur une dimension géopolitique. Elle fut la première à être mise en avant pour comprendre l'acte radical violent dès l'instant où l'histoire du djihadisme repose en grande partie sur ces méthodes de clandestinité, de guérilla et de guerre asymétrique. Action terroriste aux effets politiques élevés. Pour l'Américain Marc Sageman comme pour Olivier Roy, les actes terroristes ne sont pas le résultat de traumatismes liés à l'enfance, mais des actes politiques visant à défendre et à « venger » la communauté musulmane (Oumma), facteur cardinal d'un engagement mortifère. Ils agissent en vengeance, pas en folie.

Le constat, en réalité, serait simple: les réseaux constitués, les djihadistes en mission ou « répondant à l'appel » (ceux que nous appelons, le solo jihad), les cellules autonomes, les réseaux locaux recourent à des outils légaux qu'il est facile de se procurer et qui sont devenus d'une extrême létalité. Pourquoi risquer d'être détecté en se procurant des armes alors qu'un camion, loué parfaitement légalement, peut tuer 86 personnes en quelques minutes ? La question des moyens mis en œuvre et de la technicité déployée est essentielle pour les enquêteurs, mais le plus important, pour les décideurs politiques comme pour les citoyens, réside dans le choix des cibles, leur pertinence, et donc leur valeur symbolique.

Ces différents cercles, que l'on différencie en raison de leur proximité avec les cœurs des organisations dont ils se réclament, voient depuis une dizaine d'années leurs capacités opérationnelles s'harmoniser. L'attentat de masse n'est plus nécessairement le fait d'une cellule complexe à la logistique conséquente, de même que l'attaque ciblée ou isolée peut ne pas être commise par un homme agissant de son propre chef. Les différences se situent ailleurs. Les réseaux les plus ambitieux peuvent avoir besoin d'une logistique plus lourde, qui les rendra plus vulnérables en raison de sa visibilité, tandis que les petits groupes locaux, sans moyen, pourront échapper plus facilement à l'attention des services de sécurité.

Les djihadistes plus aguerris, en revanche, seront capables de mettre en œuvre les nombreuses mesures d'autoprotection diffusées depuis plus de quinze ans par Al Qaïda puis par l'EI sous forme de manuels dédiés, en arabe ou en anglais. Le premier d'entre eux, connu sous le nom du Manuel d'Al Qaïda, a d'ailleurs été découvert en 2000 à Manchester lors d'une perquisition chez Anas al-Libi, mais il y en a eu d'autres, de plus en plus en sophistiqués».

Cette capacité d'adaptation des groupes djihadistes pour encaisser les chocs, maintenir leur survie et engager le combat idéologique est récurrent dans l'histoire immédiate : guérilla djihadiste aux Philippines depuis la fin des années 1960, les Moudjahid face aux Russes dans

les années 1980, ces vingt dernières années, Al Qaïda et les Talibans en Afghanistan, les djihadistes au Sinaï, Boko Haram en Afrique sahélienne et Daesh enraciné dans l'histoire mêlée de l'Irak et de la Syrie<sup>58</sup>, etc.

L'explication repose sur l'idée d'adopter un discours djihadiste motivé par l'envie de venger tous les musulmans opprimés et frustrés par les effets du dépeçage par les Français et les Anglais de l'Empire ottoman, puis les accords de partage du gâteau pétrolier et les visions violentes du colonialisme en Afrique du Nord. L'Afghanistan, l'Irak, la Syrie et l'Iran seront aussi les lieux de lutte entre puissances régionales entre l'arc sunnite et l'arc chiite<sup>59</sup>. Il s'agit alors, dans un djihad défensif, de protéger la terre d'Islam contre les agressions extérieures.

Cet argumentaire géopolitique fut même mis en avant de manière brutale avec la mort du pilote jordanien brûlé vif dans une cage par Daesh, faisant vivre ce que les bombes de la coalition occidentale ont pour effets sur leurs propres hommes. C'est de la même manière qu'est mis en avant dans le discours de propagande, l'idée que Daesh exporte la guerre en Occident pour montrer « ce que nous subissons en Syrie »<sup>60</sup>. Volonté de légitimation en passant par le registre de l'émotion et du ressentiment<sup>61</sup>.

Parallèlement, l'Islam radical sunnite est mu par une idéologie de conquête<sup>62</sup> ; le programme étant déjà inscrit dans un manuel de 286 pages intitulé « Le Management de la Sauvagerie » (1996) établi par al Zarkawi, fondateur du groupe djihadiste devenu Daesh, avec pour ambition de conquérir un espace allant de l'Inde à l'Espagne, en passant par les Balkans et l'Afrique maghrébine et sahélienne.

Pour d'aucuns, il y a bien guerre de civilisations voulues par les islamistes, Daesh étant l'archétype de ces forces qui cherchent à tout prix à installer une guerre de civilisations, en s'en prenant aussi aux symboles culturels que l'Occident voulait universels comme les ruines de

---

<sup>58</sup> Loulouwa AL RACHID et Mathieu REY, « La matrice syro-irakienne de l'État islamique », entretien, [www.laviedesidees.fr](http://www.laviedesidees.fr), 9 février 2016 ; Mathieu REY, « Aux origines de l'État islamique », [www.laviedesidees.fr](http://www.laviedesidees.fr), 17 mars 2015 ; Matthieu REY, « L'organisation État islamique, fruit des contradictions de l'Orient et de l'Occident », *Le Monde*, 20 novembre 2016.

<sup>59</sup> Alain Grignard, *Le Soir*, 7 avril 2016.

<sup>60</sup> « Nous ne vous attaquons pas parce que vous mangez du porc, vous buvez du vin ou vous écoutez de la musique, mais les musulmans se défendent contre ceux qui les attaquent ». (Salay Abdeslam, déclaration devant le juge, 28 juin 2018 (AFP, 29 juin 2018).

<sup>61</sup> Cf. Dominique MOÏSI, *La géopolitique de l'émotion*, Flammarion, Paris, 2010 ; Pierre ANSART (dir.), *Le ressentiment*, Bruylant, Bruxelles, 2002 ; François BURGAT, *Islam(s) politique(s) et djihadisme(s) : dynamiques et enjeux*, conférence IRSD, Bruxelles, 23 mars 2017.

<sup>62</sup> Thibault de MONTBRIAL, *Le Figaro*, 13 juin 2016. Relevons que les premiers djihadistes vinrent en Syrie pour arrêter le génocide fomenté par le régime à l'encontre des sunnites (Scott ATRAN, entretien, *Le Soir*, 28 avril 2016).

Palmyre<sup>63</sup>. On parle alors de « cinquième colonne » destinée à fragiliser la société de l'intérieur, de « troisième guerre mondiale déclarée » à la civilisation judéo-chrétienne<sup>64</sup>. En organisant des attentats avec comme conséquence souhaitée un rejet brutal des communautés musulmanes minoritaires en nos contrées, l'objectif final des djihadistes serait que l'Occident parte en guerre contre l'Islam et que, de ce fait, la guerre civile s'engage entre communautés. Attiser la haine pour finir en confrontation mondiale. Organiser la guerre asymétrique en Occident c'est aussi penser que l'adversaire djihadiste souhaite que « nous détruisions nous-mêmes, sous l'effet de la peur, ce qu'ils veulent détruire : la liberté d'expression, la laïcité, et sans doute, notre mode de vie »<sup>65</sup>.

Défier aussi les États-Unis et leurs alliés en les entraînant dans un conflit pour éventuellement les battre, tel était l'objectif. « Une façon aussi de légitimer le califat et d'y attirer les djihadistes du monde entier »<sup>66</sup>.

Pour d'autres, il y a guerre civilisationnelle islamique contre la modernité occidentale plutôt que contre la civilisation traditionnelle occidentale<sup>67</sup>. Il s'agirait de consolider « la géographie soumise » (déstabilisation de pouvoirs temporels musulmans et lutter contre les erreurs intérieures que serait l'occidentalisation de certains musulmans dits modérés) et d'élargir au reste de la Terre la soumission (idéologie salafiste, wahhabisme, guerre sainte). « Avec les États non musulmans, seules des trêves temporaires sont possibles ; en aucun cas des traités de paix définitifs »<sup>68</sup>. Ce djihadisme offensif serait considéré comme la « seule menace visant l'ordre global »<sup>69</sup>.

---

<sup>63</sup> Entretien avec Jean-Claude RUFIN, *Le Figaro*, 22 mai 2015.

<sup>64</sup> Estrosi, député-maire UMP de Nice, [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr), 26 avril 2015.

<sup>65</sup> Robert REDEKER, « Le soldat fanatisé fait un saut en dehors de l'humanité », entretien, *Le Figaro*, 23 janvier 2015.

<sup>66</sup> Cf. Scott ATRAN, *L'Etat islamique est une révolution*, Les liens qui libèrent, Paris, 2016.

<sup>67</sup> Y compris en estimant que l'Occident est culturellement affaibli par la surconsommation, le plaisir, les loisirs et l'individualisme et que cette dernière faiblesse pourrait être si puissant que les Occidentaux se défendraient avec acharnement pour défendre ses postures. Il s'agit, en substance, d'expliquer à celui-ci ce qu'est réellement cette civilisation terminale de l'Occident, et pourquoi c'est elle qui, par sa faiblesse même, jointe à une technologie démesurée, triomphera. (Philippe MURAY, *Chers djihadistes*, éd. Mille et une nuits, Paris, 2002).

<sup>68</sup> « La guerre de civilisation islamique contre la modernité occidentale », [www.theatrum-belli.com](http://www.theatrum-belli.com), 5 août 2012.

<sup>69</sup> Gabriel MARTINEZ-GROS, *Fascination du djihad. Fureurs islamistes et défaite de la paix*, PUF, Paris, 2016, p. 45 ; Loïc LE PAPE, « Le djihadisme, une idéologie politique ? », *Sciences humaines*, hors-série 21, Paris, mai-juin 2016.

## 2. Aspects sociologiques

Une autre analyse a mis en avant les origines socio-culturelles. D'une part, au sujet du recrutement de Daesh, la mise en évidence de groupe de jeunes issus souvent d'un même quartier<sup>70</sup>, de groupes de copains refermés sur eux-mêmes et très soudés ou de fratrie dont une grande partie est issue du petit commerce ou de PME<sup>71</sup> avec certains liens avec la petite délinquance<sup>72</sup>. D'autant que pour Hirschi<sup>73</sup>, on commet le plus souvent des actes délictueux quand et parce que le lien social (attachement à des personnes de référence, engagement dans des centres d'intérêt, investissement dans l'action socialisée, croyances aux normes) qui unit l'individu à la société est affaibli ou rompu.

Il y a insistance sur une vision socio-économique défavorable de personnes laissées pour compte. La discrimination sociale, la discrimination à l'emploi et le refus d'accès au logement, aux lieux de loisirs associé au délit de faciès ou de consonance nominale poussent alors à une dévalorisation du sentiment d'appartenance nationale. Ceci explique l'usage de l'expression « jeunes d'origine musulmane », face à l'absence d'emploi des mots « jeunes d'origine catholique » pour parler de l'immigration italienne ou polonaise ! Dès lors, nous pouvons constater l'utilisation par les imans radicaux du constat de la panne de l'ascenseur social et de stigmatisation médiatique pour miner le désir d'intégration et donner au djihad un effet de sirène et donner sens à l'engagement. Dès lors que le social est défaillant, le discours religieux peut devenir un produit de substitution. Le djihadisme devient alors un instrument de revanche social. Le jeune a alors « un compte à régler avec la société ».

Pour Olivier Roy, le djihadisme n'est « pas la preuve de la radicalisation de l'Islam, mais au contraire la manifestation de la violence naturelle des banlieues et des phénomènes urbains ('le djihadisme des loseurs'), maquillée d'Islam »<sup>74</sup> alors que Gilles Kepel, autre spécialiste français de l'Islam contemporain, y voit derrière des causes sociales certes présentes, un enjeu davantage culturel issu d'une radicalisation religieuse: le salafisme qui

---

<sup>70</sup> Luc VAN CAMPENHOUDT, « Jihadisme, le parcours des combattants », *Sciences humaines*, Paris, mars 2018, pp. 42 et sv. ; Gérard DAVET et Fabrice LHOMME, *Inch'allah : l'islamisation à visage découvert*, Fayard, 2018.

<sup>71</sup> Selon Scott Atran (2016).

<sup>72</sup> Christophe LAMFALUSSY, « Un djihadiste sur deux a un passé délinquant », dans *La Libre Belgique*, 14-16 août 2015.

<sup>73</sup> Travis HIRSCHIT, *Causes of delinquency*, University of California Press, Berkeley, 1969. Cf. Pierre THYS, *Le rôle des groupes d'un point de vue criminologique*, Module 52, CETR, ULg, 2017 (document non accessible).

<sup>74</sup> *Le Monde*, 24 novembre 2016 et 29 mars 2017. « Les jeunes radicalisés, s'ils s'appuient bien sur un imaginaire politique musulman (la oumma des premiers temps), sont en rupture délibérée tant avec l'Islam de leurs parents qu'avec les cultures des sociétés musulmans ». (Olivier ROY, *La peur de l'Islam*, Textes rassemblés, éd. Le Monde l'aube, Paris, 2018, p. 13).

offre un terrain de passage à l'acte terroriste<sup>75</sup> (cf. infra). En d'autres mots, « ils s'affrontent » sous la forme d'une question : y a-t-il radicalisation de l'Islam ou islamisation de la radicalité ? Reste la posture de François Burgat<sup>76</sup> qui estime que le djihadisme est une des conséquences de la colonisation : les attentats sont des actes politiques reposant sur une lecture anti-impérialiste et tiers-mondiste. Benslama y voit lui la mise à disposition d'un surmoi attractif « un passe-partout de l'idéalisation à l'usage des désespérés d'eux-mêmes et de leur monde <sup>77</sup>».

Cependant, pour Marc Sageman, les candidats au djihad seraient plus fréquemment des personnes ayant un niveau d'éducation relativement élevé<sup>78</sup>. En vérité, les jeunes djihadistes n'appartiennent pas à une catégorie sociale particulière. Il s'agit de jeunes de quartiers défavorisés et marginalement de jeunes issus des classes moyennes<sup>79</sup>. Dans la majorité des cas, ils sont souvent déconnectés de leur famille (ou dans des processus relationnels faussés ou leurrés)<sup>80</sup> et « déconnectés » de leur pays. Il devient un exilé de l'intérieur et peut faire apparaître un moment une « radicalité apaisante » avec observation stricte de préceptes religieux et autres idéaux<sup>81</sup> ou, à contrario, dans un processus de provocation et de recours verbal à la menace islamiste, jouant sur une conflictualité familiale et scolaire déstabilisatrice pour les parents et les enseignants<sup>82</sup>. Un passage par la case prison n'est pas exceptionnel où peut s'organiser des liens d'amitié et d'influence. Il y a association entre fragilité socio-économique<sup>83</sup> et fragilité identitaire<sup>84</sup>. La rupture naît ici d'une humiliation et « commettre un acte extrémiste, c'est un contrepoids indirect à une violence subie »<sup>85</sup>, une « contre-humiliation

---

<sup>75</sup> « Pourquoi des jeunes d'ici deviennent kamikazes ? », entretien, *Le Soir*, 6 avril 2016.

<sup>76</sup> François BURGAT, *Comprendre l'islam politique : une trajectoire de recherche sur l'altérité islamiste, 1973-2016*, La Découverte, Paris, 2016.

<sup>77</sup> Fethi BENSLAMA, *Un furieux désir de sacrifice. Le surmusulman*, Seuil, Paris, 2016, p. 13.

<sup>78</sup> Résilience ou comment combattre le terrorisme, dans *Histoire & stratégie*, Areion, Paris, décembre 2014-février 2015, p. 37.

<sup>79</sup> . Cf. aussi Michaël DANTINNE, *Radicalisme et villes*, CETR, ULg, 10 mars 2017 (document non accessible).

<sup>80</sup> Dounia BOUZAR, « Le processus de radicalisation « jihadiste » : une triple dimension émotionnelle, relationnelle et idéologique », [www.geostrategia.fr](http://www.geostrategia.fr), 9 avril 2018.

<sup>81</sup> Cf. Laurent BONELLI et Fabien CARRIE, Op.cit.

<sup>82</sup> Idem

<sup>83</sup> Jean CHICHIZOLA, « À Trappes, une radicalisation galopante », *Le Figaro*, 12 mars 2018 ; « Pierre SCHEURETTE, « Mais pourquoi Verviers ? », *Moustique*, Bruxelles, 28 janvier 2015 ; « Salah Abdeslam, petit délinquant devenu ennemi public n°1, *Le Figaro*, 4 février 2018 ; Jean-Pierre MARTIN et Christophe LAMFALUSSY, « Molenbeek-sur-djihad, Éd. Grasset, Paris, 2017 ; « Bruxelles : carrefour des djihadistes », *Le Soir*, 16 novembre 2015.

<sup>84</sup> Firouzeh NAHAVANDI, *Le Soir*, 16 novembre 2015 ; cf. aussi Morgane DEVRIES et Altay MANCO, *L'Islam des jeunes en Belgique*, L'Harmattan, Paris, 2019.

<sup>85</sup> Ariane Bazan, ULB, *Le Soir*, 16 novembre 2015.

ostentatoire infligée à la société »<sup>86</sup> avec la volonté de vivre parfois des moments de fraternité ensemble contre tous tout en gagnant de l'estime de soi. La complicité fraternelle apparaît comme un support au combat, une condition de résilience face à l'adversité, un moyen de cohésion interne, d'encadrement. Un peu comme dans l'analyse des caractéristiques de la fraternité au combat des militaires<sup>87</sup>. Pour Michel Houellebecq, le terrorisme est un moyen de socialisation.

Dans une étude réalisée par Rik Coolsaet parue en 2016, les Belges qui sont partis rejoindre Daesh seraient majoritairement de jeunes délinquants<sup>88</sup> répondant à un effet de mode, pour une quête de reconnaissance narcissique. Deux groupes seraient distinguables : le premier proche des milieux de la drogue, délits et violence urbaine (bandes) avec l'idée d'une intégration par le groupe radicalisé (« gang Daesh ») comme exutoire à la violence ; le second, très minoritaire, moins repérable, se radicaliserait après le départ avec des motivations très personnelles d'un engagement qui l'est tout autant, pour donner un sens à la vie. La perspective de gains matériels (mariage, maisons, piscines, grosses voitures, pillage)<sup>89</sup> stimulée par la propagande de Daesh peut probablement aussi attirer les deux groupes dans leur motivation au départ.

Aussi, le djihad se profile comme l'unique projet personnel et professionnel à leur portée, la voie traditionnelle – étude, emploi – ne fonctionnant pas positivement. Le déclassement en situation scolaire aboutit, par le djihadisme, à une forme de réhabilitation collective : la cause islamiste donne alors sens<sup>90</sup> pour une minorité agissante. Pour d'aucun, il s'agit ici de la culture de l'excuse. L'accusation est alors portée vers ceux qui ont une lecture biaisée, auto-rassurante, faisant dire à certains qu'il y aurait une complicité entre une certaine gauche et les islamistes<sup>91</sup>, nommée alors islamo-gauchiste ou fascisme vert<sup>92</sup>.

---

<sup>86</sup> Farhad Khosrokhavar, *Diploweb*, 13 mai 2018.

<sup>87</sup> André THIEBLEMONT, « La culture de l'Armée de terre à l'épreuve de la modernité », *Revue de Défense nationale*, Paris, octobre 2010 ; Claude WEBER, "The soldier and his/her Society", *Inflexions*, « Cultures militaires, culture du militaire », La Documentation française, Paris, juin-septembre 2009, pp. 63 et sv.

<sup>88</sup> Cf. aussi Fabien TRUONG, *Loyautés radicales. L'Islam et les « mauvais garçons » de la nation*, La Découverte, Paris, 2018.

<sup>89</sup> Pierre THYS, *La participation au combat...avec ou sans retour*, CETR, ULg, 2017 (document non accessible).

<sup>90</sup> Laurent BONELLI et Fabien CARRIE, *Op.cit.*

<sup>91</sup> Pierre-André TAGUIEFF, *L'islamisme et nous. Penser l'ennemi imprévu*, CNRS Editions, Paris, 2017.

<sup>92</sup> André DUMOULIN, « La laïcité française et la loi sur le port de signes religieux dans les écoles publiques », *La pensée et les hommes* n°64, numéro spécial « Francs-Parlers », Bruxelles, 2006.

### 3. Aspects religieux

La dimension religieuse dans le djihad est un truisme. Dans la civilisation islamique, le pouvoir temporel est de peu de légitimité et il doit de toute évidence être sous dominance du pouvoir religieux ; les *hadiths* et les versets du Coran explicitent ce rapport de forces, de légitimité religieuse. Pour Martinez-Gros, « l'Islam, dans son principe et ses premiers développements historiques est inséparable du djihad »<sup>93</sup>, via le bédouin, violent et conquérant d'un empire à naître.

Au 12<sup>ème</sup> siècle, il fut décidé que le Coran était la parole incréée de Dieu et qu'aucun humain ne pouvait le discuter, quand bien même le prophète prônait lui-même le débat contradictoire autour des textes<sup>94</sup>. La notion de guerre sainte est récurrente dans les discours djihadistes. Nonobstant, rien n'est simple dans l'Islam car la difficulté tient des textes eux-mêmes, « vient de l'ambiguïté des sources : on trouve dans le Coran ou les *hadiths*, des appréciations très différentes de la violence, d'où d'ailleurs notre désarroi. Ces textes réclament donc une interprétation, et ils ont pu être, dans la tradition musulmane, interprétés de manières très différentes. De plus l'imaginaire lié à l'Islam primitif n'est pas un imaginaire non-violent. L'Islam offre une disponibilité à un usage violent. Cela ne fait pas de l'Islam une religion violente par nature, car avec ces données, de très nombreux courants, nullement marginaux, ont pu et peuvent encore vivre un islam pacifique »<sup>95</sup>. En outre, pour d'aucuns, le djihadisme violent et le terrorisme sont le symptôme d'une crise profonde de l'Islam, manifestation de l'égaré, de la faiblesse et de l'impuissance mais qui dispose d'une forte capacité de nuisance<sup>96</sup>.

Pour les djihadistes intégristes, la guerre sainte devient un devoir religieux parce que l'Islam a une missions universelle<sup>97</sup> de s'imposer aux autres religions, à la chrétienne, au judaïsme ; y compris au soufisme considéré comme ésotérique, courant quiétiste, discret et à

---

<sup>93</sup> Gabriel MARTINEZ-GROS, *Fascination du djihad. Fureurs islamistes et défaite de la paix*, PUF, Paris, p. 80. Relevons que le mot « jihad » qui signifie littéralement « l'effort déterminé » n'est pas toujours religieux et quand il l'est, il n'est pas toujours armé. Il peut y avoir des jihads (campagnes) contre la pauvreté. Précisons aussi qu'il existe deux catégories de jihad militaire, le « jihad offensif » ordonné par le calife ou ses représentants et le « jihad défensif » en cas de menace sur des populations musulmanes. Pour Jean-Pierre Filiu, Al-Qaïda va développer un jihad globalisé, mondialisé, nomade en quelque sorte, internationalisé qui va s'efforcer de tirer parti des différentes luttes locales pour son propre projet. L'objectif est d'établir une base (« Qaïda ») et à partir de là l'étendre. Entretien avec Jean-Pierre FILIU, « Le jihadisme, une nouvelle religion de la terreur », [www.sciencespo.fr](http://www.sciencespo.fr), 22 octobre 2016.

<sup>94</sup> Boualem SANSAL, entretien, *Le Figaro*, 6 septembre 2015.

<sup>95</sup> Adrien CANDIARD, frère dominicain, entretien, *Le Figaro*, 29 août 2016.

<sup>96</sup> Mustapha BENCHENANE, « Islam et conflits : entre interprétations et confusion », *Revue de Défense nationale*, Paris, mai 2015, p.62.

<sup>97</sup> A. CHEDDADI, *Le livre des exemples*, Gallimard, Paris, 2002, p. 532.



la pratique tolérante<sup>98</sup>, aux Yézidis, Kakaïs, Mandéens, Coptes mais aussi aux Chiites<sup>99</sup>, créant les conditions d'une lutte fratricide renouvelée entre les deux grands courants de l'Islam. Le mécréant n'est pas un ennemi avec qui il s'agira de faire un jour la paix, c'est un criminel au regard de la « vraie foi »<sup>100</sup>. Processus qui aboutit à une « animalisation de l'adversaire », l'extrême brutalisation des confrontations et l'administration de la sauvagerie.

Un des objectifs stratégiques des djihadistes par leurs attentats en Europe (tuer et effrayer) était de susciter, à travers des discours religieux totalitaristes, des troubles intercommunautaires en visant des symboles chrétiens et « croisés » (marché de Noël, assassinat du Père Hamel en juillet 2016 ; persécutions des communautés chrétiennes en Orient<sup>101</sup> et en Afrique<sup>102</sup>) voire de générer une dynamique de guerre civile (par la confrontation des contraires ethniques) ; ce qui n'a eu lieu. Cela pouvait aussi viser à augmenter les recrutements pour combattre et soutenir le califat dans la zone moyen-orientale. Les théoriciens et idéologues de l'État islamique ont parié sur l'effet d'entraînement et des conséquences en chaîne<sup>103</sup>.

En outre, les djihadistes estiment préparer la fin du monde et leur combat doit provoquer la bataille finale mythique entre les armées musulmanes et occidentales, dans la plaine de Dabiq (Syrie<sup>104</sup>). L'EI mit ainsi en avant dans ses discours de propagande l'idée que « l'islam est la religion de la guerre » (Abou Bakr al-Baghdadi). Les enfants du califat vont être façonnés pour être de futurs combattants djihadistes ; endoctrinement théologique (mémorisation du Coran, hadith, ...), rhétorique religieuse (fidélité à l'EI et sa guerre contre les infidèles) et militariste : devenir des enfants soldats, les « Lionceaux du califat »<sup>105</sup>.

---

<sup>98</sup> Gahlia KADIRI, « Pourquoi les djihadistes s'attaquent aux musulmans soufis », *Le Monde*, 10 décembre 2017.

<sup>99</sup> Alain FRACHON, « La fin de l'État islamique ? » *Le Monde*, 24 juin 2016.

<sup>100</sup> Laurent BARDIES, « Nier l'ennemi, est-ce toujours nier la guerre ? », *Défense & Sécurité internationale*, Paris, novembre-décembre 2017, p. 68.

<sup>101</sup> « Les islamistes veulent purifier l'Irak des chrétiens », *Le Point*, 15 avril 2017. Cf. aussi Jean-François COLOSIMO, *Les hommes en trop. La malédiction des chrétiens d'Orient*, Fayard, 2014 ; « 2015, année noire pour les chrétiens dans le monde », *Le Figaro*, 13 janvier 2016 ; « 215 millions de chrétiens sont opprimés dans le monde », *Le Figaro*, 11 janvier 2017 ; « Comment les islamistes tentent de justifier l'assassinat de prêtres », *Le Point*, 16 août 2016.

<sup>102</sup> Cf. ONG Portes ouvertes, *Index mondial de persécution des chrétiens*, Ostwald, 16 janvier 2019.

<sup>103</sup> Entretien avec Pierre VERMEREN, *Le Figaro*, 25 mars 2016.

<sup>104</sup> « C'est pour cette raison que la tête de l'otage américain Peter Kassig a été enterrée sur cette plaine » (Wassim NASR, entretien, *Le Point*, 20 mai 2016).

<sup>105</sup> Hélène SALLON, « L'État islamique de Mossoul » dépeint la société sous l'emprise de l'organisation djihadiste », *Le Monde*, 31 janvier 2018.

En Belgique, la moitié des djihadistes sont des convertis dont beaucoup via l'internet<sup>106</sup>, tandis que pour le ministère belge de l'Intérieur (janvier 2018) un djihadiste potentiel sur sept est un converti de l'Islam, soit 13,5 % des 607 noms figurant sur la liste des *Foreign Terrorist Fighters* (FTF) et 16% des *Home-grown terrorist Fighters* (HTF). À l'Islam plutôt quiétiste des années 1970-1980 suivra un Islam politisé sous l'impulsion des Frères musulmans dans les années 1980 avec un phénomène de repli identitaire puis le développement de phénomènes pluridimensionnels de djihadisme violent universaliste mais où la connaissance de la religion est parcellaire<sup>107</sup>.

Le jeune va rechercher dans le Coran - « pris comme un supermarché » - l'argumentaire du combat et la légitimité des violences mais en étant quelque part manipulé, influencé, endoctriné et au final falsificateur de la religion dont ils se réclament, avec ce besoin d'aventure associé au besoin théologique. Nous sommes davantage dans une recherche de religiosité que dans un savoir religieux<sup>108</sup>, allant jusqu'à islamiser le vocabulaire de la cité. Pour Tobie Nathan, « ce n'est pas la religion qui les intéresse, c'est Dieu ! »<sup>109</sup>

Mais l'envie de croire est bel et bien présent chez les jeunes, trouver une quête de sens, et se sacrifier pour une noble cause<sup>110</sup> et les recruteurs connaissent l'aspiration sacrificielle des jeunes face à ce que d'aucuns appelle « le vide de sens du monde occidental » et l'absence de sacré, de rituel de passage comme par le passé.

Le mystique islamique ira jusqu'au sacrifice, sachant que s'il se pulvérise et vous pulvérise en même temps, il accédera à une plénitude<sup>111</sup>, au paradis des croyants. Il y a à la fois une forme de rédemption (recherche du pardon, être absout<sup>112</sup>, après des actes délictueux passés), de visibilité par l'acte de sacrifice et de combat (exaltation, gloire, martyr), de recherche constante autour du caractère mystique de la fraternité<sup>113</sup>, de faire revenir Dieu qui

---

<sup>106</sup> William GRENIER-CHALIFOUX, *Radicalisation hors ligne : le rôle des réseaux sociaux dans le passage à l'acte terroriste islamiste (1990-2016)*, Mémoire, Université du Québec à Montréal, juillet 2017 ; « Comment un jeune se transforme en djihadiste », *Le Soir*, 16 novembre 2015.

<sup>107</sup> Alain Grignard, Forum, *Le Soir*, 7 avril 2016, p. 27. Cf. aussi « 3000 documents révèlent les faibles connaissances religieuses des recrues de Daesh », *Le Figaro*, 18 août 2016.

<sup>108</sup> Cf. Olivier ROY, *Le djihad et la mort*, Seuil, Paris, 2016 ; Pierre-André Taguieff, Interview, *Le Figaro*, 30 décembre 2016.

<sup>109</sup> Intervention, Colloque sur « Le terrorisme : sommes-nous en guerre ? », Les rendez-vous du Bastogne War Museum, Bastogne, 9 mars 2018.

<sup>110</sup> Philippe van MEERBEECK, entretien, *Le Soir*, 21 mars 2018. Cf. également sous ouvrage *Les jeunes dans l'apocalypse*, éd. Racine, Bruxelles, 2017 ; Xavier CRETTEZ et Bilel AININE, *Soldats de Dieu, paroles de djihadistes incarcérés*, Ed. de l'Aube Fondation Jean Jaurès, Paris, 2017.

<sup>111</sup> Régis Debray, Interview, *Le Soir*, 4-5 juin 2016.

<sup>112</sup> Un peu comme certains « délinquants » devenant croisés au Moyen-âge.

<sup>113</sup> Marie-Claude BETBEDER, « Les jeunes et le sens du sacré », *Le Monde*, 22 novembre 1981.

était de plus en plus inatteignable en se donnant la mort<sup>114</sup> mais aussi et surtout d'évoquer l'au-delà et du plaisir d'y trouver 72 vierges promises et soumises (les *houris*), les délices sans fin, les rivières de vin, de miel et de lait, la possibilité d'intercéder en faveur de 70 personnes pour les faire entrer au paradis en les lavant de leurs péchés mais aussi être transformé en oiseau vert volant autour du trône d'Allah<sup>115</sup>. À la différence de l'homme, qui est selon Hobbes un être de désir qui cherche la satisfaction de ses désirs futurs sur Terre<sup>116</sup>, nous avons affaire ici à l'idée de satisfaire des désirs sans fin au paradis. Rien qui puisse les relier au nihilisme.

Ce dernier argumentaire d'érotisation de la mystique de la mort, renvoie le rapport inégalitaire homme-femme particulièrement prégnant dans le monde musulman avec la question du contrôle de l'homme sur la femme dont le voilement est le symbole premier, de la responsabilisation/culpabilisation de l'être féminin à bien des étapes de la vie en matière d'attitudes et comportements et du principe « de propriété du corps de la femme par les hommes »<sup>117</sup> dans un espace psychanalytique fortement schizophrénique de « virilité contrariée » (cf la thèse de François Desmet). La vertu criminalise alors la sexualité. Pour Léila Slimani<sup>118</sup>, le corps féminin est au carrefour des pouvoirs de l'État, de la rue, de la religion, du patriarcat. Ici aussi, l'interprétation du discours religieux va permettre tous les abus en matière de genre dans le cadre du djihadisme violent. « Doublé dans la file » des ressources (études, travail, aide sociale) par les filles, les hommes ont alors le sentiment d'être opprimé par la promotion de l'égalité homme-femme<sup>119</sup> ; la frustration peut se traduire en haine, en violence et en recherche de virilité (par le terrorisme, l'attentat suicide<sup>120</sup>, l'usage d'armements, les

---

<sup>114</sup> Laurent de SUTTER, *Théorie du kamikaze*, PUF, Paris, 2016, p. 71.

<sup>115</sup> Pour Ghaleb Bencheikh, ce sont des descriptions allégoriques, des leurre destinés à tromper les faibles, les crédules ou les malades mentaux. (« L'illusion du paradis, moteur des kamikazes », AFP, 29 juin 2016).

<sup>116</sup> Catheline REMY, *Le Léviathan et les Nations Unies. De la nature guerrière à l'art de la paix*, Mémoire de master en Philosophie à finalité didactique, ULB, Bruxelles, 2017-2018, p. 10.

<sup>117</sup> Cf. Mathieu GUIDERE, *Sexe et charia*, Ed. du Rocher, Monaco, 2014 ; Françoise COUCHARD, *Le fantasme de séduction dans la culture musulmane*, PUF, Paris, 1994 ; Abdelwahab BOUHDIBA, *La sexualité en Islam*, PUF, Paris, 1975 ; Mansour FAHMY, *La condition de la femme dans l'Islam*, Ed. Allia, Paris, 2003 ; Fatna Aït SABBABH, *La femme dans l'inconscient musulman*, Albin Michel, Paris, 2010 ; Malek CHEBEL, *Le Corps en Islam*, PUF, Paris, 2004 ; Fethi BENSLAMA, *La psychanalyse à l'épreuve de l'Islam*, Flammarion, Paris, 2002 ; Dossier sur « Genre, santé et droits sexuels et reproductifs au Maghreb », *L'Année du Maghreb*, n°17, CNRS Editions, Paris, 2017 ; Mona ELTAHAWY, *Pourquoi le Moyen-Orient doit faire sa révolution sexuelle*, Belfond, Paris, 2015.

<sup>118</sup> Leila SLIMANI, *Sexe et mensonges. La vie sexuelle au Maroc*, Les Arènes, Paris, 2017.

<sup>119</sup> Arlie Russel Hochschild, « Pourquoi les terroristes et les tueurs de masse sont-ils la plupart du temps des hommes ? », [www.iris-france.org](http://www.iris-france.org), 30 mai 2018.

<sup>120</sup> Selon Lankford & Hakim (2001), les auteurs d'attentats suicides attesteraient de profils communs ; enfances troublées, environnements sociaux oppressifs, faible niveau d'estime, crise d'identité, recherche de revanche, célébrité et gloire. Lankford (2014) estime au final que ces suicides seraient animés par des troubles psychiatriques, des crises personnelles, la peur d'un « ennemi » et une tendance autodestructrice. Pour Merari, il s'agirait d'une prévalence supranormale des tendances dépressives et suicidaires chez les terroristes. Ces

mariages des femmes<sup>121</sup> avec des djihadistes ; les femmes esclaves sexuelles). Posture d'infériorité telle que les autorités françaises ont même envisagé, avec prudence, « l'engagement djihadiste féminin avec plus de clémence, le considérant davantage comme le résultat d'une soumission victimaire à la domination masculine »<sup>122</sup>. Selon Jak Raes, administrateur de la Sûreté de l'État, il existe des épouses belges de djihadistes mais n'ayant pas pris part aux combats ; d'autres qui ont effectivement combattu, se sont radicalisées, ont peut-être reçu une formation terroriste et qui ne peuvent rentrer au pays ; d'autres encore qui ont rejoint le califat avec des intentions terroristes (et qui souhaitent être jugées sur place). Un autre groupe pourrait souhaiter rentrer illégalement en Belgique<sup>123</sup>. Au total, selon le Ministre de la Justice<sup>124</sup>, la Belgique compterait 80 combattantes terroristes (Foreign terrorist fighters) dont 54 se trouveraient en Irak et en Syrie, les autres étant déjà rentrées.

#### 4. Aspects psychologiques

Bien des commentaires furent donnés par les citoyens considérant que les terroristes djihadistes étaient des fous isolés et relevaient de troubles psychiatriques. « Tout se passe comme si les sociétés occidentales ne pouvaient pas penser le djihadisme en dehors du registre de la psychiatrie »<sup>125</sup> car ce serait contraire à « notre propre rationalité subjective »<sup>126</sup>. On aimerait les savoir fous à lier et « se rassurer ». Certes, il est question parfois d'individus instables mentalement, de personnalités « paranoïaque et perverse », schizophrènes ou faibles d'esprit<sup>127</sup>, immatures et psychopathiques<sup>128</sup>, mais la dimension comportementale ne relève pas majoritairement de la psychiatrie. Des problématiques psychiatriques sont néanmoins présentes

---

différentes théoriques provoquent parfois la polémique (Michaël DANTINNE, *L'auteur de l'attentat-suicide*, CETR, ULg, 2016 (document non accessible).

<sup>121</sup> À la fois complice (logistique, faux documents, terrorisme, recruteuses, etc.) et victime, avec une part de romantisme, de religiosité et d'éléments psycho-affectifs, socio-économiques et socio-culturels comme habillage explicatif.

<sup>122</sup> David THOMSON, *Les revenants*, Seuil, Paris, 2016, p. 182.

<sup>123</sup> Agence Belga, Bruxelles, 29 novembre 2018.

<sup>124</sup> Agence Belga, Bruxelles, 16 mai 2018.

<sup>125</sup> Frédéric PICHON, entretien, *Le Figaro*, 10 mars 2017.

<sup>126</sup> Laurent BARDIES, « Adversaires et ennemis. La diagonale des fous », *Défense & sécurité internationale*, n° 133, Areion, Paris, janvier-février 2018, p 62.

<sup>127</sup> Nous nous rappellerons la réaction de l'avocat Sven Mary à propos de Salay Abdeslam : « Il a l'intelligence d'un cendrier vide ».

<sup>128</sup> Marc LEPLONGEON, « Les fous d'Allah sont-ils malades », *Le Point*, 13 juin 2016.

chez un certain nombre d'embrigadés mais sans que nous soyons face à l'idée que les djihadistes sont tous « fous »<sup>129</sup>.

Pour David Thomson, les djihadistes ne sont ni des déséquilibrés, ni des damnés de la Terre, mais pour la plupart des jeunes désintégréés issus de l'immigration et habités par un projet théologico-politique. Les enquêtes indiqueraient davantage des fragilités narcissiques (faible estime de soi), une intolérance à la frustration sociale ainsi qu'une carence en affects ; y compris parfois des malaises intimes liés au genre. Par la violence, ils ont le sentiment d'exister et d'inverser les rôles : « d'insignifiants, ils deviennent des héros »<sup>130</sup>. L'ère du vide est récupérée alors par l'islamisme radical en embuscade. En vérité, les profils d'engagement sont extrêmement hétérogènes tout comme les parcours individuels. Pour Serge Garcet, psychologue à l'ULg, « la construction du sentiment de privation relative peut être égoïste, c'est-à-dire individuelle (comparaison avec un autre individu), ou fraternelle et intégrer une dimension collective (mise en comparaison du groupe avec d'autres) »<sup>131</sup>. La construction de cette frustration procède donc à la fois de sa propre incapacité à accéder aux ressources économiques et sociales, renforcement du sentiment d'injustice et édification de représentations stéréotypées. Au final, escalade possible vers l'acte violent par déshumanisation de l'autre envié<sup>132</sup>.

Pour Serge Garcet « l'évolution se traduit dans l'espace public par une remise en question accrue du cadre législatif au nom de la référence religieuse perçue comme inaliénable. La revendication porte sur la nécessité d'obtenir de la part de la société des concessions par rapport au religieux selon un modèle de société où le politique et le religieux se confondent conformément au geste prophétique de Mohammed et caractéristique de l'islam politique. Par cette transformation, la blessure individuelle narcissique et identitaire se dissout dans la blessure symbolique et collective d'un idéal islamique blessé, générant ce que Benslama

---

<sup>129</sup> Cf. aussi l'analyse de Yann ANDRUETAN, « De la psychiatrisation du terrorisme », *Inflexions*, n°38, Ministère des Armées, Paris, 2018, pp. 157 à 165. En France, il serait question de développer un réseau de « psychiatres coordonnateurs » dans les agences régionales de santé afin d'assurer un suivi précoce des personnes prises en charge. « Nous ne voulons ni psychiatriser la radicalisation ni criminaliser la maladie mentale, mais mieux éviter l'essor de profils mixtes » (Muriel Domenach, Secrétaire générale du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, cité dans *Le Monde*, 10 avril 2019).

<sup>130</sup> Farhad KHOSROKHAVAR, entretien, « Ces jeunes qui se radicalisent », *CNRS Le Journal*, Paris, 12 mars 2015.

<sup>131</sup> Serge GARCET, *Entre posture victimaire et polarisation identitaire : la question de la privation relative au sein du processus de radicalisation*, CETR, ULg, 2018 (non accessible).

<sup>132</sup> Cf. Randy BORUM, « Radicalization into Violent Extremism II: A Review of Conceptual Models and Empirical Research », *Journal of Strategic Security*, n°4, Winter 2011. (<https://scholarcommons.usf.edu/cgi/viewcontent.cgi?referer=https://www.bing.com/&httpsredir=1&article=1140&context=jss>); Assaf MOGHADAM, « Motives for Martyrdom », *International Security*, Vol. 33, No. 3 (Winter 2008/09), pp. 46-78.

nomme les ‘surmusulmans’, qui revendiquent la restauration d’un islam souverain, éventuellement par le recours à la violence ».

Par ailleurs, la posture des jeunes djihadistes doit être mis en relation avec les dimensions psychosociales et psychologiques de cette tranche d’âge constructiviste qu’est l’adolescence<sup>133</sup>, période de plus en plus large temporellement. C’est l’espace d’une sociologie « d’en bas », avec ses bricolages religieux adaptés à leur expériences et trajectoires concrètes.

Les deux tiers des « radicalisés » occidentaux ont entre 15 et 25 ans, période du passage de l’adolescence à l’âge adulte : moment charnière où ils veulent se mettre à l’épreuve pour découvrir ce qu’ils valent. Selon Serge Tisseron<sup>134</sup>, s’il y a eu difficulté à se mettre à la place d’autrui (transmission, éducation) et que cela n’a pas été réalisé entre 7 et 12 ans, nous pourrions voir apparaître rigidité, fragilité, appauvrissement affectif, absence d’émotion (athymhormie) et facilité à être endoctriné et devenir des « machines à tuer ». Cela touche donc tous le tissu social, la fratrie, les mères, les pères absents<sup>135</sup>, et parfois des carences parentales. La radicalisation ne commencerait pas dans les mosquées ou dans les prisons mais dans le cadre familial là où l’autorité n’est pas présente. Sans autorité familiale, l’enfant va passer de l’insouciance mortifère au message délivré dans la rue<sup>136</sup>.

Nous avons affaire souvent à des individus en quête d’une vie fantasmée, « glorieuse et héroïque » plutôt que fade et frustrante dans un environnement où l’individualisme est prégnant<sup>137</sup> et où nous savons aussi que selon une étude d’Unicef France parue en 2014, plus d’un jeune sur trois serait en souffrance psychologique. « Souffrance qui ouvre toutes grandes les portes aux recruteurs de Daesh »<sup>138</sup>.

Nonobstant la responsabilité individuelle, le choix de s’engager est bel et bien présent quand bien même la propagande et les jeux d’influence et de recrutement sont particulièrement pervers pour pousser au basculement. Pour Mathieu Guidère, « le cœur de la stratégie, l’arme absolue, n’est pas militaire mais spirituelle et psychologique »<sup>139</sup>. La charia séduit car il se

---

<sup>133</sup> Fabien TRUONG, *Loyautés radicales. L’islam et les « mauvais garçons de la nation »*, La Découverte, Paris, 2017.

<sup>134</sup> Serge TISSERON, conférence sur l’empathie, Université de Liège, 3 mai 2018.

<sup>135</sup> « Parmi les djihadistes, on trouve ainsi une proportion très importante de jeunes qui ont grandi dans des familles monoparentales où la figure du père était absente ou face à des pères démissionnaires sans emploi à l’identité floue et sans idéal que le jeune va, au final, ignorer. Beaucoup de jeunes partis en Syrie vivaient comme une angoisse le sentiment de vivre dans une société sans pères. Daesh comble ainsi un vide dans des sociétés où on a détrôné le père. La dimension paternaliste de Daesh, qui se substituerait au père, a attiré de nombreux jeunes » . Farhad Khosrokhavar, entretien, [www.diploweb.com](http://www.diploweb.com), 13 mai 2018.

<sup>136</sup> Interview de Yasmina KHADRA, *Le Soir*, 18 septembre 2018.

<sup>137</sup> Cf. les travaux de Beck (2002), Gauchet (2013), Inglehart (2005, 2018) et de Vigarello (2014) sur le culte du moi, le plaisir immédiat, la recherche de reconnaissance.

<sup>138</sup> Rapport de Malek BOUTIH, « Génération radicale », Assemblée nationale, Paris, 2015.

<sup>139</sup> Mathieu GUIDERE, *Le manuel de recrutement d’Al-Qaïda*, Ed. André Versailles, Paris, 2017, p. 74.

pourrait que ce code soit recherché par le jeune en quête de limites, d'interdits, de repères comme on le suggère d'ailleurs à propos de l'éducation à donner aux jeunes. La rébellion et la contestation de l'autorité chez les jeunes en général est à la fois recherche d'expériences autant que besoin d'interdits et d'une visibilité médiatique héroïsante même si souvent mortifère<sup>140</sup>.

Jeunes qui sont nés après la fin du communisme et dans la mondialisation et ses questionnements, espace médiatisé où la violence est davantage affichée et où l'on perçoit un doute généralisé envers la parole publique renvoyant aux *fakes news* et autres théories du complot<sup>141</sup> auxquelles ils s'abreuvent sans esprit critique.

## 5. Aspects communicationnels

Au début, afin de pouvoir embrigader les jeunes et attirer toutes sortes de métiers utiles (médical, ingénieurs, pétrole, armements, communication, informatique, administration, etc.), Daesh a utilisé de manière systématique les forums et les réseaux sociaux (clips, Facebook, Twitter, Instagram, Telegram) mais aussi auparavant sur un mode plus « léger » Al-Qaïda<sup>142</sup>, en organisant une stratégie de communication assez élaborée. Pour certains analystes, ce sont moins les réseaux sociaux informatisés que l'omniprésence des relations interpersonnelles qui favorise, en amont, le processus de radicalisation.

Grâce à l'internet, ces « mosquées virtuelles » (expression de Chahdortt Djavann), l'EI a pu aussi décupler la terreur et le traumatisme visant l'Occident mais aussi et surtout les adversaires sur le terrain. Le voyeurisme et la sidération sont les objectifs recherchés<sup>143</sup> dans

---

<sup>140</sup> D'où le débat sur la question de savoir s'il faut médiatiquement divulguer nom et portrait. Anonymiser les terroristes pour contrer la stratégie de survisibilité du phénomène terroriste (*Le Point*, 28 et 29 juillet 2016 ; *Le Figaro*, 27 juillet 2016 ; Collectif, *Proposition de loi n°866 visant à interdire la diffusion publique des noms, prénoms et visages des terroristes*, Assemblée nationale, Paris, 11 avril 2018 ; Jean-Paul MARTHOZ, *Les médias face au terrorisme. Manuel pour les journalistes*, Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris, 2017).

<sup>141</sup> Cf. le dossier dans *Diplomatie* n°73, Areion, Paris, mars-avril 2015, pp. 37 et sv. ; le site [www.conspiracy.watch](http://www.conspiracy.watch) ; Adrien SENECAAT et Syrine ATTIA, « Attentats de Berlin : les papiers d'identité des terroristes, machines à fantasmes », *Le Monde*, 23 décembre 2016 ; Rudy REICHSTADT, « Le conspirationnisme dans l'opinion publique française », Fondation Jean Jaurès, Paris, 7 janvier 2018 ; « Délires d'opinion et théories du complot », Observatoire des radicalités politiques, Fondation Jean Jaurès, conférence, 17 février 2016 ; « Complotisme : les alibis de la terreur », Emission TV France 3, 23 janvier 2018.

<sup>142</sup> Cf. le chapitre 5 sur les réseaux sociaux et djihad, dans Marc SAGEMAN, *Le vrai visage des terroristes, psychologie et sociologie des acteurs du djihad*, Denoël, Paris, 2005, pp. 251-313.

<sup>143</sup> Cf. Yannick BRESSAN, *Daesh ou le théâtre de la mort*, Note de réflexion 18, avril 2015 et *La force des psyops de Daesh*, Tribune libre n°54, mai 2015, Centre français de recherche sur le renseignement, Paris ([www.cf2r.or](http://www.cf2r.or)).

cette realpolitik de la terreur. « Daesh filme ceux qu'il torture jusqu'à la mort en recourant à un usage maniaque d'effets visuels les plus spectaculaires, dignes des films d'action hollywoodiens. Par là, l'ennemi se tient au plus près de nous. Il achète et vend, exploite, spéculé et asservit, entre autres par sa propagande filmée »<sup>144</sup> et les meurtres en direct. La communication audio-visuelle vise à glorifier les martyrs, recruter de nouveaux membres, appel à l'action, financements<sup>145</sup>, revendiquer, menacer d'attentats (visant tel pays, tel groupe spécifique, tel symbole religieux ou politique), « conseils opérationnels », effrayer l'Occident en montrant des décapitations d'otages.

Les contenus sont violents en utilisant aussi les codes visuels les plus modernes<sup>146</sup> (ralenti, saturation de couleurs, surimpressions, narration off, haute définition, effets graphiques, logos)<sup>147</sup> à la fois en courtes séquences, long métrage et reportages « publicitaires ». L'État islamique possédait une agence de production, Al-Furqan Media Production avec une branche média, *Al-Hayat Media Center* animée par des jeunes djihadistes allemands maîtrisant tous les codes de la télé-réalité. En Belgique, il s'est agi de l'agence de propagande *Amaq*. En outre, Daesh a édité un magazine en ligne anglophone, arabe, allemand et français baptisé *Dabiq*<sup>148</sup> qui parut entre juillet 2014 et juillet 2016 pratiquement mensuellement. D'autres publications furent publiées en ligne par l'EI : *Dar al-Islam* en français (décembre 2014-2016), *Mediacion* (2018) via Telegram, *Konstantiniyye* en turc à partir de juin 2015 et *Rumiyah* en plusieurs langues à partir de 2016.

Ces outils de propagande dont les contenus peuvent être tactiques et pragmatiques autant que stratégiques, politiques et théologiques<sup>149</sup> ont utilisé plusieurs langues afin d'augmenter les recrutements étrangers, présenter l'EI d'abord en tant que mouvement de guérilla puis en tant qu'État en construction. Propagande par les mots, les chants et les images et par le terrorisme<sup>150</sup>, les techniques à son service sont multiples tout comme leurs objectifs dont plusieurs mots-clés peuvent y être accolés : victimisation, martial, héroïque, viril, conquérant, force, victoire, paradisiaque, théologique, utopique, légitime, martyr, mort

---

<sup>144</sup> Jean-Louis COMOLLI, *Daesh, le cinéma et la mort*, éd. Verdier, 2016.

<sup>145</sup> D'après une étude suédoise de 2015, sur les 40 attentats ou projets d'attentats en Europe, 68% coûtaient moins de 10.000 dollars et 81% moins de 20.000 dollars (Marie-Cécile Royen, « Une lutte disproportionnée », *Le Vif/L'Express*, 2 août 2018, p. 55).

<sup>146</sup> Romain MIELCAREK, « État islamique. De la propagande à l'influence », *Défense & Sécurité internationale*, hors-série 41, Areion, Paris, avril-mai 2015, pp. 90 et sv.

<sup>147</sup> Précisons que selon une ex-captive entendue par le père Patrick Desbois (« La Fabrique des terroristes »), un « cadreur » de Daesh a fait répéter plus de 20 fois l'entrée du pilote jordanien capturé dans une cage de fer jusqu'à ce qu'il soit satisfait de la prise de vues, avant d'y être brûlé vif ! (*Le Vif*, 28 octobre 2016, p. 10).

<sup>148</sup> *Le Monde*, 29 octobre 2014 ; *Le Figaro*, 16 février 2016 ; Romain QUIVOOIJ, *L'impact du Jihad virtuel*, L'Harmattan, Paris, 2016.

<sup>149</sup> Cf. Dounia MAHLOULY & Charlie WINTER, *A Tale of two Caliphates : Comparing the Islamic State's Internal and External Messaging Priorities*, Report ICSR & VOX Pol, King's College, London, 2016.

<sup>150</sup> Michaël DANTINNE, *Propagande : l'offre*, CETR, ULg, 9 juin 2017 (document non accessible).



trionphante. En outre, Daesh, par la propagande, attire certains jeunes hommes en vendant un « jihad 5 étoiles », avec promesse de jouissance immédiate, quête de célébrité, permission licite de voler les mécréants, disposer de grosses voitures, d'argent et d'occuper des villas avec piscine en zone Daesh alors que les jeunes filles sont aspirées via les réseaux sociaux (sas d'engagement, bulles d'isolement, incubateur de passion)<sup>151</sup> et les petites annonces, attirées par le « prince charmant » et « la vie de rêve ».

Le prosélytisme 2.0 a été très efficace<sup>152</sup> mais aujourd'hui il a dû subir les fermetures de sites parallèlement à la forte réduction des moyens de communication vu la défaite militaire territoriale de l'EI sur le terrain moyen-oriental. En décembre 2017, plus des trois-quarts des 38 organes médiatiques de l'EI qui allaient de l'Afrique de l'Ouest à l'Afghanistan ont été pratiquement réduits au silence. La capacité globale de ce califat virtuel d'influencer ou de terroriser par la Toile est bien plus faible qu'à l'apogée de l'automne 2015. Cependant, ce qu'il reste de l'EI en 2018 utilise encore internet, souvent via des logiciels de cryptage ou le recours au « web profond » quasiment impossible à réguler. « Le cyberdijihad demeurerait l'une de ses armes majeures, aux côtés des actions de guérilla et des tentatives d'attentats »<sup>153</sup>. Il y aurait actuellement décentralisation des centres médiatiques et de pilotage vers l'Afghanistan afin de maintenir la propagande, l'utilisation de « sympathisants jouant les supplétifs » pour transférer les messages sur des plateformes de stockage avant de les faire resurgir sur les réseaux sociaux et des sites Web<sup>154</sup>.

Relevons que dans son rapport « Panorama des cybermenaces 2018 » publié conjointement par Thales et Verint System, les pirates informatiques djihadistes seraient davantage motivés que compétents. L'organisation et ses sympathisants ne possèdent pas de capacités cybernétiques offensives suffisantes pour causer des dommages au monde occidental, et à d'autres de ses ennemis. Ils présentaient des capacités réduites en matière de piratage ; étant principalement engagés dans le vandalisme de sites web et de comptes Facebook. « Ils sont plus concernés par la diffusion d'une propagande radicale et la recherche de supporters en ligne partageant leur état d'esprit, plutôt que de s'engager dans des opérations cybernétiques offensives avancées »<sup>155</sup>. Mais rien n'est impossible sur le long terme.

---

<sup>151</sup> François-Bernard HUYGHE, « L'arme de l'information à l'ère du jihad numérique » dans Eric LETONTURIER (dir.), *Guerre, armées et communication*, coll. Les Essentiels d'Hermès, CNRS Editions, Paris, 2017.

<sup>152</sup> En 2015, l'EI revendiquait la diffusion de 800 vidéos, 15.000 photos, 18 magazines en 11 langues et des dizaines de milliers de Tweets quotidiens. (David THOMSON, op.cit., p. 105). Selon une source Google, de janvier 2011 à décembre 2016 : 720.000 pages ont été générées par des groupes radicaux ou terroristes.

<sup>153</sup> Boris THIOLAY, « Le Djihad infiltre internet », *Le Vif/L'Express*, 2 août 2018, p. 51.

<sup>154</sup> Ibid, p. 52.

<sup>155</sup> Thales et Verint System, *Panorama des cybermenaces 2018*.

## 6. Aspects idéologiques

Selon Geertz, l'idéologie est à la fois source de sens (opinions, valeurs) et un programme, fournissant une structure à l'individu et aux groupes qu'ils forment, tout en poussant à l'action (fonctionnel). Cela permet de surdéterminer des attitudes et des comportements. D'autres auteurs abordent aussi la question de la définition de l'idéologie (Adam Schaff 1967, Alain Bihl 2011) en insistant sur leur caractère pluriel et évolutif. Il y a un moment théorique, celui du discours avant de tendre à encadrer/dicter l'action dans une vision spécifique mais idéalisée<sup>156</sup>. Dans le champ du radicalisme, l'idéologie est bel et bien présente et cette dernière est le plus souvent « indispensable à la cristallisation et surtout au débouché politique de la violence »<sup>157</sup>. Il existe donc bien une idéologie politique islamiste avec son corpus et ses références, s'appuyant surtout sur le Coran et les *hadiths* (les dits attestés du Prophète) dans une lecture sélective et instrumentalisée ; y compris de la charia.

Historiquement, l'islamisme a pour origine les humiliations successives nées des différentes formes de la colonisation occidentale en Afrique du nord et au Moyen-Orient, dont une branche jouera la carte de la réforme sociale et l'autre plaidant pour la lutte armée<sup>158</sup>.

Le salafisme<sup>159</sup> quiétiste à l'idéologie rigoriste prônant des valeurs fondamentalistes de rupture est une étape déterminante dans le processus de radicalisation religieuse ; marche pied possible alors vers le basculement dans le djihadisme violent<sup>160</sup>. D'autres auteurs mettent en avant l'influence idéologique et politico-religieuse des Frères musulmans dans les processus de barrage à la modernité, puis de basculement<sup>161</sup> alors que d'autres affublent le radicalisme islamiste violent des expressions de « fascisme islamique », « d'entreprise totalitaire » ou « d'islamo-fascisme » ou d'idéologie de la mort ; nonobstant cette réalité qui consiste à répéter

---

<sup>156</sup> Cf. Michaël DANTINNE, *Idéologies*, CETR, ULg, 10 février 2017 (document non accessible).

<sup>157</sup> Gabriel MARTINEZ-GROS, *Op.cit.*, p.37.

<sup>158</sup> « Les racines de l'islamisme », *Books*, Paris, novembre 2013, pp. 25 et sv.

<sup>159</sup> Sûreté de l'Etat, *Le salafisme en Belgique. Mécanismes et réalité*, Bruxelles, 2017. A propos du salafisme en France, cf. Hakim EL KAROUI, *Un Islam français est possible*, Institut Montaigne, Paris, 2016.

<sup>160</sup> Bernard ROUGIER, « Le salafisme : d'une pensée réformatrice à une interprétation guerrière », Entretien ([www.areion24.news/2017/01/11](http://www.areion24.news/2017/01/11))

<sup>161</sup> À propos de l'Islam politique, cf. François BURGAT, *Comprendre l'Islam politique : une trajectoire de recherche sur l'altérité islamiste, 1973-2016*, La Découverte, Paris, 2016 ; Sabrina MERVIN et Nabil MOULINE (dir.), *Islams politiques - Courants, doctrines, idéologies*, CNRS, Paris, 2017 ; Myriam BENRAAD, *État islamique pris aux mots*, Armand Colin, 2017 ; Alain GRIGNARD, *Éléments d'introduction à l'islamisme radical*, CETR, ULg, 2017 (non accessible) ; Marie-Cécile ROYEN, « Comment les Frères musulmans ont pris la Belgique en otage », *Le Vif/L'Express*, Bruxelles, 6 mars 2015 ; Mohamed ALI-ADRAOUI, *Du Golfe aux banlieues : le salafisme mondialisé*, PUF, Paris, 2013.

que l'immense majorité des musulmans vivent leur religion en paix avec des codes culturels certes dominants.

L'idéologie qui va être mise en avant par les djihadistes repose sur les notions de pureté, d'apocalypse messianique<sup>162</sup> (venue du Mahdi), d'honneur à retrouver, parallèlement à un endoctrinement interprétatif du Coran et des *hadiths* dans une vision violente et mortifère.

Il est à préciser aussi que malgré les défaites militaires djihadistes dans certaines zones, les groupes concernés ont la capacité d'encaisser les chocs et de repartir. Cela ne signifie donc en rien l'assèchement du terrorisme malgré la perte du mythe du Califat mais une nouvelle adaptation, une résurgence ailleurs avec d'autres modes de confrontation, y compris l'usage des « *home grown terrorists* », les terroristes de l'intérieur qui ne sont jamais partis au Moyen-Orient. Pour Abou Djaffar, « la narration politique du jihad, construite autour d'une série de ressentis très profonds, se nourrit tout aussi bien de défaites que de victoires. Le djihadisme est fondamentalement une idéologie de la revanche et de la contre-attaque, incapable (comme toutes les pensées totalitaires) de gérer efficacement la paix, et il a donc, presque stratégiquement, besoin d'affronter des adversaires.

Pour faire simple, plus les djihadistes perdent, et plus ils pourraient penser avoir raison de combattre »<sup>163</sup> et leur résilience est des plus forte. En d'autres mots, la « marque » Daesh n'a pas disparu avec la fin de la territorialité de l'État islamique. Elle peut prospérer dans les mosquées clandestines vivant des discours d'imams auto-proclamés<sup>164</sup> et radicalisés mais aussi par l'influence des femmes et des enfants mineurs de retour dans leurs pays d'origine.

---

<sup>162</sup> Régis DEBRAY, communication, « Le terrorisme : sommes-nous en guerre ? », colloque, Les Rendez-vous du Bastogne War Museum, Bastogne, 9 mars 2018.

<sup>163</sup> <http://aboudjaffar.blog.lemonde.fr/2018/02/08/peace-for-our-time/>

<sup>164</sup> Cf. Françoise GATEL, *Rapport n°537 sur la proposition de loi tendant à imposer aux ministres des cultes de justifier d'une formation les qualifiant à l'exercice de ce culte*, Sénat, Paris, 5 juin 2018.

## Partie 2 : Propositions et mesures contre la radicalisation et pour le désengagement (Belgique et France)

D'évidence, les mesures de déradicalisation (ou plutôt de désengagement) doivent opérer essentiellement dans les champs sociologique, éducationnel, idéologique et psychosociologique. Aussi, nous ne traiterons pas des mesures coercitives qui opèrent dans le cadre policier et militaire, quand bien même les porosités existent (militaires radicalisés<sup>165</sup>).

Il ne sera donc pas question d'aborder les champs judiciaires<sup>166</sup> (parquet fédéral belge, parquet national anti-terroriste français ; état d'urgence, assignations à résidence<sup>167</sup> ; condamnations ; rapatriements, expulsions, déchéance de nationalité<sup>168</sup>, régime pour les repentis et méthode de recherche d'infiltration civile en Belgique)<sup>169</sup> ni les espaces d'interventions militaires opérationnelles (frappes aériennes et opérations spéciales ; militaires en statique ou en patrouille en rue)<sup>170</sup>.

---

<sup>165</sup> Rapport d'activités 2015, Comité Permanent R, Bruxelles, 2016, pp. 16 à 21 ; Questions et réponses parlementaires, Chambre des Représentants de Belgique, Bruxelles, 24 mars et 1 décembre 2014, 29 avril 2016, 14 juin 2017 ; Philippe MANIGART et Delphine RESTEIGNE, *Sortir du rang. La gestion de la diversité à la Défense belge*, Académie royale de Belgique, Bruxelles, 2013 ; Anaïs Reding et autres, *La gestion de la diversité ethnique dans les armées. Le cas du Royaume-Uni, des États-Unis, de la Belgique et des Pays-Bas*, Cahiers de l'IRSEM, n°17, Paris, 2012.

<sup>166</sup> Vanessa CODACCIONI, « Comment juger les ennemis de l'Etat ? », entretien, [www.laviedesidees.fr](http://www.laviedesidees.fr), 4 janvier 2015 ; Jean-Baptiste JACQUIN, « Vers la création d'un parquet national anti-terroriste », *Le Monde*, 19 décembre 2017 ; Laure BARDIÈS, « Etat de droit et exceptions », *Défense&Sécurité internationale*, n°137, Paris, septembre-octobre 2018 ; Pascal DUPONT, « L'état d'urgence face au terrorisme », *Revue de Défense nationale*, janvier 2016 ; Rapport sur le projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, n°265 et n°16, Assemblée nationale et Sénat, Paris, 9 octobre 2017 ; Xavier LATOUR, « La loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme : le législateur et la peur », [www.revel.unice.fr](http://www.revel.unice.fr), 2 janvier 2018 ; Nathalie GOULET, *Proposition de résolution européenne...tendant à la création d'un Tribunal pénal international chargé de jugé les djihadistes européens ayant servi avec Daesh*, document n°29, Sénat, Paris, 17 octobre 2017.

<sup>167</sup> *Le Figaro*, 16 mars 2017.

<sup>168</sup> *Le Soir*, 7 et 12 février, 15 juillet 2015, 3 mai 2018 ; *La Libre Belgique*, 31 décembre 2016 ; Agence Belga, 29 novembre 2016 ; *Le Figaro*, 20 août 2016 ; *Le Monde*, 20 avril 2018. Relevons que le Royaume-Uni a déchu de sa nationalité britannique une femme (en principe d'origine bangladaise) d'un djihadiste néerlandais capturé en Syrie (*Le Monde*, et AFP, 20 février 2019) ; [www.la.Chambre.be](http://www.la.Chambre.be), Bruxelles, 25 octobre 2018.

<sup>169</sup> Projet de loi modifiant le Code d'Instruction criminelle en vue d'introduire la méthode particulière de recherche d'infiltration civile, Chambre des Représentants, Bruxelles, 19 février 2018.

<sup>170</sup> Jean-Marie BOCKEL et Gisèle JOURDA, *Rapport d'information sur la garde nationale*, n°793, Sénat, Paris, 13 juillet 2016 ; Evaluation de la participation belge à la coalition contre Daesh, Commission des Relations

De même, ne seront pas traités les niveaux d’alertes et centres de crise, les adaptations de la législation<sup>171</sup>, la police intégrée<sup>172</sup> et les unités spéciales (BRI, RAID, GIGN français<sup>173</sup>), les militaires en rue<sup>174</sup>, les techniques de renseignements<sup>175</sup> (méthodes particulières de recherche, profilage prédictif, fichiers S)<sup>176</sup>, les organes de sécurité (Autorité nationale de sécurité, Sûreté

---

extérieures et Commission de la Défense nationale, Chambre des Représentants de Belgique, Bruxelles, 5 juillet 2017 ; Patrick MENEGHETTI, « Les évolutions juridiques du régime de l’engagement des forces armées dans la sécurité du territoire national », *Revue de Défense nationale*, Paris, février 2017 ; Bastien LACHAUD et autres, *Proposition de résolution n°664 tendant à la création d’une commission d’enquête sur l’engagement des forces armées sur les théâtres extérieurs au cours des opérations Harmattan, Serval, Barkhane et Chammal*, Assemblée nationale, Paris, 14 février 2018 ; Romain MIELCAREK, « Sentinelle, une opération plus politique que stratégique ? », *Défense&Sécurité internationale*, hors-série n°49, Areion, Paris, août-septembre 2016 ; Ministère de la Défense, *Conditions d’emploi des armées lorsqu’elles interviennent sur le territoire national pour protéger la population*, Rapport au Parlement 2016, Dicod, Paris, mars 2016 ; Elie TENENBAUM, « La sentinelle égarée ? L’armée de Terre face au terrorisme », *Etudes de l’IFRI, focus stratégique n°68*, Paris, juin 2016 ; Romain MIELCAREK, « Comment « Sentinelle » a évolué pour faire face au long terme », *Défense&Sécurité internationale*, hors-série n°60, Areion, Paris, juin-juillet 2018 ; Nicolas LAGASSE, « Les missions de la défense sur le territoire national », dans Valéry DE SAEDELEER, Nicolas LAGASSE et Emmanuel VANDENBOSSCHE (ed.), *Questions juridiques d’actualité en lien avec la défense*, Die Keure, La Chartre, 2017 ; Vincent SCHOONBROODT, *Opération « Vigilant Guardian » : analyse de la collaboration entre la Défense et la police dans le cadre de la sécurité intérieure*, mémoire de master, ULg, année académique 2016-2017 ; Colonel CRUCIFIX, *Le rôle de l’armée dans le cadre de la lutte contre le terrorisme*, conférence, CETR, ULg, 1 décembre 2017 (document non accessible) ; André DUMOULIN, *L’implication militaire belge face à Daesh*, CETR, ULg, 19 octobre 2018 (document non accessible) ; Serge CHOLLEY, « Composante aérienne et forces interarmées : principe de subsidiarité et victoire par les airs », *Revue Défense nationale*, Paris, janvier 2019.

<sup>171</sup> Ainsi, en France, la loi réprimant le terrorisme individuel et l’apologie du terrorisme (2014), la loi sur les services de renseignement (2015), la loi sur les perquisitions de nuit et l’allongement des peines (2016), la loi sur la sécurité intérieure (2017).

<sup>172</sup> *Projet de loi modifiant les dispositions relatives à la police scientifique, la police intégrée et la défense*, Chambre des Représentants de Belgique, doc 54 3406/001, Bruxelles, 29 novembre 2018.

<sup>173</sup> Jean-Dominique MERCHET, « Le GIGN reste un trésor national, mais il traverse une période compliquée », *L’Opinion*, 28 septembre 2018 ; Hubert Bonneau, « Le GIGN, unité militaire des forces spéciales du ministère de l’Intérieur », *Revue de Défense nationale*, Paris, janvier 2017.

<sup>174</sup> Manuel GEA, « La coopération entre unités d’intervention européennes : enjeux, perspectives et rôle des forces armées », *Revue de Défense nationale*, Paris, mai 2017.

<sup>175</sup> Cf. le numéro spécial sur « La communauté française du renseignement », *Revue de Défense nationale*, Paris, octobre 2018 ; Rapport annuel de la Sûreté de l’Etat belge ; Alain BAUER, « Le renseignement français manque encore d’analystes », interview, *Le Figaro*, 12 mars 2018 ; *Rapport d’audition sur le Service général du renseignement et de la sécurité (SGRS) de la défense*, doc54 3267/001, Chambre des Représentants de Belgique, Bruxelles, 13 septembre 2018.

<sup>176</sup> Au 11 décembre 2018, en France, 29.973 personnes faisaient l’objet d’une fiche S (S pour Sûreté de l’Etat), sorte de balise servant à repérer un individu mais elle n’est pas faite pour rendre compte du niveau de dangerosité ou de radicalisation d’une personne. Elle constitue un outil de remontée d’informations essentiel à l’activité d’un service de renseignement (AFP, 19 décembre 2018). En Belgique, au 1<sup>er</sup> juillet 2018, 16.603 personnes étaient fichées, étant liées de près ou de loin au terrorisme (dont 10.949 pour agissements suspects).

de l'État, Ocam, SGRS, Comité R ou Conseil national de sécurité en Belgique ; Délégation parlementaire du renseignement, DGSE, DGSI, DRM, DRSD en France)<sup>177</sup>, le financement du terrorisme (vente de pétrole illicite par le passé, pillages, blanchiment, rackets, narcotrafic, donateurs privés du Golfe, financement participatif, ASBL, etc.)<sup>178</sup>. Les trafics d'armes ne sont pas abordés. En outre, nous nous « distancerons » des matériaux développés dans les instances de l'UE<sup>179</sup>.

Tous ces éléments opèrent dans d'autres cadres que la thématique abordée dans la présente synthèse, même si la maîtrise des uns peut avoir des conséquences sur l'organisation et l'évolution des autres.

Nous aborderons plutôt les tentatives de déradicalisation dans le milieu carcéral, scolaire, réseaux sociaux et en zone locale (municipal, communal).

---

<sup>177</sup> Cf. les rapports d'activités annuels du Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité, Bruxelles ; Dossier spécial sur « La communauté française du renseignement », *Revue de Défense nationale*, Paris, octobre 2018.

<sup>178</sup> « Tracfin et la lutte contre le financement du terrorisme », *Revue de Défense nationale*, Paris, octobre 2018 ; Boris THIOLEY et Emmanuel PAQUETTE, « Les cagnottes en ligne des terroristes », *Le Vif/L'Express*, 2 août 2018 ; Bernard OWEN, *Le financement de Daesh*, tribune libre n°58, Cf2R, Paris, juillet 2015 ; *Daesh, naissance d'un Etat islamique*, documentaire ARTE, diffusion février 2015 ; « No money for terror », Conférence internationale de lutte contre le financement de Daesh et d'Al-Qaïda, Paris, 25-26 avril 2018 ([www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)) ; Recommandation du Parlement européen « Couper les sources de revenus des djihadistes – cibler le financement du terrorisme », document P8-TA-PROV (2018) 0059, Bruxelles, 23 janvier 2018 ; « Des parents de djihadistes mis en examen pour « financement du terrorisme », *Le Point*, 26 juin 2017 ; Valérie BOYER et Sonia KRIMI, *Rapport d'information n°1833 sur la lutte contre le financement du terrorisme international*, Assemblée nationale, Paris, 3 avril 2019..

<sup>179</sup> Cour des comptes européenne, *Lutte contre la radicalisation conduisant au terrorisme : la Commission a répondu aux besoins des Etats membres, mais la coordination et l'évaluation présentent certaines lacunes*, rapport spécial, Luxembourg, 2018 ; Séverine WERNET, « L'Union européenne et la lutte contre le terrorisme », *Politique étrangère*, IFRI, Paris, 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 ; Philippe BONNECARRÈRE et Simon SUTOUR, *Rapport d'information sur l'Union européenne et la lutte contre le terrorisme*, document 442, Sénat, Paris, 4 mars 2016 ; Philippe DELIVET, *L'Union européenne et la lutte contre le terrorisme*, Question d'Europe n°386, Fondation Robert Schuman, Paris, 29 mars 2016 ; Collectif, *The European Union's Policies on Counter-Terrorism. Relevance, Coherence and Effectiveness*, Study for the LIBE Committee, Directorate-general for internal police, European Parliament, Brussels, 2017 ; Gilles de KERKHOVE, « Terrorisme : Ce n'est pas le moment de souffler », interview, [www.bruxelles2.eu](http://www.bruxelles2.eu), 26 décembre 2017 ; Aurélie PAGNET, « La Commission propose un paquet européen anti-terroriste », [www.bruxelles2.eu](http://www.bruxelles2.eu), 14 septembre 2018.

## 1. La Déradicalisation en milieu carcéral

### Contexte/constat

Sachant que le milieu carcéral peut être aussi un vivier salafiste et de recrutement<sup>180</sup>, des « usines à terroristes » ou des incubateurs d'extrémismes<sup>181</sup>, un rapport de 2018 des Nations Unies sur les droits de l'Homme et les libertés fondamentales indiquait qu'il était préoccupant qu'aucun programme systématique de déradicalisation ou de désengagement n'existe en Belgique<sup>182</sup>.

Pour d'aucuns, l'enfermement crée de la haine, de la colère, de l'endurcissement et du ressentiment auxquels le discours radical fait écho. La prison, incubateur de radicalisme sans nécessairement passer par le Web (ex : Mohamed Merah, Mehdi Nemmouche, Amedy Coulibaly, Chérif Kouachi), amplifierait « les faiblesses sociales, professionnelles, émotionnelles ou intellectuelles de ceux qui y sont confinés » (éditorial de Béatrice Delvaux), le détenu cherchant à travers le radicalisme en prison un sentiment d'appartenance, un élément de fierté, un point de repère structurant et donnant sens, une garantie de protection, un certificat de détermination virile (étape dans « la carrière de djihadiste »), un appui à la résistance individuelle ou collective contre l'institution<sup>183</sup>, avec le constat final que l'on ne trouve pas à chaque fois une ferme conversion religieuse.

Selon le rapport annuel de la Sûreté de l'État 2017-2018, « de nombreux prisonniers à la recherche d'un soutien mental et psychologique dans le milieu carcéral clos et isolé, y découvrent ou redécouvrent l'Islam radical comme moyen de se réconcilier avec leur passé, de forcer le respect et d'inspirer l'autorité auprès de leurs codétenus ou comme justification pseudo-religieuse à leur comportement criminel ». Reste que la prison serait loin d'être le premier lieu de radicalisation mais elle pourrait contribuer à l'accélération de ce processus<sup>184</sup>.

---

<sup>180</sup> Frank BULINGE, « La radicalisation en prison : mythe ou réalité ? *Journal for Communication Studies*, vol. 9, n°2, 2016, pp. 183-184.

<sup>181</sup> Claire de GALEMBERT, Céline BÉRAUD & Corinne ROSTAING, « La religion, rouage de gouvernementalité dans les prisons françaises », *Revue de droit pénal et de criminologie*, Paris, 2018, pp. 283-311.

<sup>182</sup> Agence Belga, Bruxelles, 1 juin 2018.

<sup>183</sup> Cf. Rachel SARG, *La foi malgré tout. Croire en prison*, PUF, Paris, 2016 (chapitre 10) ; Philippe POISSON, *De la religion en prison*, Presses universitaires de Rennes, collection « science des religions », 2016.

<sup>184</sup> Cf. Vincent SERON, *Prévenir et gérer la radicalisation (violente) en milieu carcéral : éléments de compréhension et pistes de réflexion*, CETR, Module « Prévention et répression », ULg, 2018 (document non accessible).

Certains auteurs estiment que ce sont les expériences pré- et post-carcérales qui doivent être considérées comme les facteurs-clés dans l'adoption d'une idéologie radicale<sup>185</sup>.

Il y a bien également une frontière des plus ténue entre la délinquance et le terrorisme, le grand banditisme<sup>186</sup> et le trafic d'armes. Le processus d'embrigadement radical serait comparable à l'enrôlement de recrues dans le milieu mafieux et le grand banditisme.

En effet, il y a bien prise de conscience de la propagation des trafics d'armes légères pouvant servir au terrorisme<sup>187</sup>. Selon un rapport de *Project Safte* d'avril 2018 financé par la Commission européenne, le commerce illicite joue aussi sur les failles légales des armes neutralisées (puis à nouveau rendues fonctionnelles via des ateliers clandestins) et des pistolets d'alarme facilement convertibles. Reste que selon l'Institut flamand pour la paix, avec les bonnes connexions, les terroristes de moindre envergure sont aussi capables d'acquérir des armes « lourdes »<sup>188</sup>.

Les auteurs des attentats commis en France et en Belgique en 2015 et 2016 proviendraient presque tous du monde du gangstérisme. La grande majorité de ces terroristes seraient originellement et pour l'essentiel des criminels et des délinquants de droit commun. Cette hybridation est une imbrication entre la recherche du pouvoir par destruction et celle du profit criminel (idéologie versus profit ; violence politique indiscriminé versus violence criminelle discrète).

L'idéologie salafiste peut être un masque camouflant des motivations prédatrices (violence, argent, pouvoir). Il serait plutôt question d'une « islamisation-salafisation de la

---

<sup>185</sup> Ibid.

<sup>186</sup> *Rapport d'activité 2017-2018*, Sûreté de l'Etat, Bruxelles, 2018, p. 17.

<sup>187</sup> Le milieu du grand banditisme serbe apparaît dans un tiers des enquêtes menées en France. Lors des attentats du 13 novembre 2015 les terroristes avaient utilisé des armes illicites provenant de cette région (ex : les « zastava » datant de 1983 et 1987, version serbe de l'AK-47 russe) mais aussi d'armes plus anciennes et de seconde main (marché souterrain) à la traçabilité complexe.

<sup>188</sup> Relevons l'initiative franco-allemande de coordination de la lutte contre les trafics d'armes dans les Balkans occidentaux (fin 2017). Premiers résultats attendus en 2024. Contribution au financement d'équipements et de logiciels d'identification pour les forces de l'ordre. (Mise en place d'un poste de coopérant chargé de la lutte contre le trafic d'armes à feu à l'ambassade française à Belgrade). De même, le développement d'une police de proximité sur Bruxelles-Ouest afin de maîtriser l'environnement local diversifié et éventuellement mieux détecter les trafics d'armes, de stupéfiants et de faux documents qui soutiennent le terrorisme. Relevons la limitation de l'accès du grand public aux précurseurs d'explosifs (mise à disposition, introduction, détention et utilisation) dans l'ensemble de l'UE (Agence AFP, 11 décembre 2018 ; communiqué de la Commission européenne, 3 décembre 2018 ; Jean-Claude ANTOINE, *Au cœur des trafics d'armes. Des Balkans aux banlieues*, éd. Vendémiaire, Paris, 2012 ; Communiqué de presse du Conseil de l'UE, 12 décembre 2018 et 14 février 2019 ; Jean-François GAYRAUD, *Théorie des hybrides. Terrorisme et crime organisé*, CNRS Editions, Paris, 2017 ; Alain BAUER, *Crime et terrorisme : sous-traitants, associés ou hybrides ?* CSFRS, Paris, 5 mars 2018 ; Agence Belga, 18 avril 2018 ; *Le Soir*, 19 mars 2016 et 21 avril 2018 ; Décision Coreper, 12 décembre 2018, négociations à venir avec le Parlement européen pour son adoption.



criminalité de droit commun<sup>189</sup>. Il s'agirait « d'islamistes passant aisément à l'acte criminel en raison même de leur habitus de déviance de violence ». Selon Saint Victor, l'adoption du discours salafiste rédempteur permet de continuer en toute impunité les pratiques prédatrices en bonne conscience ; sorte de récréation au centuple de la délinquance des banlieues.

## Belgique

En 2018, sur les 450 détenus radicalisés, 132 ont reçu une forme d'accompagnement et 68 ont entamé un parcours individuel de déradicalisation : 33 en Flandres et 35 en Belgique francophone. Mais sur les 450 détenus radicalisés, 237 figurent sur une liste plus dangereuse, « la cellule » extrémisme » créé en 2015 par l'administration pénitentiaire. Relevons que 21 détenus parmi eux sont logés dans des ailes séparées dites « De-Radex » (prisons de Hasselt et Ittre) où ils sont isolés afin d'éviter les influences par propagation de la parole radicale. Parmi les 21, douze d'entre eux suivent un parcours de déradicalisation.

Selon un rapport de la Sûreté de l'État, en 2017, 76 personnes radicalisées ou liées au terrorisme ont été libérés de prison après avoir purgé leur peine. Selon la Sûreté, en septembre 2018, il y avait 130 détenus condamnés pour terrorisme ou en détention préventive dans le cadre d'un dossier de terrorisme. La même année, 28 détenus ont pu retrouver leur liberté. Parmi ces vingt-huit individus, 12 étaient de combattant revenus de Syrie ou souhaitant s'y rendre, 10 délinquants radicalisés en prison et 6 condamnés pour leurs liens avec une organisation terroriste. Selon le ministre de la Justice, Koen Geens, depuis le début de la guerre en Syrie jusqu'à fin 2018, 182 terroristes, complices de terroristes, prédicateurs<sup>190</sup> de haine et personnes radicalisées qui avaient été condamnées, ont été libérés.

Concernant les « returnees »<sup>191</sup>, les individus majeurs sont auditionnés par un juge d'instruction (degré d'implication au terrorisme et aux exécutions) avant de passer par la case prison (mandat d'arrêt, détention préventive avant jugement) et tous les mineurs et les femmes revenant de la zone irako-syrienne - après quelques divergences politiques en matière

---

<sup>189</sup> Mathieu FRUSTIÉ, « Les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée », *Défense & Sécurité internationale*, hors-série n°47, Areion, Paris, avril-mai 2016.

<sup>190</sup> Sur les postures des prédicateurs en prison, cf. l'enquête dans *Le Monde*, 5 février 2015, pp. 14-15.

<sup>191</sup> Selon le directeur de l'OCAM dans une interview à *Het Laatste Nieuws* du 15 janvier 2019, sur les 100 combattants étrangers qui sont revenus en Belgique depuis la Syrie, un quart présenterait encore un risque terroriste sérieux. Selon la même source, 422 *foreign terroriste fighters* qui ont quitté la Belgique depuis le début du conflit en Syrie, 130 sont déjà rentrés et 142 seraient officiellement décédés. Théoriquement, resteraient 150 Belges mais dont une grande partie aurait été tués ces derniers mois par les frappes aériennes, les forces kurdes et Daesh en représailles à des tentatives de désertion ou de trahison.

d'obligation et de gestion des retours - font l'objet d'un suivi par le parquet et par les agences communautaires d'aide à la jeunesse<sup>192</sup>.

Selon la Sûreté de l'État, dans son rapport 2017-2018, jusqu'en 2015, l'échange d'informations entre l'administration pénitentiaire et la VSSE s'effectuait par l'intermédiaire d'une personne de contact à la Sûreté. À la mi-2015, il fut décidé d'instaurer une « Cellule prisons » spécifique (de 2 personnels en 2015 à 12 en 2018). Cette cellule « collabore de manière intensive avec la « Cellule extrémisme » (Celex) chargée de cette problématique au sein de l'administration pénitentiaire. En plus de cette collaboration, un « groupe de travail prisons » a vu le jour il y a environ deux ans. Il s'agit d'un organe de concertation permanent présidé par la Sûreté de l'Etat et dont la mission est d'examiner des dossiers et d'échanger des informations avec l'administration pénitentiaire, l'OCAM (Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace) et les services centraux de la Police fédérale en charge du terrorisme (DJSOC/TERRO).

« Cet organe s'inscrit dans le cadre du Plan d'action radicalisme fédéral (Plan R). Par ailleurs, un « groupe stratégique prisons » réunit trois fois l'an de nombreux partenaires. Aux côtés de la Sûreté de l'Etat, nous y trouvons les services centraux de la Police fédérale en charge du terrorisme (DJSOC/TERRO), les établissements pénitentiaires, l'OCAM, la Direction générale du Centre de crise, le service de renseignement militaire (SGRS), le service public fédéral Affaires étrangères, l'Office des Étrangers, les maisons de justice (des communautés française et flamande), le secrétariat technique et administratif du Ministre de la Justice. Ces partenaires évaluent le flux d'information entre les différents services, examinent les nouvelles tendances ainsi que les approches stratégiques y relatives. En outre, afin d'optimiser les flux d'informations les différents services ont recours à la base de données communes (BDC) »

### Propositions/améliorations/décisions

\*\*Création début 2017 en Fédération Wallonie-Bruxelles et sur base volontaire pour les détenus d'un accompagnement personnalisé et confidentiel du Centre d'Aide et de Prise en charge de toutes personnes concernées par les Extrémismes et Radicalismes Violents (Caprev) pour préparer à la réinsertion sociale, via le désengagement, suivi psychologique visant à faire renoncer à toute action violente<sup>193</sup>.

---

<sup>192</sup> Agence Belga, 13 juillet, 14 novembre, 5 et 22 décembre 2017 ; 20 février, 19 juillet et 12 septembre 2018, 12 janvier 2019 ; *Le Monde*, 28 décembre 2018.

<sup>193</sup> Discussion sur le sens de la spiritualité et les limites entre la religion et la violence ; ouverture au dialogue sur la religion. Pas de contre-discours car cela peut renforcer certains radicalisés à la pensée binaire et qui ne sont pas prêts à entendre d'autres discours (Lorraine Kihl, « Quels moyens contre le radicalisme en prison ? », *Le Soir*, 30 mai 2018).

\*\*Nécessité de meilleurs échanges entre les prisons et la Sûreté de l'État (Cf. Commission d'enquête parlementaire + réactions au terrorisme à Liège du 28 mai 2018).

\*\* « Les terroristes en détention ou les criminels fortement radicalisés ne devraient pas être libérés tant qu'il existe une menace terroriste » (Position de Bart De Wever , interview, VRT, 1 juin 2018).

\*\*Proposition électorale de la NV-A de créer des prisons belges à Rabat et à Agadir pour y transférer les détenus marocains condamnés en Belgique (droit commun et radicalisés).

\*\*Equiper les suspects de radicalisme non condamnés mais soupçonnés d'appartenance à des milieux radicaux et aux radicaux libérés de prison afin de devoir porter un bracelet électronique (Proposition de Denis Ducarme, alors Chef de Groupe MR à la Chambre, 15 janvier 2015).

\*\*Isolement de détenus prosélytes et prédicateurs de haine et monitoring<sup>194</sup> de détenus susceptibles de se radicaliser (Décision du ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V) en 2015).

\*\*Souhait des directeurs régionaux des prisons pour disposer, comme en France, de services secrets pour les prisons (2017). Refus du ministre de la Justice privilégiant l'agent d'information dans chaque prison (*Information officer*) et les services de l'OCAM.

\*\*Projet spécifique en Flandres destiné aux détenus en liberté conditionnelle via le financement de deux Imams « pour amener à de meilleurs sentiments » lesdits individus (Décision du ministre du Bien Etre, Jo Vandeurzen, CD&V, juin 2018).

\*\*Pédagogisme (ex : Présentation aux détenus de Ittre de la pièce de théâtre « Lettres à Nour » de Rachid Benzine, juin 2018)<sup>195</sup>.

\*\*Augmenter la formation réalisée du personnel pénitentiaire en matière d'identification et de surveillance de radicalisés<sup>196</sup> (Ittre, Hasselt, Gand, Brugges, St-Gilles, Andenne, Marche-en-Famenne et Lantin). Début mars 2019, environ 456 agents pénitentiaires avaient suivi une formation sur la radicalisation, tandis que 70 autres, employés au sein de sections spécialisées,

---

<sup>194</sup> A savoir un rapport chaque vendredi rédigé par le chef de quartier de la prison pour le chef de garde sur le comportement de ses prisonniers. Ce dernier transmet le rapport à la Cellule extrémisme dans les prisons (CellEx) qui récolte tout puis qui les partage par la Sûreté de l'Etat et l'OCAM.

<sup>195</sup> Pour Rachid Madrane, ministre en charge de l'aide aux détenus dans le champ psychosocial en Fédération Wallonie-Bruxelles, « la promiscuité, la violence, le manque de perspective » dans un univers carcéral qui est, par nature, totalitaire, impose « de donner plus d'accès au sport, à la culture et à la formation » afin de favoriser la réinsertion des détenus et lutter contre la récidive estimée à 57% en 2015. (*Le Soir*, 4 juin 2018). Cf. aussi l'autre pièce de théâtre de Rachid Benzine intitulée « Pour en finir avec la question musulmane » et la pièce « Djihad » d'Ismael Saïdi, reconnue d'utilité publique pour les jeunes.

<sup>196</sup> Accoutrement, comportement religieux, culte, alimentaire, humeurs, docilité, lectures, relation avec le personnel et les autres détenus (contacts, fréquences, lieux).

ont assisté à des cours plus approfondis. Existe également un module d'apprentissage en ligne sur tous les extrémismes, proposé à l'ensemble des agents et financé par des fonds européens.

Sources globales : *Le Soir*, 26 décembre 2015, 31 janvier 16 février 2016, 15 novembre 2016, 12 avril 2017, 30 et 31 mai, 3 et 4 juin, 30 novembre 2018, 11 juin 2018 ; *L'Avenir*, 31 mai, 4 et 6 juin 2018 ; *La Libre Belgique*, 15 janvier et 27 novembre 2015, 31 mai, 11 juin 2018 ; *Le Vif/L'Express*, 25 août 2017, 31 mai 2018 ; Agence Belga, 16 octobre 2017, 1, 9 et 20 juin, 22 août 2018, 14 mars 2019 ; *Rapport de la Sécurité de l'Etat 2017-2018*, Bruxelles, 16 octobre 2018 ; *Het Laatste Nieuws*, 15 janvier 2019 ; Vincent Seron, *Prévenir et gérer la radicalisation (violente) en milieu carcéral : éléments de compréhension et pistes de réflexion*, CETR, Ulg, 27 avril 2018 (non accessible).

## France

Fin mai 2018, plus de 1.200 personnes écrouées pour des faits de droit commun étaient radicalisées et plus de 500 étaient en prison pour terrorisme (dont 36 femmes). En 2018, selon François Molin, procureur de Paris<sup>197</sup> une vingtaine de détenus terroristes radicalisés ont été libérés et une vingtaine le seront en 2019. Parmi eux, certains ne seront pas du tout repentis. A contrario, selon la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, 450 détenus radicalisés seront libérés avant la fin de l'année 2019 fruit du jeu des remises de peine et de la fin des peines prononcées à leur endroit : « revenants » de Syrie<sup>198</sup>, détenus de droit commun radicalisés au sein de la prison, « velléitaires » ayant souhaité rejoindre Daesh sans y parvenir et vétérans du terrorisme islamique (y compris certains anciens d'Al-Qaida). Relevons que les peines de sûreté étendues jusqu'à 30 ans votée le 3 juin 2016 (cf. infra) ne s'applique à ces personnes, en raison de la non-rétroactivité de la loi. En outre, les « velléitaires » encourent souvent des peines peu sévères de 4 ans et 6 mois en moyenne contre 7 ans et un mois pour les « revenants » en moyenne.

Les djihadistes incarcérés en France mettent en avant des références littéraires, religieuses et culturelles qu'ils mobilisent pour justifier leurs actions et exactions. L'engagement politique est déterminé avec mise en évidence de l'ennemi sur fond de complotisme. Engagement qui trouve alors sa justification violente au service d'une cause qu'ils considèrent « juste ».

Selon la ministre de la Justice, Madame Belloubet, « la judiciarisation est désormais systématique pour les majeurs revenant de la zone irako-syrienne, et ce dès leur arrivée sur le territoire national. En effet, la politique pénale menée à l'égard des adultes qui reviennent des

---

<sup>197</sup> Interview, BMF, 28 mai 2018.

<sup>198</sup> Selon les chiffres du gouvernement français (début 2018), environ 1.700 Français sont partis rejoindre les zones djihadistes irako-syriennes à partir de 2014. Sur ce total, au moins 278 sont morts et 302 sont revenus en France (244 adultes et 58 mineurs). Les autres ont été capturés par les forces qui combattent Daesh en Syrie et en Irak, soit ont fui vers les derniers territoires tenus par Daesh, ou vers d'autres foyers djihadistes (Libye). Selon des informations fournies début 2019, 76 Français seraient détenus en Syrie (zone kurde) dont une petite moitié de femmes majoritairement converties.

terrains de combat prévoit désormais une telle judiciarisation systématique dès lors qu'ont été recueillis suffisamment d'éléments permettant d'établir que ces individus se sont rendus sur zone pour rejoindre un groupe islamiste combattant ».

« En pratique, cela signifie que, dès leur arrivée sur le territoire français, tous les majeurs « revenants » - hommes ou femmes - font l'objet d'une mesure de garde à vue, suivie d'une mise en examen du chef d'association de malfaiteurs terroristes. Ils font par ailleurs l'objet, dans la grande majorité des cas, d'un placement en détention provisoire ou, plus rarement, de mesures de contrôle judiciaire » (...).

« Jusqu'à la fin de l'année 2015, le parquet requérait la mise en examen et le renvoi de ces individus du chef d'association de malfaiteurs terroristes délictuelle. Ceux-ci avaient alors vocation, à l'issue de l'information judiciaire, à être jugés par la seizième chambre du tribunal correctionnel de Paris, devant laquelle ils encouraient une peine d'emprisonnement de dix années ».

« Mais, depuis la fin de l'année 2015, la politique pénale du parquet de Paris a évolué, sans intervention d'un texte législatif, afin de faire coïncider les incriminations pratiquées avec l'activité réelle des organisations terroristes dont la commission quotidienne de crimes d'atteinte aux personnes sur zone ne fait plus aucun doute. Il est donc désormais requis par le parquet de Paris la mise en examen des « revenants » adultes du chef d'association de malfaiteurs terroristes criminelle, et non plus simplement délictuelle, ce qui les expose à une peine de réclusion autrement plus sévère devant la cour d'assises spéciale de Paris, pouvant aller jusqu'à vingt ans pour les faits commis avant l'entrée en vigueur de la loi du 21 juillet 2016 et jusqu'à trente ans pour les faits commis après son entrée en vigueur ».

« Les investigations judiciaires menées par les magistrats spécialisés parisiens sont tournées vers la démonstration que l'intéressé a effectivement participé sur zone, quel qu'ait été son rôle, au fonctionnement d'une organisation terroriste qui s'est livrée à des exactions ou à des actes de nature criminelle au préjudice de la population locale ».

Il convient, concernant ce suivi administratif, de distinguer deux catégories.

« Une première catégorie regroupe un peu moins d'une quarantaine d'individus qui, après avoir fait l'objet d'une enquête judiciaire, n'ont pas été poursuivis faute, pour les enquêteurs, d'avoir réuni suffisamment d'indices de commission d'une infraction terroriste, tels que la preuve d'un séjour en Syrie ou en Irak ou de l'existence d'un contact avec des organisations terroristes. Dans cette hypothèse, après classement sans suite de la procédure, ces personnes continuent toutefois à être suivies par les services de renseignement afin de prévenir toute éventuelle menace. Il s'agit le plus souvent de femmes ayant séjourné peu de temps sur zone, et généralement au début du phénomène des filières irako-syriennes ».

« La seconde catégorie correspond à des individus qui n'ont pas encore été « judiciarisés », mais qui pourront l'être dans un futur proche lorsque les éléments recueillis par les services

de renseignement le permettront. Il s'agit, en général, de retours anciens, intervenus à l'époque où la judiciarisation n'était pas systématique. Les services de renseignement procèdent alors à des enquêtes pour déterminer ce qu'il en est réellement ».

« Comme toutes les personnes détenues en lien avec le terrorisme islamiste, les majeurs « revenants » ont vocation, à leur arrivée en détention, à être orientés vers des quartiers d'évaluation de la radicalisation, les QER, afin que leur dangerosité puisse être appréciée ».

« Sur la base de cette évaluation, qui dure au maximum quatre mois, l'administration choisit ensuite le régime de détention le plus adapté au profil de l'individu au sein de l'un des soixante-dix-huit établissements retenus pour accueillir ce type de détenus. Ces personnes ont vocation à faire l'objet de mesures de suivi particulières de la part des services du renseignement pénitentiaire. Ceux-ci existent désormais dans chaque établissement pénitentiaire et font l'objet d'une centralisation au sein du bureau central du renseignement pénitentiaire, le BCRP ».

« La montée en puissance du renseignement pénitentiaire depuis sa création récente s'est accompagnée d'un renforcement de ses effectifs. Ainsi, le projet de loi de finances pour 2018 prévoit de créer trente-cinq emplois supplémentaires pour le renseignement pénitentiaire, emplois destinés à renforcer le premier niveau de renseignement dans les établissements les plus sensibles, notamment en région parisienne ».

« Un autre aspect fondamental du renforcement du renseignement pénitentiaire tient à la professionnalisation de ses agents, notamment par des actions de formation spécifiques, et à l'acquisition d'une autonomie technique par rapport aux autres services de renseignement, grâce à l'achat de son propre matériel ».

« Je dirai maintenant quelques mots sur le dispositif de suivi post-incarcération qui attend les détenus revenant des terrains de combat à leur sortie de détention, qui interviendra nécessairement un jour ou l'autre, une fois qu'ils auront purgé leur peine. Il ne faut donc pas négliger cet aspect de la question ».

« Depuis le début de l'année, tous les détenus radicalisés quittant la détention, que ce soit à l'issue d'une peine ou d'une mesure de détention provisoire, font systématiquement l'objet d'une « note de signalement » très détaillée – j'ai pu en voir plusieurs – rédigée par l'administration pénitentiaire. Cette note est diffusée par le BCRP à tous les services de renseignement partenaires, ainsi qu'à la gendarmerie de l'endroit où réside la personne après sa sortie de prison. Le cas échéant, cette fiche est également envoyée aux services pénitentiaires d'insertion et de probation, les SPIP, si les individus sortants font l'objet d'une peine en milieu ouvert ».

« Par ailleurs, les détenus sortant à l'issue d'une peine font l'objet d'un suivi judiciaire spécifique par deux juges d'application des peines spécialisés en matière de terrorisme, ou JAPAT. Ces magistrats disposent d'une compétence nationale et exclusive pour suivre les personnes condamnées par les juridictions spécialisées parisiennes, et ce quel que soit leur lieu

de détention ou de résidence. Cette spécialisation de la fonction garantit une unité et une continuité de jurisprudence »<sup>199</sup>.

### Propositions/améliorations/décisions

\*\*Création d'une « cellule spécifique » afin de suivre, à leur sortie de prison, les détenus terroristes ou radicalisés (suivi). Cette cellule annoncée le 13 juillet 2018 par le Premier ministre, Edouard Philippe au siège de la DGSI, sera créée au sein de l'Unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT) et associera le renseignement pénitentiaire.

\*\*Renforcement du suivi des personnes placées sous contrôle judiciaire et réponse judiciaire systématique en cas de non-respect (annonce faite par le Premier ministre, Edouard Philippe le 13 juillet 2018).

\*\*Création d'un fichier FSPRT (fichier pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste) avec 20.459 noms pour un suivi à la carte<sup>200</sup>. Ce fichier est plus précis que le fichier « S » qui n'a pas de conséquence judiciaire et n'est pas un jugement ni un facteur de culpabilité, mais une aide en informations pour les services de sécurité et de renseignement.

\*\*Création en février 2017 du Bureau national du renseignement pénitentiaire qui suivait à la mi-2018 environ 3.000 personnes (300 agents surveillants) et transmet ses informations aux services de renseignement intérieurs. Une note de renseignement existe pour les libérés. Parallèlement, création de quatre quartiers d'évaluation (QER) (Osny, Fresnes, Vendin-le-Vieil et Fleury Mérogis où les radicalisés incarcérés pour participation à une association de malfaiteurs en vue de préparer un acte de terrorisme<sup>201</sup> doivent passer 4 mois avant d'être placés dans des quartiers séparés. Pendant ces quatre mois, une équipe (en partie constituée de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, de surveillants, d'un référent culturel, d'un éducateur et d'un psychologue) apprécie le « *degré de dangerosité* » de ces individus, sans se laisser influencer par le motif de leur mise en examen. Dans ces quartiers, les mesures de sécurité sont, par ailleurs, fortement renforcées. Les surveillants pénitentiaires entrent à trois en cellule, et accompagnent les détenus dans chacun de leur mouvement. A l'issue d'une vingtaine d'entretiens avec le détenu, l'équipe rédige une synthèse et décide de son régime de détention. Il peut alors être envoyé en détention ordinaire, à l'isolement ou, pour les plus « *néfastes* » et « *redoutables* », au quartier pour détenus violents de la maison centrale de Lille-

---

<sup>199</sup> Nicole BELLOUBET, *Irak-Retour des djihadistes en France*, Intervention, Sénat, Paris, 3 décembre 2017 (extraits).

<sup>200</sup> Parmi eux, 3.391 sont de nationalité étrangère et 619 ont une double nationalité.

<sup>201</sup> 64 personnes y étaient incarcérées en juillet 2016. Les deux tiers ont moins de 30 ans. Plus de la moitié des célibataires sans enfants.

Annœullin (Nord). On trouve dans cette unité, qui dispose de vingt-huit places, les plus prosélytes, et certains cadres de l'organisation État islamique (EI).

\*\* « Il faut suspendre immédiatement les garanties constitutionnelles des djihadistes incarcérés. Les isoler dans des centres fermés, éviter qu'ils exercent une action de prosélytisme délétère dans les prisons. Les individus suspects doivent être considérés comme coupables et mis hors d'état de nuire, là aussi par l'expulsion ou l'emprisonnement. Enfin, l'État devrait, surtout si les pleins pouvoirs sont votés, mettre en marche le service action qui avait été déclenché par de Gaulle contre l'Organisation de l'Armée Secrète (OAS). Il faut également renvoyer les prédicateurs qui incitent à la haine ou appellent à la guerre sainte. (...). Les mosquées salafistes devraient être fermées comme ce fut le cas en Tunisie après les attentats de Sousse. Il faut renforcer la surveillance de l'islam de France »<sup>202</sup>.

\*\* De janvier 2015 à mars 2016, lancement d'un programme de recherche sur la détection et la prise en charge de la radicalisation religieuse en milieu carcéral, dirigé par la sociologue Ouisa Kies et mené par l'Association française des victimes de terrorisme (AFVT) et l'association Dialogues citoyens dans les maisons d'arrêt d'Osny (Val-d'Oise) et de Fleury-Mérogis (Essonne). Quatre-vingts personnes détenues ont été rencontrées et cinquante et une accompagnées sur base du volontariat. L'objectif était de travailler avec les personnes détenues sur leur parcours de violence, créer des brèches dans leurs discours, fragiliser leurs certitudes<sup>203</sup>. Au final, tendre à renforcer la confiance de l'individu dans le système, de susciter le désir de se réinsérer dans le tissu social et de renoncer aux méthodes incompatibles avec la démocratie : le mettre en condition de renoncer à la violence.<sup>204</sup>

\*\*Mieux former les personnels et aumôniers pour éviter les incompréhensions et les mauvaises interprétations en milieu carcéral et lutter contre le prosélytisme religieux en détention.

\*\*Propositions autour de l'hypnose eriksonienne<sup>205</sup> : méthode qui a pour effet de plonger le patient dans un état modifié de conscience qui lui permet d'affronter, par exemple, certaines

---

<sup>202</sup> Pascal BRUCKNER, « C'est notre civilisation qu'ils veulent détruire », *Le Figaro*, 14 novembre 2015.

<sup>203</sup> Ces travaux ont permis de dégager un certain nombre de profils : « le salafiste dit *piétiste*, qui n'est pas adepte de la violence », « le *vulnérable*, à la recherche d'une protection, notamment ceux impliqués dans des affaires de mœurs », « le *radical*, fragile psychologiquement et convaincu », « le *radical rationnel*, porteur d'une idéologie politico-religieuse assumée », « le *manipulateur*, usant de la taqqiya, la dissimulation » et « le *djihadiste*, de retour de zone de conflit, convaincu ou déçu ». (*Le Point*, 6 juillet 2016).

<sup>204</sup> Selon les termes du rapport, « la verbalisation du sentiment d'exclusion et de rage, ainsi que l'échange avec des intervenants compétents, ont ainsi permis à certaines personnes détenues de sortir graduellement de leur vision figée, souvent faite de certitudes *victimaires* et *complotistes* », laissant la place à un travail sur le parcours individuel, familial et/ou professionnel, en vue d'une réinsertion dans la société. Il a amené d'autres à laisser tomber les masques de la dissimulation » (*Le Point*, 6 juillet 2016).

<sup>205</sup> Evelyne JOSSE, *Le pouvoir des histoires thérapeutiques. L'hypnose éricksonienne dans la guérison des traumatismes psychiques*, Desclée De Brouwer, Paris, 2007. Evelyne JOSSE, « Les scénarii réparateurs des



situations liées à la douleur ou au stress. Ces situations thérapeutiques impliquent une participation active du patient qui garantit son efficacité et une volonté de changement de la part du sujet, l'état de relaxation permettant au patient de faire face aux situations envisagées. Pour Serge Garcet (ULiège), « en matière de déradicalisation, cette compliance et cette volonté de changement restent souvent à prouver et il ne s'agit pas non plus de gérer un « état » physiologique ou émotionnel mais bien d'induire une transformation du système de valeur à la base de l'identité du sujet, ce qui est tout à fait différent. En ce qui concerne l'approche traditionnelle basée sur la suggestion, la pertinence thérapeutique ou sa capacité à modifier durablement le comportement est largement sujette à caution depuis Freud ». Pour Garcet, « il existe, en effet, une différence notable entre la capacité à plonger momentanément un sujet dans un état de pseudo sommeil le temps d'un numéro de spectacle et la capacité à modifier durablement le système interprétatif d'une personne. En effet, le processus de radicalisation implique une transformation progressive et profonde du système de pensée du sujet, c'est-à-dire de son identité, de sa personnalité. C'est pourquoi les processus « miracles » de déradicalisation proposés par certains spécialistes régulièrement auto-proclamés usant de l'hypnose ou encore s'appuyant sur le recours à une réalité virtuelle comme s'est parfois le cas, s'apparentent davantage à des approches opportunistes au sein d'un marché lucratif de la déradicalisation qu'à des perspectives réellement porteuses pour ce type de problématique ».

Sources globales : *Le Monde*, 5 février 2015, 1 août et 10 octobre 2017, 8 février et 28 mai 2018 ; Intervention de Mme Nicole BELLOUBET, garde des sceaux, ministre de la Justice, Sénat, Paris, 13 décembre 2017 ; Ariane Jossin, « Juger d'anciens djihadistes », [www.lavidesidées.fr](http://www.lavidesidées.fr), 18 juillet 2016 ; *Le Point*, 6 juillet 2016 et 16 janvier 2018 ; *Le Figaro*, 14 novembre 2015, 11 septembre 2016, 12, 13 janvier et 28 décembre 2017, 1 février, 26 mars, 13 juillet et 7 octobre 2018 ; Rachel SARG, *La foi malgré tout. Croire en prison*, PUF, Paris, 2016 ; Marc HECKER, *137 nuances de terrorisme. Les djihadistes en France face à la justice*, Etudes de l'IFRI, focus stratégique n°79, Paris, avril 2018 ; Bruno QUESTEL, *Avis n°1307, Finances pour 2019. Tome IV. Justice. Administration pénitentiaire et protection judiciaire de la jeunesse*, Assemblée nationale, Paris, 12 octobre 2018 ; JT France 2, 17 avril 2018, JT F-1, 30 janvier 2019 ; « Terrorisme : Et maintenant ? », documentaire, France 2, 13 novembre 2018 ; Xavier CRETTEZ et Bilel AININE, *Soldats de Dieu, paroles de djihadistes incarcérés*, Editions de l'Aube, Fondation Jean Jaurès, Paris, 2017 ; AFP 13 juillet 2018 ; *Proposition de résolution n°553 et 603 tendant à la création d'une commission d'enquête relative aux modalités de détention des détenus radicalisés dans les établissements pénitentiaires de la République française*, Assemblée nationale, Paris, 16 et 26 janvier 2018 ; Nicole BELLOUBET, *Irak-Retour des djihadistes en France*, Intervention, Sénat, Paris, 3 décembre 2017 ; Echanges avec Serge Garcet, ULiège, 2 mai 2019.

---

mnésies traumatiques par hypnose et EMDR », dans Joanna SMITH (dir.), *Psychothérapies de la dissociation*, Dunod, Paris, 2016.

## 2. La Déradicalisation en milieu local et de proximité

### Contexte/constat

Dans la lutte contre la radicalisation violente, les aspects locaux sont primordiaux. La Cour des comptes européenne ne s'est pas trompée en examinant les mesures prises par l'UE pour aider les États membres. Mais d'avertir que « la Commission ne dispose pas d'une vue exhaustive des actions financées par l'Union et les fonds de l'UE utilisés ne sont assortis d'aucun indicateur ou objectif chiffré permettant de mesurer la réussite en matière de lutte contre la radicalisation ». Aussi, « les auditeurs ont constaté que le réseau de sensibilisation à la radicalisation, qui met en relation des psychologues, des enseignants, des assistants sociaux, des policiers, des agents pénitentiaires et des agents de probation de toute l'Europe qui travaillent directement auprès des individus vulnérables à la radicalisation, n'a pas été pleinement exploité. Les réalisations obtenues grâce à ce réseau étaient souvent mesurées en volume d'activité (par exemple le nombre de réunions organisées ou de documents établis) plutôt que sous l'angle de l'efficacité (par exemple les connaissances acquises ou leur impact sur le travail des participants) ».

De toute évidence, c'est certainement au niveau local que l'on peut détecter au plus près les personnes qui se radicalisent qu'ils s'agissent, en Belgique, des Local Task Force (LTF) et des cellules de sécurité intégrales locales (CSIL) et, en France, des collectivités territoriales, Service central du renseignement territorial (SCRT) ou du Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'Islam (CPDSI).

Relevons que plusieurs collectivités se sont rapprochées des réseaux internationaux de villes qui travaillent à la prévention et à la lutte contre la radicalisation.

Parmi ces réseaux, il convient notamment de citer le Forum européen pour la sécurité urbaine (EFUS) qui a mis en place les projets LIAISE (Institutions locales contre l'extrémisme violent) I et II, dont l'objectif est de renforcer la capacité des autorités locales et régionales européennes à prévenir et à lutter contre la radicalisation menant à l'extrémisme violent<sup>206</sup>.

---

<sup>206</sup> En mars 2017, LIAISE 2 réunissait 29 organisations partenaires de 10 pays, 18 villes et trois régions, ainsi que quatre Forums nationaux et trois ONG thématiques : Alexandropolis (GR), Augsburg (DE), Bagnex (FR), Barcelone (SP), Bologne (IT), Bordeaux (FR), Brno (CZ)\*, Bruxelles (BE), Charleroi (BE), Düsseldorf (DE), Essen (DE), La Haye (NL), L'Hospitalet de Llobregat (SP), Liège (BE), Louvain (BE), Malmö (SE), Montreuil (FR)\*, Paris (FR), Reggio Emilia (IT), Rotterdam (NL)\*, Sarcelles (FR), Setubal (PT), Toulouse (FR), la Protection de la constitution de Bremen (DE), l'État de Bavière (DE), la Generalitat de Catalogne (ES), le Conseil départemental du Val d'Oise (FR), le Forum belge pour la Prévention et la Sécurité urbaine (FBPSU), le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU), le Forum italien pour la sécurité urbaine (FISU), le Forum allemand pour la sécurité urbaine (DEFUS), la Confédération de la probation européenne (CEP), l'association allemande Ufuq et l'association Cultures Interactive (DE). NB : \* = partenaires associés.

De son côté, le *Radicalisation Awareness Network* (RAN) de la Commission européenne est un réseau de praticiens (enseignants, travailleurs sociaux, policiers...) qui travaillent directement et au quotidien avec les personnes exposées au risque de radicalisation. Le RAN a mis en place un centre de ressources, le Centre d'excellence du RAN, ainsi que plusieurs groupes de travail<sup>207</sup>.

## **Belgique**

Dans le cadre du « plan d'action radicalisme », lancé en juin 2016, quatorze LTF à l'échelle du Royaume de Belgique ont été mises sur pied. Ces plateformes locales sont destinées aux services de police et de renseignement (approche réactive et répressive). Elles sont installées dans des zones stratégiques et doivent garantir le suivi d'individus radicalisés. Elles ont pour mission d'accompagner les djihadistes de retour en Belgique, mais aussi d'entretenir des contacts avec les autorités locales<sup>208</sup>. Précisons que ces 14 tasks forces locales (cf. infra) impliquent une concertation mensuelle avec les services de sécurité (police locale, police fédérale, parquet, sûreté de l'État et OCAD).

En outre, sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des Ministres du 27 avril 2018 a approuvé un avant-projet de loi portant création de cellules de sécurité intégrales locales (CSIL)<sup>209</sup> en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme (approche pluridimensionnelle, préventive, proactive et détection).

La CSIL est la plateforme locale permettant aux services de prévention sociale, à l'administration et à des acteurs de la société civile d'aborder des cas de radicalisation. L'organisation de la CSIL relève de la compétence du bourgmestre. Pour pouvoir en assurer le bon fonctionnement, la participation de représentants de services relevant de la compétence des entités fédérées serait toutefois également souhaitable. Il appartiendrait aux entités fédérées – si ces dernières l'estiment nécessaire – de prendre des initiatives permettant de renforcer le fonctionnement des CSIL.

L'avant-projet de loi, qui s'inscrit dans le cadre des recommandations de la commission d'enquête parlementaire du 22 mars, vise à créer des cellules de sécurité intégrales locales (CSIL) pour chaque commune et définit le cadre minimal pour le fonctionnement de ces cellules. Relevons que ladite cellule se réunit à la demande de l'un des membres et / ou lorsqu'un cas individuel doit être discuté, afin de ne pas augmenter inutilement la charge de

---

<sup>207</sup> Jean-Marie BOCKEL et Luc CARVOUNAS, *Rapport d'information n°483 sur les collectivités territoriales et la prévention de la radicalisation*, Sénat, Paris, 29 mars 2017.

<sup>208</sup> Valentine ARAM, « Comment nos voisins européens accueillent les djihadistes de retour d'Irak et de Syrie », *Le Figaro*, 1 février 2018.

<sup>209</sup> Le 21 août 2015, une circulaire avait déjà encouragé les communes à créer ce type de structure.

travail des communes. Ainsi, s'il n'y a pas d'éléments de radicalisation ou de menace terroriste imminente, la CSIL peut être maintenue en « mode veille »<sup>210</sup>.

Le 16 juillet 2018, un projet de loi<sup>211</sup> de la Chambre des Représentants portait création de cellules de sécurité intégrales locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme était adopté par 119 voix (et 20 abstentions). L'idée première est que chaque commune soit ainsi couverte par une taskforce locale et une cellule de sécurité intégrale locale (CSIL) car les radicaux peuvent s'établir partout sur le territoire.

Plus de la moitié des 589 communes belges<sup>212</sup> avaient déjà créé leur propre CSIL ou font partie d'une telle cellule : celle-ci peut en effet être créée par une commune/ville ou être organisée au niveau supralocal. Sa composition et son fonctionnement varie encore fortement. Afin d'uniformiser les cellules, une loi fédérale du 30 juillet 2018 prévoit, outre l'obligation de créer une CSIL au niveau local ou supralocal, également l'organisation de celle-ci sous la direction du bourgmestre<sup>213</sup> et la participation à la carte de certaines fonctions (telles que les fonctionnaires de déradicalisation, enseignants, directeurs d'écoles, responsables logements sociaux, CPAS, travailleurs du service prévention,...) et la présence de l'Information Officer de la police locale (qui sert de relais avec la Taskforce locale).

Malgré la prescription légale (mais sans pouvoir de contrainte du ministère), au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 138 communes sont sans cellule antiterroriste (31 en Flandre et 107 en Wallonie) alors que 347 communes en sont dotées (236 cellules par association).

Relevons qu'à Verviers, existe le Service d'Accompagnement des Familles et de l'Entourage en matière de radicalisme (SAFER)<sup>214</sup> où un islamologue et une criminologue aident une dizaine de familles à se tourner vers un islam modéré en les orientant vers des imams reconnus et à parfaire leur esprit critique. Le principe est d'écouter, aider et accompagner toute personne concernée directement ou indirectement par le phénomène du radicalisme. L'action de ce service<sup>215</sup> permettrait de récolter des informations auprès des écoles, des administrations, des entreprises et des citoyens qui constateraient des comportements suspects (1) ;

---

<sup>210</sup> Au 1<sup>er</sup> mars 2018, les communes les plus exposées au djihadisme sont à Bruxelles capitale (269 personnes) dont Molenbeek (72), Schaerbeek (41), Anderlecht (28), Laeken (25), Bruxelles-ville (22). En Wallonie (79 personnes) dont Liège (14), Verviers (14), Jumet (6). En Flandres (264 personnes) dont Anvers (66), Borgerhout (30) et Vilvorde (30).

<sup>211</sup> Katja GABRIËLS, Rapport, doc 54 3209/003, Chambre des Représentants, Bruxelles, 16 juillet 2018.

<sup>212</sup> Certaines communes restent réticentes, argumentant de leur caractère rural peu propice à la présence des radicaux violents.

<sup>213</sup> À Verviers, la CSIL se réunit toutes les 6 semaines.

<sup>214</sup> Cf. Corinne TORREKENS et Joël PRIVOT (dir.), *Rapport de la recherche « Radicalisation » dans le cadre de la création du SAFER – Ville de Verviers. L'impact des questions de terrorisme et de radicalisation sur le vivre-ensemble à Verviers*, DiverCity et Tellus, mai 2017. Certaines sources ont critiqué le coût de l'étude (40.000 euros) par rapport au résultat obtenu.

<sup>215</sup> Synthèse des débats sur le radicalisme organisé par l'USC de Verviers le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

d'accompagner les familles qui se trouvent dans une situation de grand désarroi face à la radicalisation d'un membre de la famille (2) et d'accompagner et d'orienter les jeunes vers des imams modérés qui disposent d'une autorité morale pour les mener vers la déradicalisation (3).

### Propositions/améliorations/décisions

\*\*Proposition de loi du gouvernement Michel adoptée en mai 2017 de contraindre les assistants sociaux des CPAS de transmettre « sans délai ou sans perdre de temps » les renseignements que leur demandera un procureur du Roi<sup>216</sup> (communication passive) et de lui déclarer de manière proactive (communication active) et « sur-le-champ » tout indice sérieux d'existence d'une infraction terroriste (le « secret professionnel partagé »). La Cour constitutionnelle a annulé le 15 mars 2019 lesdites dispositions concernant la dénonciation proactive des suspects par les assistants sociaux mais les personnels sociaux devront toujours répondre aux questions du Procureur du Roi et délivrer des informations couvertes par le secret professionnel, dans le cadre, bien précis, d'enquêtes sur des faits de terrorisme.

\*\*Création en janvier 2017 du Centre d'Aide et de Prise en charge de toutes Personnes concernées par les Extrémismes et Radicalismes Violents (CAPREV) pour la Fédération Wallonie-Bruxelles avait pour objectif de recevoir des coups de fil sur son numéro vert (080011172) concernant une aide à apporter à des jeunes en voie de radicalisation. Depuis son lancement en janvier 2017, le CAPREV a reçu plus de 1.000 appels téléphoniques. Près de 150 dossiers ont été ouverts et 88 font encore l'objet d'un suivi actif en mars 2019.

\*\*Mise sur pied par l'OCAM d'un « Centre de connaissance » ayant pour but de dresser la carte de l'offre de déradicalisation en Belgique, faciliter la coordination et partager les avis. Il s'agit d'aboutir à des standards minimums communs car les programmes se sont multipliés et il existerait des « boîtes » vides et des initiatives purement commerciales.

\*\* En décembre 2017, dans le cadre du Plan de prévention du radicalisme et à l'initiative de la Ministre des Pouvoirs locaux, Valérie De Bue, le Gouvernement wallon a donné son accord pour lancer un deuxième appel à projets intitulé « Prévention de la radicalisation violente » s'adressant aux communes disposant d'un plan de cohésion sociale. Suite au premier appel à projets 2017 intitulé « Amélioration du vivre ensemble et prévention du radicalisme », Valérie De Bue, en concertation avec le Ministre-Président, a tout d'abord souhaité évaluer les projets pour étudier le lancement d'un deuxième appel. Sur base du rapport d'évaluation de l'administration, la Ministre a proposé une nouvelle mouture d'appel à projets en les axant davantage :

---

<sup>216</sup> Amende à la clef si refus.

- Sur la prévention de la radicalisation violente ;
- Sur la mise en place de projets concrets ayant dépassé le stade de la réflexion ;
- Sur la formation des acteurs de première ligne, tant au sein des pouvoirs publics que dans les associations culturelles, sportives ou à dimension sociale (représentants de la/des commune(s), du/des CPAS, de la Police ainsi que tout partenaire jugé pertinent en lien direct avec la thématique de prévention contre la radicalisation violente (imams, maisons de jeunes, secteur d'aide à la jeunesse, écoles, centres régionaux d'intégration, ...).

À ce titre, un des prérequis pour répondre à cet appel à projets est l'existence d'une plateforme de concertation au niveau communal<sup>217</sup> réunissant tous ces acteurs en contact direct avec un large éventail de la population. Il s'agira pour les communes de présenter des projets concrets qui ont dépassé le stade de la réflexion et qui sont en adéquation avec les besoins identifiés dans un diagnostic en matière de prévention de la radicalisation violente. Sur les 18 candidatures reçues au ministère wallon des pouvoirs locaux, 4 communes ont été retenues en 2018 : Aiseau-Presles, Farciennes, Dison et Visé.

**\*\*Création début 2019, par le gouvernement wallon, d'un plan de lutte contre le radicalisme violent (enveloppe de 4,4 millions d'euros) en dix mesures concrètes :**

1. **Création d'un Centre régional d'expertise en matière de prévention du radicalisme violent**  
Ce centre aura pour vocation d'être un véritable centre d'excellence rassemblant tous les professionnels de la Wallonie en la matière, permettant dès lors la cohésion des différents partenaires.
2. **Appui renforcé aux Cellules de sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme**  
Depuis juillet 2018, les bourgmestres sont tenus de créer une cellule de sécurité intégrale locale en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme (CSIL-R). Celle-ci a pour but de prévenir des infractions terroristes. 74 communes disposent déjà d'une telle cellule. La Wallonie accordera des moyens financiers supplémentaires aux villes et communes wallonnes, via un appel à candidatures, pour engager un coordinateur chargé de superviser les travaux et les réunions de la cellule.
3. **Mise en place d'une mobile team régionale**  
Une mobile team sera mise en place au sein du SPW Intérieur et Action sociale afin d'améliorer la couverture du territoire wallon en matière de services de formation à la détection du radicalisme. Les communes pourront faire appel à cette équipe mobile pour leur permettre de former leur personnel à la détection du radicalisme.
4. **Administration : prévenir la criminalité liée au radicalisme**  
Une étude doit être réalisée en vue de mettre en place une approche administrative de prévention de certains risques au regard des valeurs démocratiques de la société wallonne (activation de dispositif des sanctions administratives, agrément ou retrait d'agrément de certains établissements, etc.).
5. **Inventaire des lieux sensibles du territoire wallon**  
Par site sensible, il faut entendre des infrastructures qui nécessitent des mesures de sécurité particulière pour

---

<sup>217</sup> Les objectifs poursuivis par cette instance sont : le contact entre les services, l'échange de vue, la circulation de l'information ; des propositions de solutions ou d'explications aux communes ; permettre l'identification précoce de la radicalisation en posant un diagnostic avant l'action.

prévenir toute infiltration par une personne radicalisée et souhaitant passer à l'acte sous la forme d'une attaque terroriste.

6. Formation spécifique à destination des fonctionnaires régionaux

Sensibiliser et informer des agents de terrain en lien direct avec la population à certains phénomènes criminels, comme le radicalisme violent est essentiel. Un nouveau programme de formation spécifique sera également mis sur pied. Il s'adressera en priorité aux agents du SPW, aux organismes publics régionaux et au Réseau radicalisme, le public cible pouvant être étendu par la suite.

7. Plan de sécurité interne au SPW

L'ensemble des plans internes d'urgence des bâtiments du SPW seront étendus aux aspects de sécurité et prévoiront donc également des réponses adaptées en cas de vols, d'intrusions, d'actes de terrorisme, de vandalisme, etc.

8. Renforcement des dispositifs visant l'intégration et le « vivre ensemble »

Cette mesure vise à assurer la diffusion des outils d'information et des bonnes pratiques relatifs à la lutte contre le radicalisme violent auprès des organismes et asbl actifs dans le domaine du vivre ensemble, de la cohésion sociale, de la lutte contre les discriminations.

9. Décryptage de l'information pour développer l'esprit critique sur les réseaux sociaux

Il s'agit de favoriser/encourager des projets de veille sur les réseaux sociaux et de déconstruction des discours radicaux sous toutes ses formes : discours de haine, théories du complot, appels à la violence, propagande, etc.

10. Formation professionnelle à destination des personnes détenues

Afin de réduire le risque de récidive, notamment dans le chef des personnes radicalisées qui séjournent dans une prison wallonne, et pour lutter contre l'endoctrinement religieux en milieu carcéral, il est nécessaire de poursuivre et accentuer les efforts de formation des détenus pour faciliter leur sortie de prison et leur réinsertion.

Sources globales : Katja GABRIËLS, *Projet de loi portant création de cellules de sécurité intégrales locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme*, rapport, doc 54 3209/003, Chambre des Représentants, Bruxelles, 16 juillet 2018 ; *L'Avenir*, 13 juillet 2018 ; *Le Vif/L'Express*, 17 février et 3 juillet 2017 ; *Le Soir*, 4 août 2017 ; *SudPresse*, 3 octobre 2018 ; « Questions à la Une », RTBF, 21 mars 2018 ; Agence Belga, 1 juillet 2016, 6 novembre 2017, 15 janvier 2019 ; <https://www.wallonie.be/fr/actualites/plan-regional-de-lutte-contre-le-radicalisme-violent>; *Projet de loi visant à renforcer la lutte contre le terrorisme*, Document 54, Chambre des Représentants de Belgique, Bruxelles, 22 juin 2015 ; Agence Belga, 20 mars 2019.

## France

Dans l'Hexagone aussi la lutte contre la radicalisation passe par le renseignement dont la collecte doit être la plus large possible : sécurité intérieure, renseignement territorial, renseignement pénitentiaire et douanier, gendarmerie nationale, protection de l'enfance et Education nationale ; avec toute la difficulté de gérer l'environnement des banlieues. En outre, des cellules municipales d'échanges sur la radicalisation ont été créées avec la participation du maire, de la police municipale, de représentants du renseignement territorial (créé en 2014)<sup>218</sup>

---

<sup>218</sup> Ce Service centra du renseignement territorial (SCRT) qui a remplacé les Renseignements Généraux (RG) dispose d'antennes dans les préfetures.

et de la préfecture de police. Les réunions ont lieu une fois par mois (sauf urgence) et traitent du comportement des radicalisés « se situant dans la ligne basse et moyenne du spectre ».

Relevons que ces cellules municipales – considérées comme les sentinelles de la République - furent au départ imaginées par les mairies, considérant que l'institution communale était naturellement portée à devenir un cadre opérant de lutte contre le radicalisme. Les maires, par excellence élus de proximité, nourrissent des contacts quotidiens avec leur population. Les services communaux sont en lien direct avec les habitants. Aussi, la municipalité constitue le terreau favorable à une participation active de la Commune au repérage de ce qu'il est convenu d'appeler les « signaux faibles », indices de radicalisation islamiste pouvant à terme présenter des dangers pour la sécurité publique. Outre une information et une formation générales du personnel municipal, il s'agit de former des agents de terrain volontaires, issus de divers services, à repérer les signaux faibles de radicalisation.

Chacun est appelé à disposer sur le terrain de personnes de totale confiance, que nous désignons sous l'appellation de « capteurs », chargés d'identifier les signaux faibles: ruptures ostentatoires de l'image (sur les aspects physiques et vestimentaires notamment), prosélytisme, prise en main d'une association, harcèlement sur les réseaux sociaux, changements de discours et comportements de ruptures avec l'école ou les amis, changement de vocabulaire, développement d'un discours anti-français sur le thème de la mécréance, etc. Si l'information est jugée fiable ou d'importance, elle est présentée dans le cadre de la cellule municipale d'échanges.

Enfin, si la cellule d'échanges la juge « signalante », les services de l'État la font suivre à la cellule départementale de suivi de la radicalisation. « *L'intérêt des cellules est de prendre les signes de radicalisation au début, quand on peut les traiter non pas forcément sous l'angle policier, mais aussi sous l'angle social* » (selon Olivier de Mazières, le préfet de police). Près de 13.100 jeunes ont été signalés aux autorités (dont 5.200 par le numéro vert, le reste par les états-majors de sécurité préfectoraux). De ce nombre, 6.000 jeunes ont été pris en charge entre 2014 et 2018 (dont 2.500 sont suivis par les 90 associations mandatées par le gouvernement en lien avec les services sociaux. Ce suivi vise à prévenir la rupture totale avec leur environnement qui précède l'embrigadement par les recruteurs qu'il faut considérer comme « une association de malfaiteurs terroristes »<sup>219</sup>.

Selon un rapport du Sénat de mars 2017, « les informations recueillies par vos rapporteurs montrent un niveau d'implication très inégal des collectivités territoriales. C'est l'un des principaux inconvénients d'un dispositif anti-radicalisation initialement construit sans elles ».

« Seuls 5% des répondants ont mené des actions de prévention de la radicalisation avant janvier 2015, c'est-à-dire avant l'attaque de *Charlie Hebdo*. 4,2% l'ont fait entre janvier et novembre 2015, c'est-à-dire entre cette attaque et l'attentat du Bataclan ; 5,9% entre novembre

---

<sup>219</sup> Selon François MOLINS, Procureur de la République de Paris, « La Lutte contre le terrorisme », conférence, Ecole militaire, Paris, 12 février 2018.



2015 et juillet 2016 ; 5% depuis juillet 2016. Il apparaît que 27,8% des répondants n'ont encore engagé aucune action mais envisagent de le faire ».

« Près de 52% des communes répondantes n'envisagent aucune action en la matière, ce qui peut s'expliquer par la surreprésentation des réponses des petites communes. Parmi ces répondants, une majorité est constituée des élus de petites communes rurales sans problème. On relève par ailleurs que plusieurs élus considèrent ne pas disposer des moyens humains et financiers pour agir, tandis que d'autres expriment leur désarroi quant aux moyens d'intervention : « *Comment, sous quelle forme, avec quel support... et pour qui ?* ». Quelques réponses montrent enfin que des élus considèrent que cette prévention ne relève pas de leur compétence mais bien davantage de celle de l'État ».

« L'implication des collectivités va dépendre de nombreux critères difficiles à quantifier : de la situation locale et des signes perceptibles de radicalisation, de la personnalité des maires et des élus, qui peuvent être plus ou moins sensibles à la question, de l'engagement des services de l'État et, en particulier, du préfet.... Il n'en reste pas moins que la très forte disparité observée entre les territoires peut être la source d'un maillage parfois inégal et fragilisé ».

Parmi les exemples de politique municipale, la ville de Sarcelles a ainsi défini 5 objectifs :

Objectif 1 : Constituer un centre ressources de dimension nationale sur la « prévention de la radicalisation » pour la convergence d'acteurs et de ressources pluridisciplinaires, appuyé par la recherche universitaire. Ce lieu serait notamment destiné à développer le partage de connaissances sur la radicalisation, le djihadisme..., à former, informer et accompagner les personnels confrontés à la radicalisation et le public, à apporter un éclairage aux élus ;

· Objectif 2 : Rendre les citoyens acteurs d'un contre-discours et première déclinaison du concept de « *fab-lab* » dans la contre-radicalisation auprès des jeunes publics. Ce *fab-lab* serait un lieu de création numérique animés par des jeunes du territoire ;

· Objectif 3 : Accompagnement et suivi pluridisciplinaire des jeunes détectés dans la phase d'endoctrinement et d'isolement social. Cela passerait par la mise en œuvre d'un dispositif de détection et de suivi des jeunes en appui aux dispositifs existants (maison des adolescents, point accueil écoute jeune...) et pourrait déboucher sur l'objectif 4. ;

· Objectif 4 : Expérimentation d'un tutorat des jeunes sur le modèle du « *mentoring* » danois (modèle dit d'Aarhus) avec des acteurs issus du monde économique et de la société civile ;

· Objectif 5 : Revivifier le sentiment d'appartenance à la communauté nationale autour de conférences et d'actions destinées à diffuser la connaissance et lutter contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme. Il s'agirait de mobiliser les habitants autour d'une université populaire permanente, de développer des stages « citoyenneté et valeurs de la République » et de promouvoir la connaissance de lieux de mémoire.

Reste le Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l’Islam (CPDSI) lancé entre 2014 et 2016 qui a basé ses interventions de « désembrigadement » et de « désengagement » de l’Islam radical sur la notion de secte et de sa composante psychiatrique d’emprise mentale (méthode de la chercheuse Dounia Bouzar<sup>220</sup>). En 2015, le CPDSI fut mandaté par le ministère de l’Intérieur comme EMI (équipe mobile d’intervention) en désembrigadement sur l’ensemble du territoire français. L’association fut dotée de subventions publiques dès avril 2014.

Cependant, ces détracteurs dont Olivier Roy estimèrent que cette méthode de travail ne prenait pas assez en compte la détermination politique et religieuse et que l’on se focalisait sur les jeunes Françaises. Ce fut considéré en partie comme un échec. Le CPDSI termina sa mission au profit de l’Etat jusque fin avril 2016.

Le seul centre de déradicalisation existant en France et ouvert en juillet 2016 (Pontourny, en Indre-et-Loire) fut mis sur la sellette en 2017 à propos de son efficacité, sachant par ailleurs qu’il ne pouvait accueillir que des volontaires qui ne seraient pas sous les mains de la justice pour fait de terrorisme, n’auraient pas tenté d’aller en Syrie ou n’auraient pas été condamné pour des faits de violence. Il est vide aujourd’hui<sup>221</sup>.

D’autres pistes furent expérimentées ailleurs que dans l’Hexagone : enseignement par des musulmans modérés ce que le Coran dit vraiment sur la violence et le jihad ; formation professionnelle à la famille ou à l’épouse ; terroristes repentis expliquant aux jeunes qui veulent se réinsérer dans la société qu’attaquer des civils compromettrait l’image de l’Islam<sup>222</sup>.

Parallèlement, et dans le plus grand secret, un dispositif expérimental de déradicalisation en milieu ouvert fut lancé en 2016 par le gouvernement. Ce programme qui s’inspire de l’expérience danoise prend en charge les jeunes de manière individuelle. Il s’agit de travailler avec des personnes engagées dans un processus de radicalisation violente. Ce dispositif appelé « Recherche et intervention sur les violences extrémistes » (Rive). La particularité de ce dispositif est qu’il prend en charge en milieu ouvert, à la demande d’un juge, des personnes déjà condamnées ou en attente de leur jugement, pour une infraction en lien avec une entreprise terroriste ou du fait d’un signalement pour radicalisation violente.

Quatorze personnes – huit hommes et six femmes – furent suivies au minimum pour un an, par une équipe d’éducateurs, psychologue, référent religieux ou psychiatre. Le suivi est individuel, à raison d’au moins six heures par semaine les premiers mois, mêlant entretiens, aide à la réinsertion. Le lien est établi avec la famille, les entretiens réalisés aussi bien dans les locaux de Rive que dans le quartier ou au domicile de la personne prise en charge, accompagnée

---

<sup>220</sup> Elle démissionnera en février 2016 pour manifester son opposition à la réforme de la déchéance de nationalité. Cf. aussi Dounia BOUZAR, *Etapes du processus de radicalisation et de déradicalisation*, Practicies, projet de recherche, mai 2018.

<sup>221</sup> Claudie BERT, « La déradicalisation vue d’ailleurs », *Sciences humaines*, n°294, Paris, juillet 2017, p. 51.

<sup>222</sup> Idem.

dans ses démarches administratives. Pour Muriel Domenach, Secrétaire générale du Comité interministériel pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation, vu les résultats positifs, le programme sera étendu à Marseille, Lille et Lyon.

### Propositions/améliorations/décisions

\*\*À partir du Plan national de prévention de la radicalisation, du 23 février 2018, il est préconisé maintenant le renforcement et la sécurisation de ces échanges au niveau des collectivités territoriales. La cellule municipale d'échanges sur la radicalisation aura vocation, en s'ouvrant aux partenaires institutionnels, mais sans se substituer à la cellule préfectorale, de partager, dans un cadre déterminé, des informations de premier niveau et de procéder à une première évaluation.

\*\*Ledit plan national aboutit aussi à plusieurs constats selon Muriel Domenach : les protocoles de signalement fonctionnent bien dans l'éducation nationale et il va y avoir extension de la détection dans les administrations, dans le sport, l'entreprise et les universités. Des décrets permettent après enquête d'écarter de l'armée ou de la police toute personne qui présenterait des signes de radicalisation. Il est aussi question de travailler sur la méthode qui concerne les agents en contact régulier avec des mineurs et la question du sport, qui est un terrain de vulnérabilités. Il va y avoir renforcement des contrôles administratifs sur les clubs de sport, en particulier les sports de combat et les disciplines non instituées comme la musculation ou le paintball, tout en valorisant les initiatives de fraternité et de tolérance dans le sport. En entreprise, il existe des sessions de sensibilisation, y compris l'annonce en été 2018 d'une mallette pédagogique qui devrait aider les entreprises à réagir et distinguer ce qui relève du fait religieux de ce qui relève de la radicalité. Pour le secteur des transports, un décret est prévu qui permet d'éloigner les personnes radicalisées, après enquête et sous le contrôle du juge.

Sources globales : *Le Figaro*, 2 juin 2016, 7 février 2019 ; Jean-Marie BOCKEL et Luc CARVOUNAS, *Rapport d'information n°483 sur les collectivités territoriales et la prévention de la radicalisation*, Sénat, Paris, 29 mars 2017 ; *Le Monde*, 21 mai et 29 décembre 2015, 11 février 2016, 23 février et 24 novembre 2017, 15 février 2018 ; *Le Point*, 5 janvier, 10 février, 9 novembre 2017, 30 juillet 2018 ; Dounia BOUZAR, *Désamorcer l'islam radical. Ces dérives sectaires qui défigurent l'islam*, Ed. de l'Atelier, 2014, *Libération*, 20 février 2015 ; Esther BENBASSA et Catherine TROENDLE, *Rapport d'information n°633 sur le désendoctrinement, le désempolement et la réinsertion des djihadistes en France et en Europe*, Sénat, Paris, 12 juillet 2017 ; Eric CIOTTI, *Rapport n°4080 renforçant la lutte contre le terrorisme*, Assemblée nationale, 5 octobre 2016 ; Nathalie GOULET et André REICHARDT, *Proposition de loi n°177 tendant à renforcer la prévention et la lutte contre la radicalisation*, Sénat, Paris, 2 décembre 2016.

### 3. La Déradicalisation en milieux éducationnels

#### Contexte/constat

Le domaine de l'éducation est l'élément premier et prioritaire afin de pouvoir réduire le radicalisme violent, d'autant que les djihadistes avaient organisé un enseignement spécifique pour les jeunes<sup>223</sup> et les familles arrivant dans la zone de Daesh. Toute la difficulté des politiques de désengagement par l'éducation sont d'autant plus complexes que certains jeunes sont en voie de réinsertion tandis que d'autres peuvent manipuler ou être en revirement<sup>224</sup>. La radicalisation est « un problème d'ordre pédagogique » imposant un soutien familial (sachant aussi que la famille peut être le lieu de transmission du djihadisme<sup>225</sup>) autant qu'une démarche évitant trop de suspicion, quand bien même il n'y a aucune manière de prévoir ou d'anticiper le fait qu'un individu devienne ou non un terroriste.

Et pour complexifier le tout, il existe des écoles privées, des écoles coraniques, l'enseignement à domicile<sup>226</sup> et l'influence « éducative » des imams organisant les « casemates identitaires » (Expression d'Hassan Bousetta, ULg).

L'objectif premier pourrait être le développement d'un dispositif d'instruction qui dispense une culture ouverte à l'universel et qui émancipe la capacité de raisonner de manière autonome en fournissant des références non partisans.

Parallèlement et au niveau macro, la lutte idéologique passe par le contrôle complexe de l'internet, des plateformes de diffusion (YouTube et Dailymotion) et des réseaux sociaux<sup>227</sup>

---

<sup>223</sup> Il y avait trois niveaux d'études lors des expériences locales entreprises en Syrie : de 6 à 10 ans, de 11 à 15 et pour les plus de 15 ans. Par la suite, après la prise de Mossoul par les djihadistes, le bureau de l'enseignement (« diwan al-Taalim ») va produire des communiqués impliquant la mise en place d'un nouveau cursus qui exclut officiellement certaines matières ; y compris des séances de repentance et de rééducation de tout le personnel de l'Éducation nationale exerçant ou voulant exercer sur le territoire de l'État islamique. Les enseignements sont religieux, linguistiques et dogmatiques à travers le Coran ; les cours de physique, chimie et mathématiques sont associés à la maîtrise des armes et des explosifs. (Wassim NASR, « A l'école de l'Etat islamique : les « Lionceaux du Califat », *Inflexions*, n°37, Ecole militaire, Paris, 2018, pp. 25-33).

<sup>224</sup> Marion Van San (Université Erasmus de Rotterdam), à propos de son étude sur « La prévention de la radicalisation et les possibilités de déradicalisation » pour le compte du think tank *Itinera Institute* (Agence Belga, 13 décembre 2018).

<sup>225</sup> Interview de Christophe LAMFALLUSSY, *La Libre Belgique*, 14 janvier 2017.

<sup>226</sup> Selon la Sûreté de l'État belge (rapport d'activité 2017-2018), près de 20% de parents d'élèves inscrits dans l'enseignement à distance seraient liés à des groupes extrémistes salafistes avec par ailleurs la volonté d'isoler les filles à l'âge de la puberté.

<sup>227</sup> Jane CORDY, *La révolution des médias sociaux : incidences politiques et sécuritaires*, Assemblée parlementaire de l'OTAN, Bruxelles, 13 avril 2017.

(MSN, Twitter, Facebook « anonymisé », Telegram et des support Microsoft et Apple)<sup>228</sup> dès lors que la sensibilité des jeunes aux processus de propagande d'internet est bel et bien démontrée<sup>229</sup> et que cela permet de booster le passage à l'acte (cf. Supra).

Il s'agit alors, en réponse, dans les différents espaces d'engagement (locaux, nationaux<sup>230</sup>, multinationaux, géants d'internet) de favoriser l'encouragement aux messages anti-radicaux ou d'organiser la vérification des faits et des fausses nouvelles via, par exemple, une collaboration d'organes de presse traditionnels. Il s'agit aussi de fermer des milliers de comptes, de supprimer plus rapidement des contenus, organiser des algorithmes de redirection, de travailler également « sur la réceptivité de certains individus au Web »<sup>231</sup>. En effet, le contact personnalisé (virtuel ou physique) via le Web est assez systématique.

Toute la difficulté étant la résilience des comptes qui se recréent et donc l'illusion de pouvoir interrompre totalement les réseaux aux messages djihadistes, quand bien même les bombardements ont impacté l'appareil, en partie centralisé, de propagande<sup>232</sup> par rétrécissement territorial, y compris par neutralisation des responsables des médias de Daesh. L'épuration complète du net étant illusoire pour des motifs techniques, juridiques, politiques et financières (Marthoz), les dimensions de contre-propagande, du contre-narratif et d'éducation aux médias deviennent prioritaires.

## **Belgique**

Parallèlement à l'ensemble de ses politiques de soutien au vivre ensemble et à la citoyenneté responsable (par la culture, l'éducation, le sport), la Fédération Wallonie-Bruxelles poursuit sa politique de prévention des extrémismes menant à la violence. Aussi, dans le cadre du renforcement de ces initiatives et suite à l'avis favorable du comité d'experts, le Centre de Ressources et d'Appui pour la prévention des extrémismes et des radicalismes violents (CREA)

---

<sup>228</sup> *Le Monde*, 22 mars et 22 juin 2017 ; Agence Belga, 23 et 26 juin, 13 septembre, 11 octobre et 29 décembre 2017, 9 janvier, 6 et 7 décembre 2018 ; *Le Vif/L'Express*, 2 août 2018 ; Mathieu GUIDERE, « Internet, haut lieu de la radicalisation », *Pouvoirs*, n°158, Paris, septembre 2016 ; *Le Figaro*, 4 août 2016, 20 octobre 2017 ; *Le Soir*, 3 janvier 2015, 24 juin et 17 novembre 2017, 24 janvier 2018 ; Agence AFP, 12 septembre 2018.

<sup>229</sup> Serge GARCET, *Propagande, communication et radicalisation djihadiste*, CETR, ULg, 2018 (non accessible).

<sup>230</sup> Cf. les actions du cybercom du Pentagone visant à couper les connexions internet (isolement virtuel) ; les techniques d'Europol visant les sites de propagande ([www.sd-magazine.com](http://www.sd-magazine.com), 22 juin 2018) ; les propositions de la Commission pour la suppression rapide des contenus haineux en ligne (12 septembre 2018) ; les actions de piratage, truquage et intoxication des comptes internet ; le *Plan d'action contre la désinformation*, Commission européenne, JOIN(2018) 36.

<sup>231</sup> Cf. à ce sujet, Martin BOUCHARD (dir.), *Social Networks. Terrorism and Counter-terrorism. Radical and Connected*, Routledge, New York, 2015.

<sup>232</sup> Pierre CONESA, François-Bernard HUYGHE et Margaux CHOURAQUI, « La communication francophone de Daesh », [www.geostrategia.fr](http://www.geostrategia.fr), 6 octobre 2017.

de la Fédération Wallonie-Bruxelles, réitère sa proposition de deux outils afin d'appréhender le phénomène du radicalisme au sein des écoles.

Le premier outil s'intitule « Le terrorisme en question ». Sur base de ses outils pédagogiques développés sur le terrorisme et sur la radicalisation des jeunes belges engagés dans le djihadisme, la Coordination Nationale d'Actions pour la Paix et la Démocratie (CNAPD) propose des animations centrées sur les enjeux politiques qui sous-tendent ces questions. Prévue pour une classe, la durée de l'animation n'excèdera pas une demi-journée. Le public visé par cette activité est le groupe-classe de 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années du secondaire. Les objectifs recherchés : prendre du recul ; Identifier des représentations et les mettre en question ; Accompagner la volonté de comprendre : rechercher, identifier et interroger un faisceau de causes ; Proposer une information critique, des références, des pistes plurielles de lecture et d'interprétation ; Promouvoir l'exercice de la citoyenneté et de l'action non-violente.

Le second outil s'intitule « *Rien à faire, rien à perdre* » (RAFRAP). Il s'agit d'animations avec support pédagogique. Les capsules sont accompagnées d'un dossier pédagogique rédigé par Anne-Marie Impe, journaliste indépendante et formatrice, à la demande du Centre de Ressources et d'Appui du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Lesdites capsules reprennent le témoignage de jeunes Belges qui ont eu pour projet de rejoindre des mouvements islamistes radicaux en Syrie et en Irak. Le portrait de proches et de membres de familles concernées (sœur, mère, père, enseignante, etc.) apporte également un éclairage sur les conséquences de ces engagements. À partir de leur récit, l'ASBL S.A.V.E. Belgium propose une animation de deux heures de cours. Le public visé par cette activité est celui des classes de 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années du secondaire. Les objectifs recherchés sont : intégrer les notions de radicalisme violent ; mieux comprendre les techniques de prosélytisme et de recrutement ; proposer une information critique, des références, des pistes plurielles de lecture et d'interprétation.

« *Rien à faire, rien à perdre* » (RAFRAP) est un projet<sup>233</sup> de recueil de récits de vie, présentés sous la forme de capsules vidéo de 4 à 6 minutes. Ce projet a été conçu et mis en œuvre par Isabelle Seret, formatrice et intervenante en récit de vie et sociologie clinique.

Relevons qu'entre janvier 2015 et juin 2016, le service des équipes mobiles de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait reçu de la part des chefs d'établissements scolaires, 77 demandes d'intervention liées à la thématique du radicalisme menant à la violence (dont 60 concernaient des inquiétudes vis-à-vis d'un élève, dont 12 imposant un relais à la police locale).

---

<sup>233</sup> Ce projet est soutenu par la Commune de Schaerbeek, l'asbl S.A.V.E. Belgium, la Fondation Roi Baudouin, l'asbl BRAVVO, la Loterie Nationale, le Délégué général aux droits de l'enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le projet PRACTICIES, le GSARA, le Réseau international de sociologie clinique.

### Propositions/améliorations/décisions

\*Débat sur l'instauration d'un Service citoyen civil en Belgique dont le dispositif pourrait influencer aussi positivement sur la déradicalisation ;

\*Dépôt de propositions au parti libéral francophone (MR, janvier 2016) autour des signes convictionnels et la neutralité, dont « la mise à l'index des signes convictionnels dans les écoles du réseau officiel », « évaluation de l'opposition à certains cours ou activités scolaires » et « formation des professeurs à l'interculturalité<sup>234</sup> et à la gestion des différences culturelles entre élèves ».

\*Relance des débats déjà anciens sur la place de la laïcité en Belgique face au radicalisme et aux dogmatismes religieux.

\*Organiser concrètement des échanges et activités communes entre jeunes d'espaces culturels différents (Andrea Rea).

\*Lancement par la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>235</sup> en septembre 2017 des cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (CPC) dans l'enseignement fondamental<sup>236</sup> puis secondaire officiel (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> degré) et débats sur la place des cours convictionnels dans le cursus scolaire, le contenu des cours et des unités d'acquis d'apprentissage, de même que l'apprentissage du « fait religieux » dans le CPC. L'objectif est le « vivre ensemble ». Dans

---

<sup>234</sup> Existe aussi un appel à projets annuel sur « Promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité » proposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui est destiné au secteur associatif et des pouvoirs publics locaux. Il vise à « soutenir des actions de sensibilisation, d'éducation et de participation à la vie sociale et politique porteuses d'égalité sociale, d'émancipation individuelle et de solidarité ». Trois axes sont déclinés : éducation des jeunes à la citoyenneté, promotion du dialogue interculturel et la prévention du racisme, protection et promotion des droits des personnes migrantes, en particulier le droit des femmes ».

<sup>235</sup> Le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a formé deux commissions, chacune composée de plus de 25 experts provenant du monde politique, universitaire, des organisations citoyennes, du corps enseignant et d'inspection. L'enseignement CPC concerne l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (W-B E), l'enseignement officiel subventionné (CECP) et l'enseignement libre non confessionnel subventionné.

<sup>236</sup> Dans l'enseignement fondamental et le programme du secondaire (1<sup>er</sup> degré), le programme inclut plusieurs chapitres à enseigner : construire une pensée autonome critique (1), se connaître soi-même et s'ouvrir aux autres (2), Construire la citoyenneté dans l'égalité en droits et en dignité (3), S'engager dans la vie sociale et l'espace démocratique (4). Relevons que dans le fondamental, le programme intègre deux fiches pédagogiques relatives à des situations particulières à savoir : « L'école, l'équipe, l'enseignant face à un évènement direct, brutal, tragique » et « L'école, l'équipe, l'enseignant face à la violence et à ses différentes formes (harcèlement, intimidation, humiliation...) ». Dans l'enseignement secondaire (2<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> degré), le programme intègre plusieurs thématiques dont « Discours et pièges du discours », « Stéréotypes, préjugés et discriminations », « Participer au processus démocratique », « Légitimité et légalité de la norme », « Diversité des discours sur le monde », « Violence et humanisation », « Rapport éthique à soi et à autrui », « Vérité et pouvoir », « Liberté et responsabilité », « Participer au processus démocratique », « Culture(s) et liberté(s) », « Conviction, religion, politique », etc.

l'introduction du décret, nous pouvons lire que l'EPC «  *vise une compréhension pluraliste et critique des enjeux de la citoyenneté ; c'est à ce titre que la démarche philosophique doit guider l'ensemble de ses apprentissages. Comme réflexivité critique, la philosophie apprend en effet à comprendre la pluralité des logiques, des normes d'action et des valeurs dont l'humanité comme irréductiblement plurielle est porteuse, et à construire des outils conceptuels et des attitudes pour juger et décider en autonomie, en étant capable de mettre à distance ses propres évidences, ses propres catégories et façons de penser. En prenant en compte les apports des autres disciplines, en particulier des sciences humaines et sociales et de l'histoire des religions et de la laïcité, la réflexion philosophique contribue à la formation de citoyens ouverts et autonomes* ». Pour ne pas alourdir leur horaire, il fut décidé que les cours de religion et de morale passeraient de deux heures par semaine à une heure par semaine. Il fut décidé que les élèves qui ne souhaitent ne plus suivre de cours de morale ou de religion puissent remplacer ce cours par une heure supplémentaire d'éducation à la philosophie à la citoyenneté. Selon l'Observatoire des religions et de la laïcité, 12,2 % des parents d'élèves de primaire et 15,3 % des parents d'élèves de secondaire ont opté pour une seconde heure d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC) pour l'année 2018-2019. L'année précédente, ces pourcentages s'établissaient à 10,9 au niveau primaire et à 12,1 % en secondaire. Depuis qu'il est possible d'opter pour deux heures de cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, les cours de religion catholique et de morale non confessionnelle connaissent une baisse significative de leur fréquentation, tandis que les cours de religion islamique, protestante et orthodoxe continuent de voir leur fréquentation augmenter, note l'Observatoire. C'est le cours de morale qui serait le plus fortement touché par cette diminution. Selon cette étude réalisée par Caroline Sägesser, « en Communauté française, l'introduction du CPC n'a visiblement pas résolu une série de problèmes posés ou rencontrés par les cours de religion et de morale, tels la séparation des élèves sur une base convictionnelle ou les lacunes dans la formation des enseignants de religion et dans l'élaboration du programme de leurs cours. Des deux côtés de la frontière linguistique, il existe des demandes pour de nouvelles réformes de l'organisation des cours philosophiques. Si en Flandre, des organisations issues de la société civile plaident de longue date pour l'introduction d'un cours semblable au CPC du côté francophone, en Communauté française, des voix soutiennent la généralisation des deux heures de CPC à tous les élèves, les cours de religion et de morale étant soit rendus facultatifs soit franchement supprimés ».

\*Organisation par l'université de Liège (campus Liège et Arlon) d'un certificat en Didactique de la Philosophie et de la Citoyenneté à partir de l'année scolaire 2018-2019 au profit des personnels enseignant dans un établissement secondaire supérieur (3 à 6<sup>ème</sup>) de religion et de morale, du réseau officiel ou libre non confessionnel, en province de Liège et de Luxembourg.

Sources globales : *L'Avenir*, 21 septembre 2017, 21 avril 2018 ; [http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%206569%20\(6813\\_20180302\\_150333\).pdf](http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%206569%20(6813_20180302_150333).pdf); Vincent de GAULEJAC et Isabelle SERET, *Mon enfant se radicalise. Des familles de djihadistes et des jeunes témoignent*, Odile Jacob, Paris, 2018 ; *Le Vif/L'Express*, 25 mars 2016 et 27 septembre 2018 ; *Le Soir*, 13, 15, 27 et 29 mai et 6 décembre 2015, 30 janvier



2016, 3 et 29 mars, 29 août et 18 décembre 2017, 27 mars, 4 mai, 13 juin et 1 décembre 2018; *La Pensée et les Hommes* n°84, Bruxelles, 2011 ; *La Pensée et les Hommes*, n°104, Bruxelles, 2016 ; *La Pensée et les Hommes*, n°52, Bruxelles, 2003 ; *La Pensée et les Hommes*, n°91, Bruxelles, 2013 ; *La Libre Belgique*, 11 avril 2015, 31 juillet 2017, 19 juin 2018 ; [www.ulg.ac.be/15jour](http://www.ulg.ac.be/15jour), octobre 2017 ; Décret FWB, 22 octobre 2015 ; [www.news.uliege.be](http://www.news.uliege.be); Fondation Roi Baudouin, *Faire face à la radicalisation violente : le soutien aux familles*, Compte rendu des séminaires, Bruxelles, septembre 2015-janvier 2016, *Caroline SÄGESSER*, La fréquentation des cours de religion et de morale après l'introduction du cours de philosophie et de citoyenneté », Les @analyses du CRISP en ligne, Bruxelles, 8 avril 2019, [www.crisp.be](http://www.crisp.be).

## France

Dans l'Hexagone, le débat sur le radicalisme violent a été d'autant plus fort que la République française est laïque (loi de 1905). Une enquête du Comité national d'action laïque (CNAL) indique que les atteintes à la laïcité se multiplient dans les établissements scolaires et d'avantage encore dans les zones d'éducation prioritaire. On y indique que 94% des enseignants n'ont jamais bénéficié d'une formation continue sur la laïcité alors qu'ils devraient pouvoir être des « lanceurs d'alerte » en fonction des situations en classe<sup>237</sup>. Plusieurs initiatives ont eu lieu afin de garantir la laïcité face au communautarisme.

Dans un rapport sénatorial sur les réseaux djihadistes en France et en Europe, on préconisait de « mettre en place des actions obligatoires de formation à la détection de la radicalisation à destination de tous les acteurs de terrain (personnels enseignants, conseillers d'éducation, éducateurs, magistrats en charge des affaires familiales,...) mais aussi d'intégrer dans les programmes scolaires une formation à la réception critique des contenus diffusés sur internet et d'élaborer des contre-discours adaptés aux profils variés.

Avec la laïcité républicaine, l'émancipation individuelle doit passer prioritairement par l'école. Ce lieu est devenu un lieu d'acquisition d'outils pour l'émancipation de l'élève afin qu'il reste clairvoyant devant les dogmes et les menaces d'aliénation de ses droits. « *La République doit donc protéger ses enfants* »<sup>238</sup>. Nous comprenons alors pourquoi aujourd'hui l'école concentre tous les enjeux symboliques de la laïcité et explique le processus d'élaboration d'une loi sur le port de signes religieux ostensibles<sup>239</sup>. Reconnaissons

---

<sup>237</sup> Contestation d'un enseignement (histoire des génocides, origine de la vie, éducation à la sexualité), temps de recueillement post-attentats, mixité filles-garçons, fêtes religieuses, tenues vestimentaires font l'objet de débats en classe. Selon le ministère de l'Éducation nationale, « *les élèves n'ont pas le droit de s'opposer à un enseignement en raison de leurs convictions religieuses. Ils ne peuvent pas non plus, au nom de considérations religieuses ou de toute autre considération, contester le droit d'un professeur, parce que c'est un homme ou une femme, d'enseigner certaines matières, ou encore le droit d'une personne n'appartenant pas à leur confession de faire une présentation de tel ou tel fait historique ou religieux* ».

<sup>238</sup> Jean-François Copé, porte-parole du gouvernement (*Le Monde*, 20 janvier 2004).

<sup>239</sup> André Dumoulin, « La laïcité française et la loi sur le port de signes religieux dans les écoles publiques », dans *La pensée et les hommes* n°64, numéro spécial « Francs-Parlers », 2006 ; André Dumoulin, « Voile et école : des arguments avant la règle », *La Libre Belgique*, 20 février 2010 ; André Dumoulin, « Société : le voile, marqueur religieux ou sexuel ? », Blog *Le Monde*, Paris, 25 avril 2016

l'excellence d'une phrase reprise d'une circulaire, certes française, des années 20 selon laquelle « *il faut préserver l'école des conflits auxquels les adultes suffisent* ».

Dès lors que les jeunes sont donc la principale cible des recruteurs et de la propagande de l'État islamique, depuis le 23 avril 2014, un dispositif existe dans les collèges et lycées pour permettre de signaler toute radicalisation et est ainsi précisé à travers la circulaire aux préfets en date du 29 avril 2014. Ainsi, la politique du ministère de l'éducation nationale repose-t-elle sur 5 axes : la prévention, le repérage et le signalement, le suivi des jeunes en voie de radicalisation scolarisés, la formation et la recherche.

En matière de prise en charge de jeunes mineurs, le département des Alpes-Maritimes a par exemple choisi une démarche volontariste qui consiste à considérer que la radicalisation met en danger les mineurs qui y sont exposés. Il a donc formé des personnels spécialisés pour assurer une prise en charge adéquate de ces cas.

Par ailleurs, il a mis en place trois outils spécifiques de prise en charge :

- des mesures d'urgence éducative (MUE) qui consistent, en cas de « crise », c'est-à-dire de nécessité d'intervention rapide, en un soutien encadré par une association assorti d'un suivi psychologique ;
- des contrats d'accompagnement parental (CAP) fondés sur un suivi de 6 mois, à raison de 25 heures par mois, avec recours à une équipe psychologique et à un « contre-discours » ;
- une assistance éducative renforcée à domicile (AED renforcée), plus classique, modulable selon les besoins, pouvant être conjuguée avec un séjour de rupture, à une médiation parentale...

Les cas les plus graves, avec notamment risque de passage à l'acte, sont transmis au parquet, qui peut mandater le département pour mettre en place cette fois des mesures judiciaires.

### Propositions/améliorations/décisions

\*Édition en mai 2018 d'un guide de la laïcité à l'école (ministère de l'Éducation nationale) pour faire respecter le principe de la laïcité (80 pages). Il a été diffusé auprès des personnels de l'éducation nationale (chefs d'établissement, inspecteurs, membres des équipes pédagogiques et éducatives) relevant de l'enseignement public, de la maternelle à la Terminale ;

\* Sur fond de contestations idéologiques ces toutes dernières années, volonté de la présidence de la République (Emmanuel Macron) d'envisager d'amender pour 2019 la loi de 1905 sur la

laïcité de l'État<sup>240</sup> pour accompagner la restructuration de l'Islam en France avec de possibles conséquences directes ou indirectes pour le monde de l'enseignement<sup>241</sup> ;

\*Après le principe de la journée défense et citoyenneté (JDC) du ministère de la Défense, création par l'Éducation nationale avec l'aide du ministère des Armées pour certaines formations, d'un service national universel (SNU) obligatoire d'un mois pour les jeunes de 16 ans à partir de juin 2019 en phase pilote (volontaire en expérimentation) dans 13 départements (2019 et leur totalité en 2020). Ce SNU a pour objectif d'améliorer les moments de mixité, cohésion sociale et territoriale, autour des valeurs de la République.

\*Surveillance du contenu des activités scolaires des établissements musulmans hors contrat.

\*Financement par le ministère français de l'enseignement supérieur de 5 thèses sur la radicalisation islamiste dont les doctorants auront accès aux 11.000 fiches des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT). Ces travaux interdisciplinaires débuteront en septembre 2019.

Sources globales : *Le Point*, 19 février, 11 avril, 12 et 27 juin 2018, 16 janvier 2019 ; *Proposition de loi n°622 relative à l'interdiction des signes prosélytes ou contraires à l'égalité de dignité entre les hommes et les femmes à l'Université*, Sénat, Paris, 3 juillet 2018 ; *Proposition de loi n°1009 visant à étendre le principe de laïcité aux établissements publics d'enseignement supérieur*, Assemblée nationale, Paris, 30 mai 2018 ; « Cap sur la laïcité à

---

<sup>240</sup> Cf. Nicole GAUTHIER et Jean-Pierre THIBAUDAT, « Loi 1905 aux racines de la laïcité », *Libération*, 17 décembre 2003 ; Jean-Michel GAILLARD et Dominique de VILLEPIN, *1905, la séparation des Eglises et de l'Etat. Les textes fondateurs*, Perrin, 2005 ; Jean-Pierre RAFFARIN, « Laïcité et identité républicaine », *La Croix*, 14 février 2005 ; Olivier DORD, *Laïcité : le modèle français sous influence européenne*, Fondation Robert Schuman, septembre 2004 ; Emile POULAT, *Notre laïcité publique*, Berg International Editeurs, Paris, 2003 ; Jean-Marc SCHIAPPA (coord.), *1905. La loi de séparation des Eglises et de l'Etat*, Ed. Syllepse, Paris, 2005 ; Jean BAUBEROT, *Laïcité 1905-2005 : entre passion et raison*, Le Seuil, 2004 ; Jean BAUBEROT, *Histoire de la laïcité française*, PUF, 2003.

<sup>241</sup> Pour Marcel Gauchet, « la laïcité est le passage dans un monde où les religions continuent d'exister, mais à l'intérieur d'une forme politique et d'un ordre collectif qu'elle ne détermine plus ». La laïcité est donc un moyen plutôt qu'une fin. Il est « une grammaire qui permet le dialogue entre les religions et avec l'Etat ». La laïcité bien comprise ne peut donc être une idéologie crypto-religieuse, sorte de liturgie athée, une force laïcratique comme on parle de tentation théocratique, mais plutôt un principe de liberté. Les laïques seraient en vérité les défenseurs d'une école qui forment des citoyens libres par l'harmonie des contraires. Gardienne des cultes et arbitre d'une société multiconfessionnelle, la laïcité met Dieu au foyer et le citoyen à l'école ! Elle défend donc en quelque sorte l'individu contre son groupe d'origine, défend la femme contre le père fondateur, et autorise que l'on change de religion ou que l'on se déclare athée, en vertu de la lutte contre l'aliénation des individus. Cette laïcité, qui n'est ni l'interdiction de toute religion ni un athéisme militant, va donc considérer que les croyances et pratiques religieuses ne peuvent intervenir dans la vie publique institutionnelle. Pour Henri Pena-Ruiz, cela signifie permettre que les particularismes soient possibles sur une base d'égalité mais hors de la sphère publique, sinon il y aurait conflit entre les normes, pour devenir la seule norme commune publique, marquée du sceau d'une conviction imposée via une religion d'Etat quelle qu'elle soit. (Henri PENA-RUIZ, *Qu'est-ce que la laïcité ?* folio actuel, Gallimard, 2003 ; Guy HAARSCHER, *La laïcité*, PUF, « coll. Que sais-je ? », 2004 ; Henri PENA-RUIZ, *Dieu et Marianne. Philosophie de la laïcité*, Presses universitaires de France, 1999).

l'école » ([www.lavie.fr](http://www.lavie.fr) , 31 mai 2018) ; *Le Figaro*, 4 octobre 2016, 13 février et 21 novembre 2018, 4 janvier 2019 ; Sébastien URBANSKI, « La laïcité en jeu » dans [www.laviedesidees.fr](http://www.laviedesidees.fr), 21 avril 2017 ; *La Croix*, 12 octobre 2018 ; *Le Monde*, 15 février et 5 novembre 2018 ; Stéphane Ravier, *Proposition de résolution n°39 tendant à la création d'une commission d'enquête sur le développement de l'islamisme à l'école*, Sénat, Paris, 11 octobre 2018 ; Proposition de loi n°519 créant un dispositif d'écoute et de signalement pour lutter contre la radicalisation islamiste dans les établissements d'enseignement supérieur, Assemblée nationale, Paris, 20 décembre 2017 ; « La prévention de la radicalisation en milieu scolaire », <http://eduscol.education.fr/cid100811/prevention-radicalisation.html> ; AFP, 8 avril 2015 ; Marianne DUBOIS et Joaquim PUEYO, *Rapport d'information n°3322 sur le bilan et la mise en perspective des dispositifs citoyens du ministère de la Défense*, Assemblée nationale, Paris, 9 décembre 2015 ; Thierry CHOPIN, « Démocratie, laïcité et liberté religieuse : quels équilibres en France et en Europe ? », *Question d'Europe*, n°470, Fondation Robert Schuman, Paris, 16 avril 2018 ; *Le Figaro Etudiant*, 2 avril 2019.

# Conclusion générale

Le processus de désendoctrinement, désembrigadement, désengagement, « désistance » et de déradicalisation est infiniment complexe et beaucoup de programmes échouèrent ; l'idéologie totalitaire pouvant contourner les procédés de contre-radicalisation. Les explications plurielles du processus de motivation et d'engagement vers la radicalisation violente semblent bien saisies mais elles imposent encore modestie et prudence dans la mesure où l'on constate des lacunes en matière d'études quantitatives (selon Michaël Dantinne, criminologue à l'ULg, CETR).

Il manque encore une échelle de mesure véritable, l'accès libre aux données étatiques alors que les programmes de déradicalisation sont encore assez récents<sup>242</sup>. Nous sommes encore dans les expérimentations ou les doutes sur l'efficacité des programmes de prévention (selon Vincent Seron, criminologue à l'ULg, CETR). Il s'agit aussi de tenter de maîtriser la grille individuelle d'interprétation de la réalité des radicalisés violents et ceux en voie de l'être potentiellement.

Il nous faut accepter l'incertitude sur les postures radicales et leurs justificatifs parfois leurrants. Déceler les signaux faibles et intervenir en amont n'est pas une science exacte.

De plus, il nous faut aussi sortir des débats polémiques et polarisant autour des thèses de Gilles Kepel et Olivier Roy tels qu'ils existent en France : Islamisation de la radicalité, radicalisation de l'islam ; sachant qu'il y a bien complémentarité de ces deux thèses sur fond de complexité à lire le phénomène.

Le radicalisme violent impose des politiques de prévention : la prévention cognitive par l'éducation, le vivre ensemble et la lutte contre l'idéologie violente ; la prévention d'évitement de la délinquance et enfin la prévention par la résilience, la « réhumanisation » et un projet de vie social.

---

<sup>242</sup> A propos des détails propositionnels sur les pistes de travail et les expériences autour du désengagement, cf. Dounia BOUZAR, *Etapes du processus de radicalisation et de déradicalisation*, Practicies, projet de recherche, mai 2018, pp. 153 et sv. ; Vincent SERON, *Prévention de la radicalisation : aperçu des différents modèles utilisés à l'échelle internationale*, CETR, ULg, 27 avril 2018 (document non accessible) ; Jean-Marie BOCKEL et Luc CARVOUNAS, *Rapport d'information n°483 sur les collectivités territoriales et la prévention de la radicalisation*, Sénat, Paris, 29 mars 2017 ; Esther BENBASSA et Catherine TROENDLE, *Rapport d'information n°633 sur le désendoctrinement, le désembrigadement et la réinsertion des djihadistes en France et en Europe*, Sénat, Paris, 12 juillet 2017.

De toute évidence, la dimension éducationnelle est prioritaire tout comme les contre-discours visant l'appareil idéologique totalitaire du radicalisme violent (et non aux croyances musulmanes) dont les procédés de propagande jouent aussi sur la sphère émotionnelle.

En outre, si les terroristes présentent une grande diversité, on ne peut nier que la majorité d'entre eux, sont issus de milieux défavorisés, familles monoparentales souvent et passent par la case délinquance. Si cette photographie n'excuse en rien leurs actes et impose le plus souvent condamnation judiciaire, sanctions puis tentatives de réinsertion, elle doit pouvoir aider à mettre en place des politiques sectorielles spécifiques.

Il s'agit de sortir d'une vision politique, électoraliste et idéologique stéréotypée (culpabilisante et compassionnelle d'un côté<sup>243</sup> ou prudente, occidentaliste et répressive de l'autre) qui instruirait un différentiel « gauche-droite » par trop partial<sup>244</sup>. À contrario, il convient de travailler tout en nuance sur des politiques de désengagement qui se doivent d'être parfaitement maîtrisées, en tenant compte des expériences internationales. L'évaluation de l'efficacité des politiques de prévention doit être régulièrement menée sans que, dans cette zone grise qu'est le radicalisme violent, nous puissions garantir le risque zéro.

En définitive, dans cette lutte contre une ultra-minorité de radicalisés violents et mortifères, la société se doit de défendre son héritage historique et ses valeurs (par « autoaffirmation défensive » dirait Leszek Kolakowski) et nourrir sa résilience face à ce totalitarisme idéologique ; en engageant parallèlement des politiques visant à faire basculer, certes avec difficulté et bon nombre d'échecs prévisibles, les individus concernés, du radicalisme violent au radicalisme non violent. Vaste défi face aussi à la question première : quelle prévisibilité du passage à l'acte violent ? Et comment anticiper ?

Mais au final, Michaël Walzer aurait-il raison quand il nous dit, avec nuance, qu'il ne « faut pas penser le combat contre les islamistes en termes civilisationnels, mais en termes idéologiques »<sup>245</sup>.

---

<sup>243</sup> Avec les termes associés : « culture de l'excuse », « islamo-gauchiste », etc. (cf. « L'islamosphère, *Le Figaro magazine*, 6 octobre 2017 ; Beatriz BECERRA, « Les terroristes ne sont pas des victimes », *La Libre Belgique*, 8 septembre 2017 ; Jacques JULLIARD, « Qu'est-ce que l'islamo-gauchisme ? », *Le Figaro*, 26 août 2016 ; Jean BIRNBAUM, *Un silence religieux. La gauche face au djihadisme*, Seuil, 2016).

<sup>244</sup> Ces clivages sont également apparus durant les débats belges autour des mesures contre le radicalisme mais aussi sur la fragmentation des initiatives de prévention et de déradicalisation selon les régions (*Le Point*, 2 mars 2017 ; *Le Soir*, 3 mars 2018 ; Agence Belga, 21 janvier 2015).

<sup>245</sup> *Le Monde*, 8 mai 2015.

# Recommandations pour la Belgique

1. Tenir compte et appliquer les conclusions et recommandations de la Commission d'enquête parlementaire belge (en ces différents volets) sur le radicalisme et le terrorisme instituée en 2016 et dont le rapport final fut déposé en date du 23 octobre 2017.
2. Nécessité d'obtenir les moyens afin de réaliser des recherches sur l'aboutissement des congés pénitentiaires en matière de réinsertion et l'impact de la détention sur les jeunes emprisonnés.
3. Former certains gardiens à la connaissance de la langue arabe afin de déterminer par l'écoute le degré d'engagement et d'influence de certains détenus radicalisés.
4. Disposer de moyens des services de renseignement belge au sein même des prisons comme en France.
5. Lancement d'une réflexion sur la nécessité de ne pas envoyer en prison pour les courtes peines, en privilégiant plutôt un contrôle extérieur pluridisciplinaire, surtout pour les mineurs les plus facilement « désengageable », « récupérable ».
6. Développer des « capteurs de terrain », à savoir créer des unités comme les renseignements généraux.
7. Augmenter le budget et les effectifs de la Sûreté et du SGRS et améliorer considérablement leurs coopérations et les procédures de confiance réciproque, tout en y intégrant des linguistes, des ethnologues, des islamologues et des psychologues.
8. Analyser le fonctionnement de l'Académie belge du renseignement (janvier 2015).
9. Penser de manière intergouvernementale (au niveau européen) des programmes multidisciplinaires de désengagement dans les prisons
10. Développer les outils de résilience individuels, collectifs et sociétaux
11. Améliorer considérablement le contrôle des prédicateurs, des imams et des aumôniers de prisons
12. Organiser le suivi et l'évaluation de la coopération belgo-française précisée dans la Déclaration commune du 11 juin 2018 (cf. annexe dans la présente étude)
13. Engager une réflexion plus aboutie et organiser de manière systématique un contre-discours à propos des *fake news*, des théories complotistes et des versets coraniques décontextualisés qui sont aussi un des supports d'influence à une approche émotionnelle anxiogène des futurs radicalisés violents.

# Annexes

**Annexe 1 : Coopération en matière de sécurité intérieure et de lutte antiterroriste - Déclaration conjointe de M. Edouard Philippe, Premier ministre, et de M. Charles Michel, Premier ministre du Royaume de Belgique (Paris, 11/06/2018)**

À l'invitation de la France, les Premiers ministres de la République française et du Royaume de Belgique, Edouard Philippe et Charles Michel, se sont réunis aujourd'hui pour examiner les voies de la coopération entre nos deux pays en matière de sécurité intérieure et de lutte antiterroriste. En présence des ministres de l'intérieur, Gérard Colomb et Jan Jambon, et des ministres de la justice, Nicole Belloubet et Koen Geens, ils ont salué l'excellence de cette coopération, particulièrement active à la suite des attentats ayant touchés nos deux pays ces dernières années, dont notamment la récente attaque terroriste qui a eu lieu à Liège le 29 mai, et formalisée par une déclaration conjointe le 1er février 2016 visant à consolider le partenariat franco-belge en matière antiterroriste.

C'est dans l'esprit de cette déclaration conjointe, et de celui de la communication du 16 octobre 2017 engageant plusieurs initiatives bilatérales dans le domaine de la sécurité et de la justice, que les deux parties ont exprimé leur détermination à poursuivre le renforcement de cette coopération, et développer encore certains des engagements et initiatives pris précédemment.

Nous avons décidé en 2016 d'intensifier la coopération policière en renforçant les échanges ponctuels entre forces de sécurité intérieure et de renseignement ; de renforcer la coopération judiciaire ; d'approfondir la coopération pour assurer la sécurité des concitoyens et contrer l'extrémisme violent ; de nous concerter au niveau européen pour porter les réformes permettant de renforcer encore l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice.

En 2017, ces travaux ont été précisés avec une nouvelle impulsion : il a ainsi été convenu de mettre en place un groupe de travail conjoint sur l'action pénale contre la criminalité et le terrorisme, dont la première réunion s'est tenue le 27 février 2018; d'intensifier notre coopération pour lutter contre la radicalisation violente en milieu carcéral et déployer le renseignement pénitentiaire ; de nous concerter sur la prise en charge des mineurs de retour de la zone irako-syrienne et de renforcer la coopération en matière de lutte contre l'immigration irrégulière.

Ainsi, depuis deux ans et à la suite d'échanges constructifs entre nos deux pays, des initiatives concrètes ont été prises par la France et la Belgique afin de mettre en œuvre cette coopération, dont la réorganisation des structures de concertation opérationnelle et stratégique dans la région frontalière, l'affectation en Belgique d'un magistrat de liaison français, l'intensification du recours aux équipes communes d'enquête (ECE), ou le détachement temporaire d'un agent de liaison de la police belge auprès du Préfet des Hauts-de-France à Lille. Les centres de coopération policière et douanière (CCPD) de Tournai et de Luxembourg assument, en outre, un rôle essentiel dans le développement de la coopération policière opérationnelle franco-belge dans la zone frontalière commune. De même, la relation partenariale entre les services belges de renseignement et leurs homologues français a atteint un niveau de confiance et de transparence que nous pouvons qualifier d'exceptionnels.

Nos deux pays franchissent aujourd'hui une étape importante pour que notre coopération s'étende aux nouveaux risques en matière de terrorisme islamiste et de radicalisation violente. Le lancement de travaux sur les détenus radicalisés violents en fin de peine illustre ainsi notre volonté d'adapter notre coopération à des problématiques sans cesse renouvelées.

Nous souhaitons que la dynamique de coopération engagée en 2016 et 2017 par nos deux Gouvernements puisse s'accroître. Seule une volonté forte et partagée peut nous permettre d'assoir durablement et d'enrichir la coopération opérationnelle qui s'est établie, tant en matière de sécurité, de renseignement que judiciaire.

Déterminées à affronter sans relâche les nouveaux défis posés par la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente, la France et la Belgique ont décidé :

En matière de lutte contre le terrorisme :

De poursuivre le renforcement des échanges d'informations, des coopérations opérationnelles et opérations conjointes entre nos services.



De travailler sur l'harmonisation des critères d'identification biométriques au sein de nos bases de données, en particulier concernant le traitement de l'ADN, afin de faciliter l'arrestation de personnes mises en cause pour des faits de terrorisme.

De faciliter les équipes communes d'enquêtes dès lors que des faits de terrorisme sont constatés sur les deux territoires. De veiller à assurer une communication coordonnée de nos autorités, afin de respecter le bon déroulement des procédures d'enquêtes menées de part et d'autre de la frontière.

Soulignant la nécessité d'agir contre le financement du terrorisme, de nous accorder sur le renforcement de notre coordination en matière de lutte contre le trafic de biens culturels, souvent source de financement des organisations terroristes, notamment pour permettre de retracer la provenance de l'acquisition d'objets d'art, de collection et d'antiquités.

Soulignant la nécessité de lutter contre le financement du terrorisme, de renforcer notre coordination et notre coopération en vue de mettre pleinement en œuvre les engagements pris à la conférence de mobilisation contre le financement du terrorisme ("No Money For Terror", Paris, 25-26 avril 2018) ; de nous accorder sur le renforcement de notre coordination en matière de lutte contre le trafic de biens culturels, souvent source de financement des organisations terroristes, notamment pour permettre de retracer la provenance de l'acquisition d'objets d'art, de collection et d'antiquités.

D'intensifier les échanges entre les centres de crise français et belge afin de faciliter la mise en place de coopérations dédiées en cas de de gestion de crise nationale présentant des menaces ou des effets transfrontaliers.

D'œuvrer à la mise en place d'une "quadripartite ministérielle" associant les ministres de la justice de la Belgique, de l'Espagne, de la France et du Maroc, devant permettre de matérialiser à haut niveau l'engagement de nos Gouvernements et leur solidarité dans la lutte contre le terrorisme islamiste. D'agir auprès de nos partenaires pour que celle-ci puisse se tenir d'ici la fin de l'année.

En matière de lutte contre la radicalisation violente :

D'approfondir nos retours d'expérience et échanges de bonnes pratiques en vue de mieux lutter contre ce fléau et de prévenir de nouveaux passages à l'acte.

En prévention d'une menace terroriste en constante évolution à laquelle nos deux pays font face ensemble, d'anticiper dès aujourd'hui la sortie [à court et moyen terme] des détenus condamnés pour des infractions terroristes en lien avec l'islam radical, ainsi que celle des détenus de droit commun radicalisés violents ("les sortants"). La perspective de ces fins de peine constitue un défi majeur pour nos administrations pénitentiaires, nos autorités judiciaires, nos services de renseignement, nos services de police et nos autorités administratives. Ces nouveaux thèmes de réflexion feront l'objet d'une concertation spécifique entre les autorités françaises et belges compétentes.

De poursuivre notre collaboration en matière de lutte contre la radicalisation violente en milieu carcéral. Les administrations pénitentiaires et les services chargés du renseignement pénitentiaire, qui ont connu en France une montée en puissance importante ces derniers mois, approfondiront ainsi leur coopération afin de renforcer le suivi et la prise en charge des détenus radicalisés violents.

Dans le prolongement de l'attaque terroriste qui a eu lieu à Liège le 29 mai 2018, de réfléchir à une harmonisation entre services français et belges des modalités de signalement des détenus radicalisés violent sortant de prison dans le Système d'Information Schengen (SIS).

De poursuivre nos échanges sur la politique administrative et judiciaire de traitement et de suivi des combattants terroristes de retour de la zone irako-syrienne qui constitue une des priorités de la coopération franco-belge.

De poursuivre les rencontres franco-belges de lutte contre l'extrémisme violent pour rassembler les autorités locales afin de les encourager à créer des partenariats et des échanges de bonnes pratiques en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation violente.

De tenir avant la fin de l'année 2018 une réunion d'experts concernés par la problématique de la prise en charge des mineurs revenants, afin d'échanger sur les besoins spécifiques de prise en charge de ces mineurs et d'accompagner leur retour dans la société, pour qu'ils ne constituent pas à terme une menace pour nos concitoyens.

Au niveau européen :

D'appuyer avec détermination le renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'Union européenne, en particulier dans le contexte d'un retour possible des combattants terroristes étrangers sur le territoire européen. Pour répondre à ces défis, l'Union européenne s'est dotée depuis deux ans de nombreux outils : réforme et montée en puissance de l'Agence FRONTEX, contrôles systématiques aux frontières extérieures de l'Union européenne, adoption le 25 avril d'un système ETIAS visant à prévenir les risques sécuritaires et du système entrée/sortie le 30 novembre 2017 permettant l'enregistrement des passages des ressortissants de pays tiers en court séjour aux frontières extérieures de l'Union européenne.

L'entrée en vigueur le 25 mai dernier du PNR européen constitue une avancée majeure dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité grave, le renforcement du contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne et la sécurité de l'espace européen. Toutefois, nous estimons devoir aller plus loin. Conjointement, avec nos partenaires néerlandais et britanniques, nous appelons à travailler, dans le cadre d'une coopération intergouvernementale, au développement d'un PNR ferroviaire qui pourrait, à terme, être élargi à d'autres partenaires européens afin de compléter le PNR aérien.

En matière de criminalité organisée dans le champ de la lutte contre les réseaux de trafics d'armes et de la lutte contre le narcotrafic, nous souhaitons renforcer notre coopération via notamment les agences Eurojust, Europol et intensifier notre coopération transfrontalière.

L'accès à la preuve numérique constitue un enjeu majeur dans nombre d'enquêtes judiciaires. Dans le cadre de la coopération de justice pénale, nous appelons à la mise en place de canaux de communication plus rapides entre les services enquêteurs et les prestataires de services de communications électroniques. L'Union européenne doit se doter d'un dispositif ambitieux, qui assure la sécurité juridique nécessaire aux opérateurs et aux services enquêteurs et remédie à la disparité des cadres juridiques. Nous nous engageons à poursuivre nos échanges en vue d'adopter des positions convergentes dans les négociations européennes au sein du Conseil (Justice et Affaires intérieures).

Dans l'objectif de faciliter l'accès transfrontalier à la preuve numérique, nous insistons sur l'importance de parvenir rapidement à un accord sur la proposition de directive sur la nomination de représentants légaux des fournisseurs de service Internet et la proposition de règlement relatif aux injonctions européennes de production et de conservation des preuves numériques. Le système qui sera mis en place doit être efficace, y compris vis-à-vis des fournisseurs de services ayant leur siège hors du territoire de l'Union, tout en respectant les libertés fondamentales.

Nous nous engageons à favoriser le partage et le retour d'expérience en matière d'identification des utilisateurs qui se connectent sur les plateformes Internet par l'intermédiaire de "smartphones", pour lesquels les fournisseurs d'accès à Internet n'attribuent pas un numéro d'identification de connexion Internet unique pour chaque utilisateur.

Dans le contexte de l'entrée en vigueur le 25 mai dernier de la nouvelle réglementation générale européenne en matière de protection des données (RGPD), mais également de la jurisprudence de la CJUE en matière de collecte et d'utilisation des données personnelles, nous estimons nécessaire de veiller à la préservation d'un haut niveau d'efficacité des instruments européens et nationaux de lutte contre le terrorisme, tout en préservant l'équilibre entre protection des données personnelles, respect de la vie privée et sécurité de l'espace européen.

Nous soutenons la proposition de la Commission européenne de règlement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs explosifs pour empêcher la fabrication artisanale d'explosifs. Les contrôles relatifs aux restrictions de ventes doivent être renforcés, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels, notamment pour les acquisitions réalisées sur l'Internet./.

*(Source : site Internet du Premier ministre)*



**Institut Royal Supérieur de Défense**

Centre d'Etudes de Sécurité et Défense

30 Avenue de la Renaissance

1000 Bruxelles